



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

Vers une coopération pour le développement plus efficace : Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces

PARTIE I DU RAPPORT D'ETAPE 2019 DU PARTENARIAT MONDIAL



Résumé

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'une publication conjointe entre l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il présente les résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, en se concentrant sur la manière dont les pays partenaires mettent en place les éléments fondamentaux d'une initiative efficace de développement de la société tout entière. Cet ouvrage repose sur les données collectées par 86 pays et territoires partenaires, en collaboration avec plus de 100 partenaires du développement. En produisant des données probantes sur la mise en œuvre des principes convenus d'efficacité de la coopération pour le développement, à savoir l'appropriation par les pays ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats inclusifs ; et, la transparence et la redevabilité mutuelle – l'ouvrage est à même de montrer les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et dans lesquels des défis restent à relever, et donc, de guider les gouvernements et leurs partenaires sur la façon dont ils peuvent renforcer l'action collective pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Clause de non-responsabilité

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, ni celles des Nations Unies, y compris du PNUD, ni celles des États membres de l'ONU.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire ou de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou région et n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du PNUD, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui oeuvre à la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure. Notre objectif est de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. L'Organisation s'appuie sur près de 60 ans d'expérience et de connaissances pour mieux préparer le monde de demain.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaille en partenariat avec les personnes à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations capables de résister à la crise, à conduire et soutenir le type de croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présent dans près de 170 pays et territoires, nous offrons une perspective globale et un aperçu local pour contribuer à l'autonomisation des vies et construire des nations résilientes.

Avant-propos

Il s'agit de la Partie I du Rapport d'étape 2019 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les Parties I et II paraîtront successivement avant la Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial, qui aura lieu les 13 et 14 juillet 2019, en marge du Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2019 pour le développement durable. Les Parties I et II présentent les résultats qui découlent de l'analyse des données collectées pour le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Les rapports d'étape du Partenariat mondial permettent aux décideurs : de comprendre les tendances liées à l'intégration des principes d'efficacité de la coopération pour le développement dans les pratiques de coopération au développement au niveau des pays ; et, d'acquérir des perspectives sur les principaux problèmes du Programme de l'efficacité qui exigent une action au cours des prochaines années.

Les Parties I et II présentent l'analyse et les résultats par rapport au respect des engagements d'efficacité convenus au niveau international. Le rapport complet sera publié fin 2019, et comprendra une troisième et dernière partie éclairée par les discussions qui ont eu lieu lors de la Réunion de Haut Niveau. La Partie III reflètera les opinions des parties prenantes du Partenariat mondial quant aux données probantes présentées dans les Parties I et II ainsi que les messages clés, afin de continuer à façonner le futur de l'exercice de suivi et des efforts d'efficacité.

Le Partenariat mondial a produit des rapports d'étape depuis 2014 pour générer des données probantes sur la mise en œuvre des principes d'efficacité de la coopération pour le développement, convenus au niveau international, afin de montrer où des progrès ont été réalisés et où des défis sont encore à relever. Les rapports s'appuient sur les données collectées par les pays partenaires et constituent l'une des rares sources de données globales agrégées et d'analyse sur l'efficacité de la coopération pour le développement. Pour ce faire, les rapports d'étape – des publications conjointes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - cherchent à s'assurer que l'efficacité reste une priorité du Programme international de développement tout en soutenant une meilleure politique pour obtenir de meilleurs résultats là où ils comptent le plus – c'est-à-dire sur le terrain.

Toutes les données présentées dans ce document, sauf indication contraire, sont des informations primaires, communiquées par les gouvernements des pays partenaires qui ont participé à l'exercice de suivi biennal du Partenariat mondial. D'autres sources de données complémentaires utilisées dans le rapport sont les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction et sont référencées en conséquence.

Table des matières

Résumé	3
Clause de non-responsabilité.....	4
Avant-propos	5
Abréviations et acronymes.....	9
Points saillants de la Partie I	12
1. Introduction	14
2. Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement.....	22
3. Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société.....	46
4. Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en évolution	69
Annexe A.	80
Références	83

Graphiques

Graphique 1.1. Principes d'efficacité de la coopération pour le développement	16
Graphique 1.2. Pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018	18
Graphique 1.3. Types de partenaires du développement qui ont participé au Cycle de suivi 2018	19
Graphique 2.1. Référence au Programme 2030 et/ou aux ODD dans les stratégies nationales de développement, dans l'ensemble des contextes des pays.....	24
Graphique 2.2. Ralentissement de la référence au Programme 2030/aux ODD dans la planification nationale	25
Graphique 2.3. Amélioration de la qualité des plans nationaux de développement depuis 2011	27
Graphique 2.4. Modèle de la qualité de la planification nationale du développement en fonction du niveau de revenu des pays	29
Graphique 2.5. Progrès dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats des pays depuis 2016.....	32
Graphique 2.6. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales.....	34
Graphique 2.7. Le cycle budgétaire.....	36
Graphique 2.8. Progrès des pays partenaires dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques par groupe de revenu	38
Graphique 2.9. Progrès accomplis par les pays partenaires dans le renforcement des éléments de systèmes de gestion des finances publiques	39
Graphique 2.10. Des progrès importants doivent être accomplis pour que les systèmes nationaux répondent aux exigences visant à suivre et à rendre publiques les dotations budgétaires liées au genre	43

Graphique 3.1. Les gouvernements des pays partenaires procèdent à de nombreuses consultations lors de la conception des stratégies nationales de développement, mais les processus participatifs sont plus rares.....	49
Graphique 3.2. Peu de gouvernements des pays partenaires rendent publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.....	50
Graphique 3.3. Détérioration de l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent.....	51
Graphique 3.4. Opinions agrégées des parties prenantes sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile.....	54
Graphique 3.5. Les organisations de la société civile rapportent que des consultations ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter les politiques nationales de développement.....	55
Graphique 3.6. Des avis divergents sur la liberté d'expression.....	56
Graphique 3.7. L'accès aux ressources n'est pas considéré comme extrêmement limité.....	57
Graphique 3.8. Éléments d'un dialogue public-privé de grande qualité.....	60
Graphique 3.9. Parties prenantes qui ont participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé.....	60
Graphique 3.10. Divergence des opinions des parties prenantes sur la qualité du dialogue public-privé (moyennes globales).....	61
Graphique 3.11. Dix premiers sujets abordés au cours du dialogue public-privé.....	64
Graphique 3.12. Principes relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement.....	67
Graphique 4.1. Pourcentage des gouvernements des pays partenaires disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité et par élément.....	72
Graphique 4.2. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont de plus en plus inclusifs.....	75

Encadrés

Encadré 1.1. Comment lire ce rapport.....	20
Encadré 2.1. Utiliser les Objectifs de développement durable en tant que cadre commun de résultats.....	25
Encadré 2.2. Évaluation de la qualité de la planification nationale du développement.....	27
Encadré 2.3. Politiques et processus de planification nationale en matière de développement.....	30
Encadré 2.4. Renforcer la capacité statistique pour obtenir de meilleurs résultats de développement.....	34
Encadré 2.5. Qu'est-ce qu'un système de gestion des finances publiques et comment évaluer sa qualité ?.....	36
Encadré 2.6. Concevoir des solutions spécifiques au contexte pour renforcer la gestion des finances publiques.....	40
Encadré 2.7. Petits États insulaires en développement dans le Cycle de suivi 2018.....	41
Encadré 2.8. Évaluer les systèmes publics nationaux et la transparence pour atteindre les objectifs du Programme 2030 sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.....	42
Encadré 3.1. Tirer parti de la valeur de chaque partie prenante.....	48
Encadré 3.2. Conditions qui maximisent l'engagement et la contribution efficace des organisations de la société civile au développement.....	51
Encadré 3.3. Dialogue public-privé au Bangladesh : l'histoire de BUILD.....	62
Encadré 3.4. L'engagement des petites et moyennes entreprises est essentiel pour un dialogue public-privé inclusif et pour ne laisser personne de côté.....	65
Encadré 3.5. Principes et directives relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement.....	66

Encadré 4.1. Évaluer la redevabilité mutuelle au niveau des pays	72
Encadré 4.2. Les systèmes d'information des pays partenaires effectuent le suivi de la coopération pour le développement	75
Encadré 4.3. Les mécanismes de redevabilité mutuelle varient selon le contexte du pays	77
Encadré 4.4. Résultats du sondage sur la responsabilité mutuelle du Forum de coopération de développement.....	78

Abréviations et acronymes

APD	Aide publique au développement
APP	Aide programmable par pays
BMD	Banques multilatérales de développement
BUILD	<i>La Business Initiative Leading Development</i>
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA en anglais)
CRP/CRN	Cadre de résultats appartenant aux pays (CRP) ou cadre de résultats nationaux (CRN)
DFN	Document final de Nairobi
DPP	Dialogue public-privé
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA en anglais)
FCD-ONU	Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU
FPHN	Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable
GFP	Gestion des finances publiques
MDA	Ministères, départements et agences
NFN	Fédération des ONG du Népal
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PME	Petites et moyennes entreprises

PNCD	Politique nationale de coopération pour le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollars des États-Unis

Points saillants de la Partie I

Les gouvernements des pays partenaires ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de la planification nationale du développement, notamment par le biais de l'intégration du Programme 2030. La proportion des pays partenaires dotés d'une stratégie nationale de développement de grande qualité a presque doublé, passant de 36 % à 64 %, depuis le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en 2011 (OECD, 2012^[1]). Presque toutes les stratégies (91 %) approuvées à partir de 2015, font référence au Programme 2030 et/ou aux Objectifs de développement durable (ODD). Toutefois, il faudra poursuivre l'effort d'incorporation des cibles et des indicateurs ODD pour s'assurer que la planification nationale du développement trace une voie claire et mesurable pour la mise en œuvre des ODD.

Pour tirer pleinement parti des avantages de la planification renforcée du développement, les stratégies doivent être liées aux ressources de mise en œuvre et être assorties d'un suivi et d'une évaluation solides. Seule la moitié des gouvernements des pays partenaires (53 %) utilisent des informations sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement pour orienter leur budget national. Seulement un tiers des pays (35 %) déclarent avoir les données nécessaires pour suivre la mise en œuvre des stratégies nationales et seulement 19 % effectuent des audits de genre du budget. Ce constat souligne la nécessité d'intensifier les efforts de soutien au renforcement des capacités et des systèmes nationaux afin de s'assurer que l'amélioration de la planification du développement se traduise par une mise en œuvre et un suivi efficaces, permettant à la boucle de rétroaction nécessaire de poursuivre le renforcement des politiques et pratiques de développement des pays partenaires.

L'environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC) se détériore. La qualité des consultations gouvernementales avec les OSC a diminué et les cadres juridiques et réglementaires pour faciliter les opérations des OSC se sont affaiblis. Les OSC dans seulement 5 % des pays partenaires indiquent que leur contribution est toujours reflétée dans les politiques nationales de développement. En outre, les OSC dans 27 % des pays partenaires signalent que leur liberté d'expression est largement ou entièrement contrôlée par le gouvernement. Les OSC jouent un rôle fondamental dans le développement et les gouvernements des pays partenaires doivent redoubler d'efforts pour favoriser un environnement propice aux OSC afin de réaliser le Programme 2030 et son appel à un effort de développement de l'ensemble de la société.

Les gouvernements des pays partenaires considèrent la qualité du dialogue public-privé plus favorablement que les parties prenantes du secteur privé. La divergence la plus importante entre les points de vue concerne le caractère inclusif du dialogue public-privé. Il en résulte des défis liés à la manière dont les gouvernements mettent en œuvre et organisent le dialogue public-privé. Maximiser les contributions du secteur privé à la croissance inclusive et au développement durable requiert un environnement opérationnel propice pour lequel la qualité du dialogue public-privé est essentielle. Les gouvernements des pays partenaires cherchent plus activement à faire participer l'ensemble des acteurs du secteur privé, de l'établissement du programme à la planification de l'action commune.

La redevabilité mutuelle évolue concomitamment au changement rapide des modalités de coopération pour le développement et des structures de coordination. Les structures traditionnelles de redevabilité mutuelle sont plus fréquentes et se sont renforcées, dans les pays partenaires pour lesquels l'aide publique au développement reste importante. Plus de la moitié (52 %) des 42 pays les moins avancés (PMA) qui ont fait état de la redevabilité mutuelle disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. En revanche, les pays qui sont moins tributaires de l'aide publique au développement (APD) se tournent vers des cadres plus holistiques qui répondent à des sources et des modalités de financement du développement de plus en plus variées. En outre, la part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux soumis à la surveillance parlementaire, est en baisse (de 66 % en 2016 à 61 % en 2018). Face à ce changement continu de la coopération pour le développement, et, afin de veiller à ce que l'expérience acquise et les enseignements tirés pendant plus de dix ans dans le domaine de l'établissement de partenariats, puissent profiter aux nouvelles approches de coordination et aux structures qui sont en train de prendre forme, il est essentiel d'intégrer les principes d'efficacité, y compris la redevabilité mutuelle, dans ces nouveaux cadres, et, de faire en sorte que ces changements n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité. L'évolution rapide qui se produit au niveau des pays a aussi des implications pour le suivi du Partenariat mondial et méritera d'être prise en compte en amont du prochain cycle de suivi.

1. Introduction

Des partenariats efficaces constituent la pierre angulaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les défis mondiaux liés au développement, ainsi que les menaces pesant sur les gains durement acquis en matière de développement, n'ont pas diminué depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030). En effet, ils sont toujours plus pressants, complexes et interdépendants (Biermann, Kanie and Kim, 2017^[2]). Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) fournissent une feuille de route pour permettre de relever ces défis grâce à une approche de l'ensemble de la société, une approche qui s'appuie sur les actions collectives de toutes les parties prenantes afin d'offrir des solutions durables aux peuples et à la planète tout en ne laissant personne de côté. Les partenariats sont essentiels à la réalisation de tous les ODD. Ce fait est clairement énoncé dans l'Objectif 17, qui appelle à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser (ONU, 2015^[3]^[3]).

Les efforts internationaux visant à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement¹ tirent parti d'une décennie d'enseignements dans le but de s'assurer de la mobilisation de toutes les ressources disponibles et de leur utilisation d'une manière qui maximise leur potentiel. À la suite des processus consécutifs à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008), le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé en 2011 par 161 gouvernements, ainsi que par des responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, des représentants de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (OECD, 2011^[4]). Le Partenariat de Busan qui a défini quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement, convenus au niveau international (Graphique 1.1.), et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (UN, 2016^[5]).

¹. Selon Alonso et Glennie (2015^[52]), la coopération pour le développement peut être décrite comme une activité qui satisfait aux quatre critères suivants : 1) elle vise de manière explicite à soutenir les priorités de développement nationales ou internationales ; 2) elle ne recherche pas le profit ; 3) elle prône la discrimination positive en faveur des pays en développement ; et, 4) elle est basée sur des relations de coopération visant à améliorer l'appropriation par les pays partenaires. En raison de cette réorientation et de l'évolution en cours qui ont élargi le paysage du développement en ce qui concerne les acteurs et les ressources disponibles, la coopération pour le développement englobe un vaste domaine de l'action internationale qui présente plusieurs modalités financières et non financières (Mawdsley, Savage and Kim, 2014^[47]). Les modalités de coopération pour le développement peuvent comprendre les transferts financiers, le renforcement des capacités, le développement de technologies et le transfert à des conditions mutuellement convenues et volontaires, le changement de politiques (par exemple, pour assurer la cohérence des politiques nationales et pour contribuer à s'occuper des problèmes systémiques mondiaux) et les partenariats multi-parties prenantes (Zimmerman and Smith, 2011^[50]).

Le Partenariat mondial encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces afin d'obtenir des résultats de développement durable

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (ci-après le Partenariat mondial) est une plateforme unique multi-parties prenante visant à faire progresser l'efficacité des efforts du développement de tous les acteurs dans l'obtention de résultats qui sont durables et à contribuer à la réalisation des ODD, y compris l'engagement de ne laisser personne de côté. Le Partenariat mondial donne des conseils pratiques et partage des connaissances pour améliorer l'impact sur le développement. Il soutient également la mise en œuvre au niveau des pays des principes d'efficacité internationalement convenus (Graphique 1.1.).

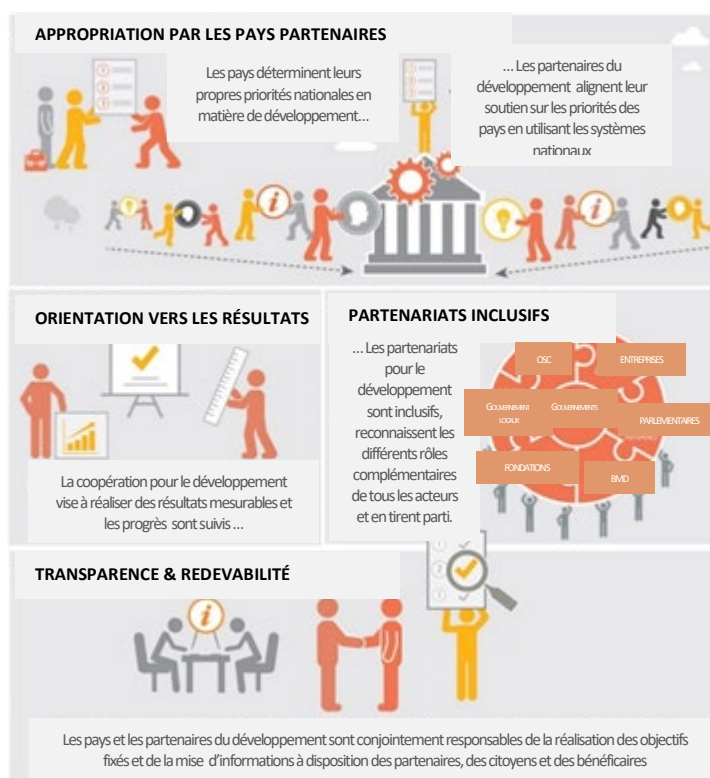
Le Partenariat mondial qui a été mis en place par l'Accord de Partenariat de Busan assure le suivi mondial afin de suivre les progrès accomplis au regard des engagements et actions convenus à Busan. L'instrument phare du Partenariat mondial est son exercice de suivi biennal, qui fait état depuis 2013 des progrès accomplis à l'égard des principes d'efficacité et constitue la source reconnue de données et d'éléments probants sur le respect des engagements relatifs à l'efficacité.² Les données provenant du suivi du Partenariat mondial apportent des éléments probants au suivi et à la revue des ODD. Le Partenariat mondial est le seul contributeur de données à trois cibles ODD : 1) respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques de développement durable (Cible ODD 17.15) ; 2) renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites (Cible ODD 17.16) ; et, 3) adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Cible ODD 5.c).³

L'exercice de suivi du Partenariat mondial a deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à évaluer le degré d'efficacité de la mise en place par les gouvernements d'un environnement qui favorise la conduite d'efforts nationaux de développement, permet la pleine participation de l'ensemble de la société et maximise l'impact des efforts conjoints. Le second consiste à évaluer comment les partenaires du développement acheminent leur aide d'une manière qui se concentre sur les priorités de développement déterminées par les pays partenaires et qui s'appuie sur les capacités et les systèmes nationaux existants pour réduire la charge et assurer la durabilité des résultats. Le Rapport d'étape 2019 aborde à son tour ces deux objectifs. La Partie I de ce rapport examine le premier de ces deux objectifs, en mettant l'accent sur l'appropriation nationale et en analysant comment les pays partenaires mettent en place les éléments fondamentaux d'un effort de développement efficace dans l'ensemble de la société. La Partie II porte sur le degré d'efficacité avec lequel les partenaires du développement appuient ces efforts dirigés par les pays partenaires.

². Annexe A présente une liste complète des indicateurs du Partenariat mondial et où les trouver dans le Rapport d'étape 2019.

³. Les données du Partenariat mondial orientent le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable (FPHN) ; le Forum du Conseil économique et social des Nations Unies sur le financement du développement ; et, les revues ODD des pays partenaires, y compris les revues nationales volontaires qui sont présentées au FPHN.

Graphique 1.1. Principes d'efficacité de la coopération pour le développement



Note : « OSC » désigne les organisations de la société civile et « BMD » désigne les banques multilatérales de développement.

Source : GPEDC (2017^[6]), Site Web sur les Principes d'efficacité de la coopération , <http://effectivecooperation.org/about/principles>.

Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : la méthodologie

L'exercice de suivi du Partenariat mondial diffère des autres cadres de redevabilité mondiaux, en ce sens qu'il met l'accent sur la qualité de l'établissement de partenariats qui a lieu en vue d'obtenir des résultats et des réalisations en matière de développement, plutôt que sur les résultats eux-mêmes. Reconnaisant les rôles et responsabilités uniques de chaque acteur, l'exercice de suivi du Partenariat mondial est un processus volontaire, dirigé par les pays participants qui vise à renforcer le dialogue aux niveaux national, régional et mondial. L'exercice incite à changer la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en rassemblant des données générées par les pays qui soulignent les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et dans lesquels des défis persistent, et de ce fait réunit les parties prenantes autour de résultats concrets qui permettent de tracer une nouvelle voie à suivre.

L'exercice de suivi du Partenariat mondial est dirigé par les pays. Les gouvernements des pays partenaires, sur une base volontaire, choisissent de procéder à l'exercice de suivi dans leur pays.⁴ Chaque pays partenaire participant nomme un coordinateur national pour

⁴. Les coprésidents du Partenariat mondial ont lancé l'exercice de suivi par l'envoi d'une lettre d'invitation de niveau ministériel aux pays partenaires, les invitant à participer au Cycle de suivi 2018.

diriger l'exercice de suivi sur son territoire. Bien qu'il soit dirigé par le gouvernement, l'exercice a pour but de renforcer le dialogue multi-parties prenantes. Le *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux* (GPEDC, 2018^[7]) recommande que les coordinateurs nationaux qui dirigent l'exercice collaborent avec les points focaux des agences bilatérales et multilatérales de développement, de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et d'autres acteurs concernés afin de collecter les données de l'exercice, tout en étant soutenus et conseillés par l'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE.

La validation multi-parties prenantes des données générées au niveau pays représente une partie importante du processus de suivi, qui assure un reporting de grande qualité et le renforcement de la compréhension mutuelle des progrès accomplis et des défis à relever en vue d'honorer les engagements relatifs à l'efficacité. En conséquence, les coordinateurs nationaux sont encouragés à inviter les points focaux de l'ensemble des groupes de parties prenantes à se réunir au cours de la phase de validation. Plusieurs pays partenaires, en intégrant le processus dans les mécanismes nationaux et en fournissant une forte capacité et un solide leadership au niveau gouvernemental, ainsi que des ressources adéquates, effectuent l'exercice de suivi comme un processus multi-parties prenantes complet au niveau national. D'autres pays, bien qu'ils soient désireux de participer, mènent l'exercice comme un processus multi-parties prenantes à des degrés divers, selon leur contexte et les défis spécifiques au contexte.

Le processus d'exécution de l'exercice de suivi a plusieurs avantages. Pour les gouvernements des pays partenaires, l'exercice renforce les capacités nationales de suivi de l'efficacité du pays. Il sert également de point d'entrée à la mobilisation et à l'engagement avec un large éventail de parties prenantes sur la qualité de la coopération en cours, le renforcement des relations et l'instauration de la confiance. Pour les partenaires du développement, l'exercice fournit une plateforme permettant d'identifier les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires afin de travailler plus efficacement avec les pays partenaires et encourage le développement de solutions communes aux défis communs. Pour les acteurs du développement locaux, l'exercice de suivi offre un processus unique multi-parties prenantes, pour engager le dialogue avec le gouvernement et les partenaires internationaux et, trouver des solutions pour améliorer l'efficacité des partenariats pour le développement.

Le Partenariat mondial rend compte des progrès réalisés par le biais de dix indicateurs qui saisissent l'essentiel des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement. Certains de ces indicateurs trouvent leur origine dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OECD, 2005^[8]) ; d'autres ont été introduits en 2012 à la demande des pays en développement, pour tenir compte des dimensions plus larges de l'Accord de partenariat de Busan. En 2017, un examen complet des indicateurs a été effectué conformément au mandat renouvelé du Partenariat mondial afin de mieux refléter les opportunités du Programme 2030.⁵ Tout au long de ce rapport, les méthodologies associées des dix indicateurs sont décrites en termes généraux selon les besoins (souvent à l'intérieur d'un encadré) pour clarifier le texte. Un compte rendu détaillé de la

⁵. L'examen a été guidé par les conseils techniques prodigués par un groupe consultatif de suivi, les enseignements tirés du Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial et les consultations en ligne. Des informations complémentaires sont accessibles sur le site Web du Partenariat mondial à : <http://effectivecooperation.org/monitoring-country-progress/global-partnership-monitoring-2-0/track-2-adapting-monitoring-to-new-challenges>.

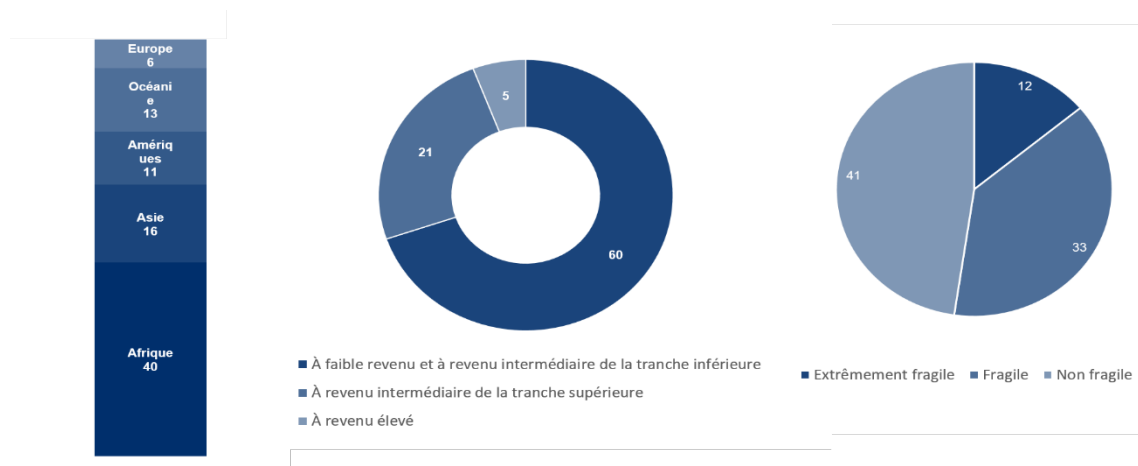
méthodologie de suivi du Partenariat mondial figure dans le [Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux](#) (GPEDC, 2018^[7]), le [Document d'accompagnement technique](#) (GPEDC, 2018^[9]), le mini-guide destiné aux partenaires du développement ([2018 Monitoring Round: Mini Guide for Development Partners](#) (GPEDC, 2018^[10])) et les termes de référence indicatifs également à l'intention des partenaires du développement ([Indicative Terms of Reference for Development Partners](#) (GPEDC, 2018^[11])).

Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : les faits essentiels

Les données rassemblées au cours du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial représentent les données probantes du Rapport d'étape.6 Ce cycle de suivi, le troisième cycle de suivi biennal, a été lancé en juin 2018.7 La collecte et la validation des données ont continué jusqu'en mars 2019. Un nombre record de 86 pays et territoires partenaires y ont participé. La plupart des pays participants sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ; plus de la moitié sont des contextes fragiles ; et, 22 sont des petits États insulaires en développement. Presque tous les pays les moins avancés (soit 43, ou 91 % du total de cette catégorie) ont participé au cycle de suivi (Graphique 1.2).

Graphique 1.2. Pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018

Nombre de pays par région, par catégorie de revenu et de fragilité



Note : Tous les pays à revenu élevé qui ont participé sont des petits États insulaires en développement.

*Source : Classification par revenu: Banque mondiale (2018^[12]), « Classification des pays en fonction de leur revenu », <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html>; classification par fragilité : OCDE (2018^[13]), *États de fragilité 2018*, <https://doi.org/10.1787/9789264302075-en>.*

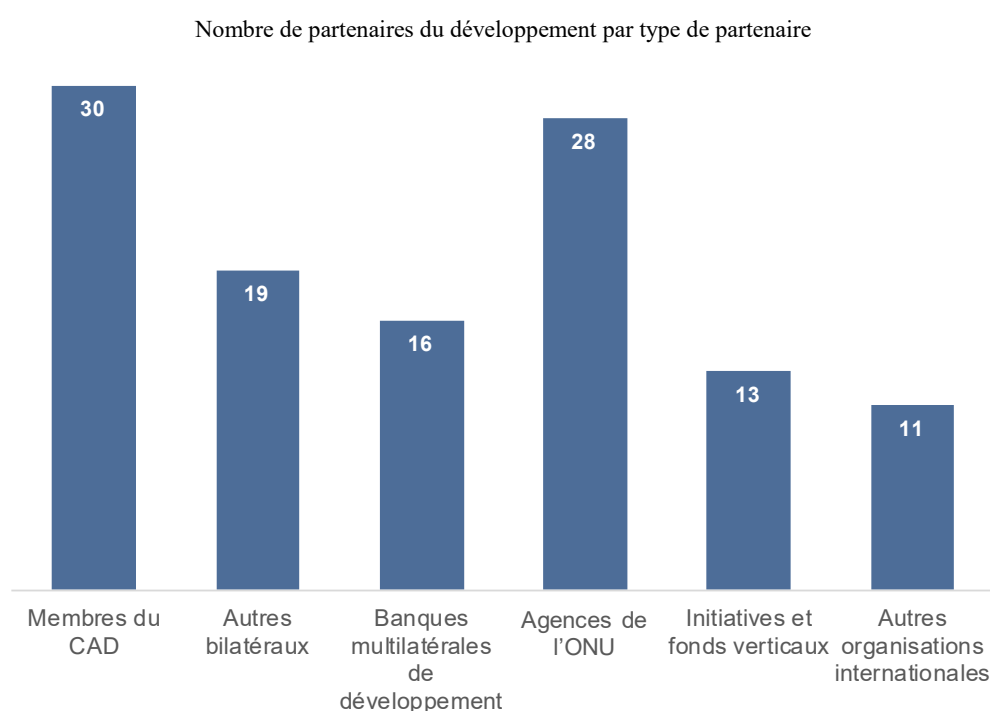
Les 86 pays partenaires participants qui ont dirigé la collecte des données au niveau pays sur l'efficacité de leur coopération pour le développement, l'ont fait en collaboration avec

⁶. Annexe A apporte des précisions sur les indicateurs et la couverture de l'exercice de suivi.

⁷. Le lancement du Cycle de suivi 2018 a été prévu pour coïncider avec les cycles budgétaires annuels des pays, dont beaucoup se terminent en décembre, et pour permettre l'achèvement d'une revue exhaustive multipartites afin de renforcer le cadre de suivi.

plus de 100 partenaires du développement (Graphique 1.3) et des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de fondations, de syndicats, de parlementaires et de gouvernements locaux. En incorporant le processus dans les mécanismes nationaux et en apportant une forte capacité et un solide leadership au niveau gouvernemental, ainsi que des ressources adéquates, plus de la moitié des pays partenaires qui y ont participé (46 sur 86), a effectué l'exercice de suivi comme un processus multi-parties prenantes complet au niveau national. D'autres pays (40 sur 86), bien qu'ils soient désireux de participer à l'exercice de suivi, ont mené l'exercice comme un processus multi-parties prenantes à des degrés divers, selon leur contexte et les défis spécifiques au contexte.

Graphique 1.3. Types de partenaires du développement qui ont participé au Cycle de suivi 2018



Note : « Les membres du CAD » comprennent 29 États membres bilatéraux et l'Union européenne. Le terme « Autres bilatéraux » comprend tous les partenaires bilatéraux qui ne font pas partie du Comité d'aide au développement (CAD). « Autres organisations internationales » sont celles qui ne sont pas des banques multilatérales de développement, ou des Agences des Nations Unies ou des initiatives et fonds verticaux.

Le Rapport d'étape 2019 couvre :

- Plus de 3 300 de projets et programmes (64.7 milliards USD ⁸). Les projets et les programmes mentionnés servent de base à l'évaluation du degré d'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats appartenant aux pays

⁸. Ce montant se rapporte au budget total des projets et programmes qui ont été nouvellement approuvés au cours de 2017, et qui peuvent aussi s'étendre sur plusieurs années. Par conséquent, les décaissements pourraient s'échelonner sur plusieurs années.

partenaires (ou cadre de résultats nationaux) ainsi que des systèmes de suivi et de statistiques.

- Un financement au titre de la coopération pour le développement de 58.8 milliards USD, décaissés sous forme de dons et de prêts, par les partenaires du développement, y compris 37.8 milliards USD versés directement au secteur public dans les 86 pays participants.⁹ Les décaissements destinés au secteur public servent de base à l'évaluation de la prévisibilité de la coopération pour le développement et à l'utilisation des systèmes nationaux. Pour éviter la double comptabilisation dans une situation où un partenaire du développement verse des fonds au nom d'un autre, le reporting ne couvre que le partenaire du développement qui a fait le versement final au niveau du pays. Cette approche ne vise pas à quantifier l'aide globale acheminée par les partenaires du développement, mais plutôt à évaluer la qualité de l'aide apportée.

Encadré 1.1. Comment lire ce rapport

Toutes les constatations et les conclusions présentées dans ce rapport s'appuient sur des données provenant du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, sauf indication ou référence contraire. Lorsqu'une comparaison est faite avec 2016, celle-ci fait référence aux données tirées du Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial. Pour des comparaisons avec 2011, les données issues du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OECD, 2012[1]) sont utilisées.

Pour plus de clarté sur le langage utilisé dans le Rapport d'étape 2019 et par souci de commodité :

- « **Pays partenaires ou territoire** » est utilisé pour faire référence aux pays et territoires en développement qui ont pris part au reporting du cycle de suivi du Partenariat mondial en 2018.¹
- « **Partenaire du développement** » est utilisé pour désigner les agences publiques, y compris les administrations infranationales, ou à leurs agences exécutives qui fournissent la coopération pour le développement, ce qui comprend le CAD et les partenaires bilatéraux non-membres du CAD, ainsi que les partenaires multilatéraux du développement, y compris par exemple, les banques multilatérales de développement et les fonds verticaux.
- « **Acteurs du développement** » est utilisé pour référer à l'éventail complet des parties prenantes du développement, qui comprend, par exemple la société civile et les

⁹. Les données couvertes par le Cycle de suivi 2018 représentent au moins les trois quarts de l'équivalent de l'aide programmable par pays (APP) pour 59 pays (68 %) et au moins la moitié de l'équivalent de l'APP pour 70 pays (82 %). Les données couvrent moins de 25 % de l'équivalent de l'APP pour seulement 5 des pays (6 %). L'APP sert de point de référence, car elle fournit une approximation des ressources totales transférées par les partenaires du développement aux pays partenaires. L'APP correspond à un sous-ensemble de l'APD bilatérale brute totale qui est soumise à la programmation pluriannuelle au niveau des pays et des régions. Pour en savoir plus sur l'APP, veuillez consulter : <https://data.oecd.org/oda/country-programmable-aid-cpa.htm>.

partenaires du développement, tels que définis ci-dessus, ainsi que les partenaires du développement non traditionnels (par exemple, le secteur privé et les fondations).

Tous les pourcentages qui se rapportent aux pays partenaires doivent être interprétés en tant que parts de l'échantillon global de suivi 2018 des 86 pays partenaires participants, sauf spécification contraire. Certains pourcentages décrivent un sous-ensemble des 86 pays partenaires.

Note 1. La participation à ce process et la mention de tout participant dans ce document sont sans préjudice du statut ou de la reconnaissance internationale d'un pays ou territoire donné.

2. Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement

L'appropriation par les pays est essentielle pour obtenir des résultats de développement durable (Wood et al., 2011^[14]). De la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) (OECD, 2005^[8]) au Document final de Nairobi (UN, 2016^[5]), on reconnaît de plus en plus que les efforts de développement doivent être dirigés par les pays qui reçoivent l'aide au développement. Ce type d'appropriation globale par les pays requiert la participation inclusive et équitable de toutes les parties de la société. Les gouvernements qui ont la responsabilité unique de diriger les efforts de développement, jouent toutefois un rôle de facilitation – chez les parties prenantes locales et les partenaires internationaux – afin de favoriser cette approche de l'ensemble de la société.

Le Chapitre 2 examine de quelle façon les gouvernements des pays partenaires, s'acquittent de cette responsabilité. Elle étudie en particulier les efforts déployés par les gouvernements pour mettre en place des systèmes solides de planification du développement et de gestion des finances publiques (GFP). Ces systèmes jettent les fondements des efforts de développement inclusif, transparent et redevable et contribuent à garantir que ces efforts collectifs ont un impact maximum.

Les principales constatations de ce chapitre sont les suivantes :

- Les gouvernements des pays partenaires continuent de progresser dans le renforcement de la politique et des dispositions institutionnelles nécessaires pour diriger avec succès les efforts de développement, y compris l'intégration du Programme 2030 dans les stratégies nationales de développement. Depuis 2011, les gouvernements des pays partenaires ont amélioré la qualité générale de la planification nationale du développement, en mettant en place de solides stratégies de développement, clairement orientées vers les résultats. Les gouvernements renforcent également les systèmes de GFP, particulièrement dans la phase de formulation du budget.
- Les gains les plus notables sont constatés au niveau de la planification, quoique des défis restent à relever dans sa mise en œuvre. Des progrès considérables ont dans l'ensemble été accomplis, mais les résultats montrent clairement que les plus grandes avancées ont été réalisées dans les premières phases des cycles de planification nationale et de GFP. Afin de rendre opérationnel plus efficacement la planification en matière de développement, une aide ciblée est nécessaire pour continuer à intégrer les ODD dans les stratégies nationales de développement ; à relier les stratégies de développement aux ressources financières ; à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation ; et, à établir des systèmes robustes d'information financière et d'audit.
- Il faut poursuivre le renforcement institutionnel des systèmes et processus nationaux pour s'assurer que les gouvernements puissent poursuivre le développement durable. Les progrès lents mais réguliers accomplis sont en accord avec la compréhension que le renforcement institutionnel prend du temps, exigeant non seulement de changer les systèmes eux-mêmes, mais aussi de mettre en place les capacités d'utilisation et de gestion des systèmes. En outre, ces progrès soulignent la nécessité d'un soutien continu et amélioré pour mettre en

place de solides systèmes nationaux capables d'élaborer et de superviser la politique et les dispositions institutionnelles qui permettront l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement et l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD.

- La surveillance parlementaire des ressources de coopération pour le développement doit être maintenue. Bien que les gouvernements continuent d'avoir la responsabilité unique de mener les efforts de développement, notamment la gestion des ressources de coopération pour le développement, la supervision exercée par les principales parties prenantes reste essentielle pour garantir l'utilisation efficace des ressources et leur impact maximal. Les gouvernements des pays partenaires renforcent la surveillance parlementaire de leur budget, pourtant, seulement un peu plus de la moitié de la coopération pour le développement est inscrite aux budgets nationaux qui font l'objet d'une surveillance parlementaire. Au fur et à mesure que les sources de la coopération pour le développement et que ses modalités de mise en œuvre évoluent, il faudra accorder davantage d'importance à ces changements pour veiller à ce qu'ils n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

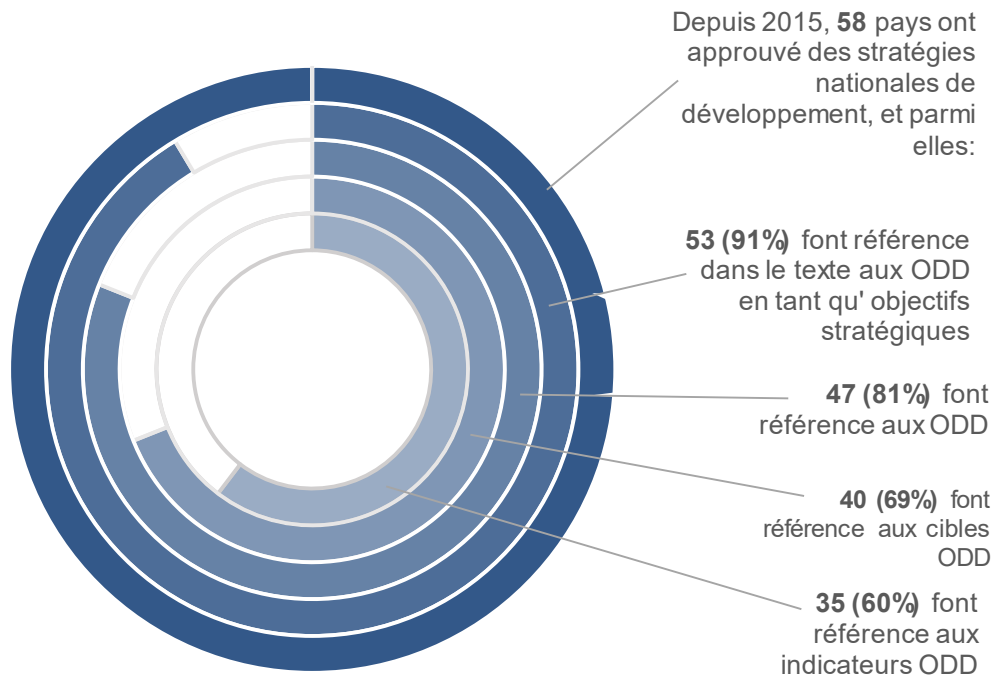
Les gouvernements des pays partenaires intègrent largement les ODD dans leur stratégie nationale de développement

L'incorporation des ODD dans la planification nationale du développement est essentielle pour que les pays s'approprient et dirigent leur mise en œuvre. Au cœur du Programme 2030 figure la reconnaissance « [...] que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social » (UN, 2015_[15]). En effet, l'appropriation et le leadership à l'échelle nationale sont essentiels à la mise en œuvre des ODD. En intégrant les cibles et les indicateurs ODD dans les stratégies et les politiques nationales de développement, les pays partenaires et leurs partenaires du développement peuvent utiliser les ODD comme un cadre commun, et donc, faciliter une coordination plus forte afin d'identifier les défis, de trouver des solutions et de suivre les progrès vers la réalisation du développement durable au niveau des pays.

Les gouvernements des pays partenaires ont agi rapidement pour intégrer les ODD dans la planification nationale du développement. Plus précisément, les gouvernements ont fait preuve de leadership en incorporant le Programme 2030 et en intégrant les ODD dans les stratégies nationales de développement et leurs cadres de résultats nationaux qui effectuent le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement. Un tel leadership gouvernemental pour établir une feuille de route inclusive et propre au pays de mise en œuvre des ODD, est important afin de faciliter l'approche de l'ensemble de la société nécessaire pour atteindre les ODD. Les données du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial révèlent que 91 % des stratégies nationales de développement approuvées (soit 53 sur 58) en 2015 ou à partir de 2015, font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD (Graphique 2.1).

Graphique 2.1. Référence au Programme 2030 et/ou aux ODD dans les stratégies nationales de développement, dans l'ensemble des contextes des pays

Les gouvernements des pays partenaires qui ont incorporé le Programme 2030 et/ou les ODD dans leur stratégie nationale de développement



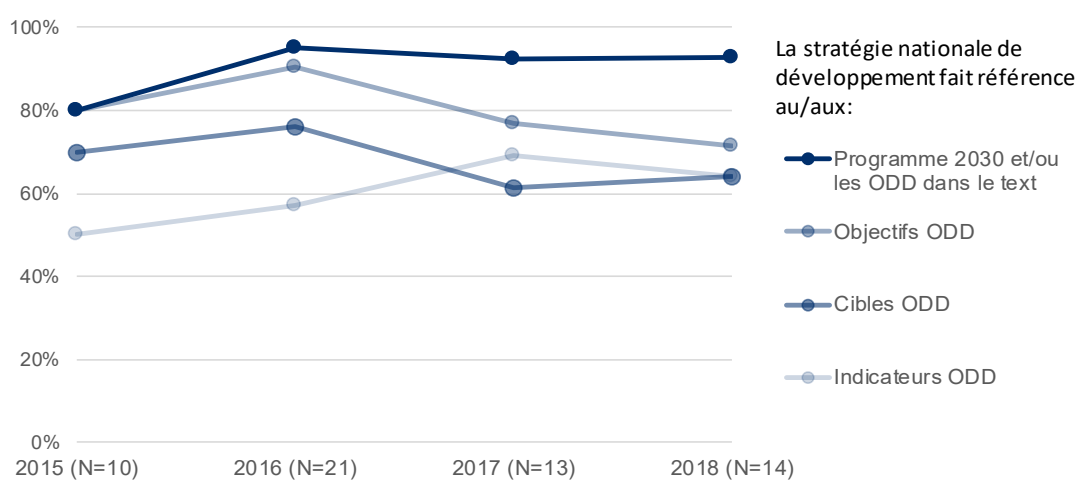
Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Bien que la plupart des stratégies nationales de développement incorporent les ODD en tant qu'engagements globaux, elles n'intègrent pas toutes les indicateurs et les cibles ODD. Les stratégies nationales de développement qui font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD, le font dans le texte narratif principal, où le gouvernement du pays partenaire présente ses ambitions stratégiques. Toutefois, ces stratégies mentionnent moins fréquemment les cibles et les indicateurs ODD dans le contexte du cadre de résultats (Graphique 2.1). Par exemple, 69 % de ces stratégies font référence aux cibles ODD et 60 % d'entre elles aux indicateurs ODD. Comme expliqué (Graphique 2.1), plusieurs obstacles interconnectés empêchent de s'appuyer davantage sur les ODD pour la planification nationale (OECD DAC, 2019^[16]). En outre, lorsque les données sont ventilées selon l'année de l'approbation de la stratégie, elles montrent une légère baisse globale du nombre des pays partenaires qui se réfèrent aux ODD dans les stratégies nationales de développement adoptées entre 2015 et 2018 (Graphique 2.2). Une légère baisse globale peut être imputable au temps écoulé depuis le dynamisme initial qui s'était créé autour de l'adoption des ODD en 2015, mais il serait prématuré de considérer cette légère baisse

comme un signe de déclin de ce dynamisme. Néanmoins, pour réaliser le Programme 2030, les pays doivent maintenant déterminer dans leur stratégie nationale de développement la voie qu'ils souhaitent suivre pour atteindre les ODD.

Graphique 2.2. Ralentissement de la référence au Programme 2030/aux ODD dans la planification nationale

Pourcentage des gouvernements des pays partenaires qui ont intégré le Programme 2030 et les ODD dans leur stratégie nationale de développement, par année d'approbation



Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 2.1. Utiliser les Objectifs de développement durable en tant que cadre commun de résultats

Malgré les progrès accomplis pour adopter le Programme 2030 et/ou les Objectifs de développement durable (ODD) dans leur stratégie nationale de développement et leurs cadres de résultats nationaux, les gouvernements des pays partenaires font face à des contraintes qui freinent leurs progrès :

- **Un cadre ODD mondial encore en développement.** Il a fallu à la communauté internationale plusieurs années pour élaborer les indicateurs ODD (c'est-à-dire avec des méthodes et des données disponibles de bonne qualité), ce qui a limité la disponibilité des

cibles et des indicateurs ODD pour la planification nationale. La proportion des indicateurs prêts à l'emploi est maintenant passée de 60 % en 2016 à 80 % en 2019.

- **Les implications de coûts relatives à l'adoption des indicateurs ODD.** Bien que les cibles et les indicateurs reflètent la durabilité et les liens d'interdépendance de l'ensemble des ODD de manière plus efficace que dans le cas des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les investissements précédents dans l'adoption des cibles OMD et la complexité de certaines méthodologies des indicateurs ODD ont augmenté le coût du passage aux ODD.
- **Le degré de collaboration entre les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement.** L'adoption des indicateurs ODD a mieux réussi dans les pays où les partenaires du développement ont synchronisé leur cycle de planification ODD avec le pays partenaire et où des approches sectorielles et conjointes ont été utilisées pour l'alignement et le suivi des ODD au niveau pays. Une collaboration accrue a également été plus efficace dans la génération de données ODD désagrégées sur les dimensions pertinentes au niveau local pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.
- **Des difficultés à incorporer les ODD, dans le cadre des approches de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays.** Parmi ces difficultés figurent l'accent actuel mis par les partenaires du développement sur la mesure des résultats à des fins de redevabilité et de communication, plutôt que sur l'apprentissage et la prise de décision ; les capacités limitées des gouvernements des pays partenaires ; et, l'adoption de processus bureaucratiques rigides pour aligner les cadres de résultats nationaux sur les ODD.

Ces contraintes conduisent de nombreux partenaires du développement à accorder la priorité à des résultats qui peuvent être facilement mesurés et communiqués à leur siège, au détriment du suivi ODD des cibles et des indicateurs ODD qui sont privilégiés par les pays partenaires.

Sources : OCDE (2019[16]), "Using the SDGs as a shared framework for results: Demonstrating good practice – Findings from three case studies", https://www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results_worksho_April_19_Session1.pdf; Vähämäki, J. et C. Verger (2019[17]), "Learning from results-based management evaluations and reviews", <https://doi.org/10.1787/3fda0081-en>.

Les pays partenaires renforcent la qualité, l'orientation vers les résultats et l'appropriation nationale des stratégies de développement

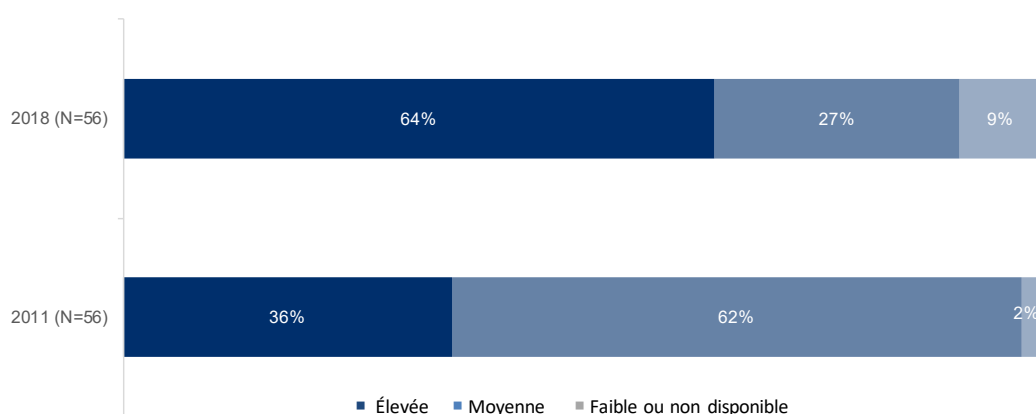
Les pays partenaires ont beaucoup progressé depuis 2011 dans l'amélioration de la qualité générale de la planification nationale de développement. La qualité des stratégies nationales de développement s'est fortement améliorée au fil du temps. La proportion des pays disposant d'une stratégie nationale de développement jugée de qualité a presque doublé depuis le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en 2011 (OECD, 2012^[1]), quand elle représentait 36 %, pour passer à 63 % en 2018. Au cours de cette période de huit ans, 21 pays (sur les 56 qui ont procédé au reporting en 2011 et 2018) qui disposaient d'une stratégie nationale de développement jugée comme étant de faible ou moyenne qualité sont passés à une stratégie considérée comme étant de grande qualité. L'Encadré 2.2 discute de l'évaluation de la qualité de la planification de développement. Le graphique 2.3 illustre l'évolution de la qualité de 2011 à 2018. Ces

progrès pouvaient être attribués à l'importance croissante accordée aux résultats de développement au cours des deux dernières décennies et étaient illustrés par les OMD, qui formulaient un cadre de résultats au niveau international autour d'un ensemble spécifique de huit objectifs de développement pour le XXI^e siècle. Cette importance accordée aux résultats avait été réaffirmée dans la Déclaration de Paris (OECD, 2005^[8]), qui définissait l'orientation vers les résultats comme un principe d'efficacité de la coopération pour le développement, puis ultérieurement, dans l'accord de Partenariat de Busan (OECD, 2011^[4]) et le Document final de Nairobi (UN, 2016^[5]).

Encadré 2.2. Évaluation de la qualité de la planification nationale du développement

S'appuyant sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OECD, 2012^[1]), le Partenariat mondial évalue la qualité de la planification du développement à travers plusieurs éléments d'une stratégie nationale de développement. Ces éléments comprennent notamment le fait de savoir si la stratégie a été élaborée de manière inclusive et si elle a une orientation claire vers les résultats, si les progrès sont suivis régulièrement et de manière transparente et si la stratégie est liée aux ressources de mise en œuvre. La méthodologie d'évaluation de la qualité comprend 11 sous-éléments et 4 critères. Pour plus de détails, veuillez consulter le Document d'accompagnement technique (GPEDC, 2018). Afin de comparer la qualité de la planification nationale du développement au fil du temps, les données provenant du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2011 ont été utilisées ainsi que les données issues du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. En 2011, pour chaque pays partenaire participant, la stratégie nationale de développement a été marquée sur une échelle de cinq points allant de A (grande qualité) à E (faible qualité). Dans le but de comparer les résultats au fil du temps, une échelle de cinq points correspondante a été conçue pour les données de l'exercice de suivi 2018 du Partenariat mondial comme suit : A (supérieur à 90 %) ; B (80 % à 90 %) ; C (70 % à 80 %) ; D (60 % à 70 %) ; E (inférieur à 60 % ou aucune stratégie de développement n'a été mise en place).

Graphique 2.3. Amélioration de la qualité des plans nationaux de développement depuis 2011



Note : « Non disponible » comprend les pays partenaires qui disposaient d'une stratégie nationale de développement en 2011 mais qui n'en avaient plus en 2018, ce qui signifie qu'une évaluation de la qualité ne pouvait pas être effectuée. « Élevée » se rapporte aux scores A et B, « Moyenne » aux scores C et D, et, « Faible » correspond au score E (voir Encadré 2.2).

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b) et des Indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris. De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

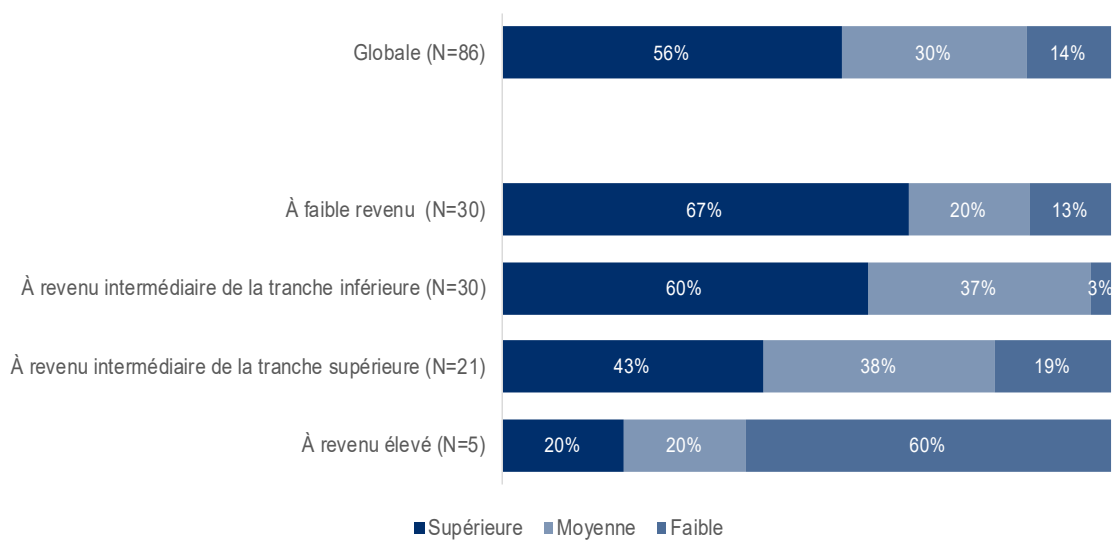
Parmi les différents contextes nationaux, ce sont les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui disposent d'une planification du développement de la meilleure qualité. L'exercice de suivi 2018 a conclu que 56 % des 86 pays partenaires participants disposent de stratégies nationales de développement de qualité. Cependant, la qualité varie selon la catégorie de revenu national. Comme le montre le Graphique 2.4 les pays à faible revenu (67 %) et les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (60 %) obtiennent de meilleurs résultats à cet égard. La qualité des stratégies nationales de développement est aussi relativement élevée dans des contextes extrêmement fragiles.¹⁰ La moitié (50 %) des contextes extrêmement fragiles qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial disposent de stratégies nationales de développement de qualité. Dans l'ensemble, on observe un modèle inverse entre la qualité du niveau de la planification du développement et le niveau de revenu du pays. Cette situation pourrait s'expliquer par une plus grande dépendance vis-à-vis de la coopération pour le développement dans les contextes fragiles et les pays se trouvant au bas de l'échelle du revenu national.¹¹ Il se peut que ces contextes et pays investissent dans une solide planification nationale du développement afin de mobiliser le soutien de leurs partenaires, d'aider à l'alignement des parties prenantes sur un ensemble commun de priorités de développement, de réduire la fragmentation et la répétition inutile d'efforts et de tenir les acteurs du développement responsables et orientés vers les résultats. L'Encadré 2.3 décrit la diversité des politiques et des processus au niveau national en matière de développement.

¹⁰. Le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité identifie 58 contextes classés « fragiles » mesurables sur une échelle d'intensité et dans les dimensions économique, environnementale, politique, sociétale et en matière de sécurité. Des contextes de ce cadre, 45 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. En outre, l'OCDE classe 15 des 58 contextes fragiles comme « extrêmement fragiles » ; 12 parmi ces 15 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018. Le rapport de l'OCDE (2018_[13]) *États de fragilité* présente le cadre sur la fragilité.

¹¹. Les résultats du Cycle de suivi 2018 montrent que la qualité de la stratégie nationale d'un pays est supérieure en moyenne pour les pays et contextes qui dépendent davantage de l'aide publique au développement, allant de 65 % pour les pays à faible dépendance à 74 % pour les pays à forte dépendance.

Graphique 2.4. Modèle de la qualité de la planification nationale du développement en fonction du niveau de revenu des pays

Qualité de la planification nationale du développement selon la catégorie de revenu en 2018



Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 2.3. Politiques et processus de planification nationale en matière de développement

Stratégie nationale de développement. Aussi connue sous le nom de plan national de développement chez certains pays partenaires, une stratégie nationale de développement est un outil de planification stratégique globale du développement englobant l'ensemble du gouvernement, qui couvre une période déterminée, souvent entre quatre et huit ans. Une stratégie de grande qualité présente des priorités stratégiques qui ont été élaborées au travers d'un processus consultatif inclusif et est liée aux ressources de mise en oeuvre (par ex., un cadre de dépenses à moyen terme lié aux budgets annuels). Lorsque la stratégie est conçue par le biais d'une approche participative, incluant l'ensemble de la société, elle représente les aspirations communes d'un pays en matière de développement et fournit une feuille de route pour réaliser ces aspirations. Une stratégie de développement appartenant au pays et dirigée par ce dernier, qui énonce les priorités de développement est fondamentale à l'alignement des partenaires du développement et à la réduction de la fragmentation ainsi qu'à la répétition inutile des efforts de développement.

Cadre de résultats appartenant aux pays (CRP) ou cadre de résultats nationaux (CRN). Le CRP/CRN définit les résultats de développement et les systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès vers l'obtention de ces résultats. Au minimum, un CRP/CRN comprend les objectifs et les indicateurs de résultats convenus (c'est-à-dire les produits, les réalisations et/ou les impacts). Ce cadre fixe également des objectifs-cibles pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans les documents de planification du gouvernement. En outre, un CRP/CRN sert de base à la mise en oeuvre des stratégies et priorités nationales de développement, et renforce la redevabilité et l'orientation vers les résultats de l'effort global en matière de développement.

Stratégie sectorielle. Il s'agit d'un outil de planification stratégique, généralement au niveau ministère, qui couvre un domaine thématique unique (par ex., la santé ou l'éducation) pendant une période déterminée. Les résultats de développement qui ne sont pas couverts dans un CRP/CRN intégré, englobant l'ensemble du gouvernement, se trouvent souvent dans les stratégies sectorielles. Une stratégie sectorielle permet d'apporter davantage de précisions sur un thème ou un secteur donné, dont chacun peut avoir un sous-ensemble unique de parties prenantes et de mécanismes de coordination. Une stratégie sectorielle permet à ces parties prenantes de se rallier autour d'une vision commune qui est liée à la stratégie nationale de développement.

Stratégie infranationale. Il s'agit d'un outil de planification stratégique, produit par un gouvernement infranational (par ex., provincial ou municipal) qui couvre une période déterminée et contient généralement des indicateurs de résultats. Une stratégie infranationale permet de se concentrer davantage sur les priorités et les questions infranationales et locales. Elle permet également aux régions infranationales de s'aligner sur les stratégies nationales ainsi que d'identifier et de suivre leur contribution à la stratégie nationale de développement.

Source : PMCED (2018^[7]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

De plus en plus, les pays partenaires mettent en place des stratégies nationales de développement pour rassembler les efforts autour de leurs propres priorités de développement. C'est un domaine remarquable de progrès au sein de l'amélioration globale de

la qualité de la planification du développement.¹² Presque tous les pays partenaires (94 %, soit 81 des 86 pays participants) ont indiqué qu'ils disposent d'une stratégie nationale de développement. Cinq pays ont signalé qu'ils ne disposaient pas d'une telle stratégie mais quatre d'entre eux (la République démocratique du Congo, le Monténégro, Sainte-Lucie et les Seychelles) ont déclaré qu'ils se trouvaient en phase de planification de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement. Ces résultats représentent une amélioration par rapport à 2016, lorsque 90 % des pays (73 sur 81) qui avaient participé à l'exercice de suivi du Partenariat mondial disposaient d'une vision à long terme ou d'un plan national de développement.¹³

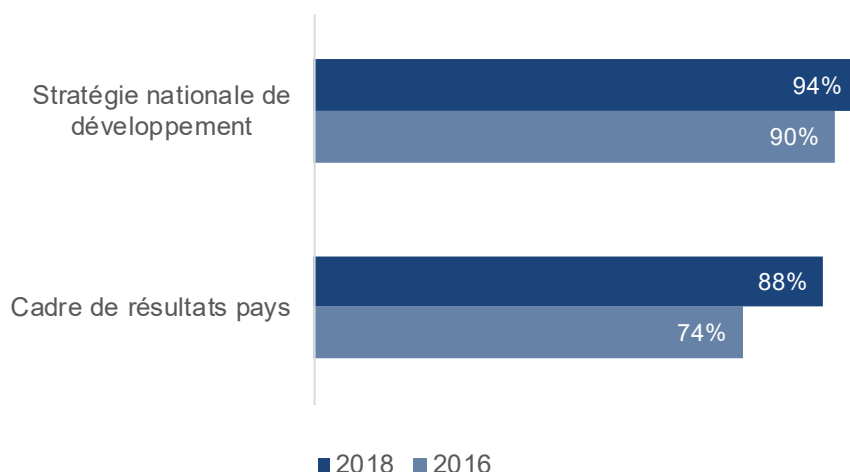
Les stratégies nationales de développement optent de plus en plus pour une orientation claire vers les résultats. Un nombre croissant de pays partenaires, parmi ceux qui disposent d'une stratégie nationale de développement, inscrivent dans cette stratégie, un cadre de résultats nationaux qui définit les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs pour effectuer le suivi des progrès. Les données de Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial montrent que 88 % des pays participants qui disposent d'une stratégie nationale de développement (71 sur 81) ont un cadre de résultats nationaux lié à la stratégie nationale de développement. Il s'agit là d'une nette augmentation par rapport au Cycle de suivi 2016, qui avait constaté que 74 % des pays participants disposant d'une stratégie avaient un cadre de résultats en place (Graphique 2.5). Toutefois, ces cadres de résultats devraient intégrer de manière plus efficace les cibles et les indicateurs ODD pour s'assurer que la planification nationale du développement trace une voie claire et mesurable pour la mise en œuvre des ODD.

¹². Consulter l'Encadré 2.2 pour obtenir des précisions sur la méthode d'évaluation de la qualité de la planification nationale du développement.

¹³. La faible variation en pourcentage masque l'amélioration réelle sous-jacente. Parmi les huit pays qui ne disposaient pas d'une stratégie en 2016, six en ont maintenant une ; un autre est en phase de planification de sa stratégie nationale de développement et le dernier n'a pas participé à l'exercice de suivi 2018. Dans le cadre de l'exercice de suivi 2018, trois des cinq pays participants qui ne disposaient pas d'une stratégie nationale de développement participaient pour la première fois à l'exercice de suivi.

Graphique 2.5. Progrès dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats des pays depuis 2016

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui disposent d'une stratégie nationale de développement et d'un cadre de résultats nationaux, selon l'année



Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les gouvernements des pays partenaires parviennent à un alignement important entre leur stratégie nationale de développement et leurs stratégies sectorielles et/ou infranationales. L'alignement est essentiel pour assurer une planification nationale cohérente du développement, permettre aux régions et aux secteurs infranationaux de contribuer efficacement aux efforts de développement et d'œuvrer à la réalisation des objectifs communs. L'alignement des stratégies sectorielles est prépondérant, car dans 81 % des pays partenaires, on constate que ces stratégies s'alignent sur la stratégie nationale de développement. Les stratégies infranationales sont également bien alignées, les données du Cycle de suivi 2018 indiquant que 76 % des pays partenaires les alignent sur la stratégie nationale de développement. Dans certains pays, un tel alignement est exigé par la loi.

Il faut que davantage de gouvernements de pays partenaires relie la planification du développement aux ressources et renforcent la capacité de suivi de la mise en œuvre

Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats pays, des liens plus étroits avec les ressources peuvent aider à la mise en œuvre. Le programme d'Action d'Addis-Abeba fournit un cadre global de financement du développement durable, y compris la mise en œuvre du Programme 2030 (UN, 2015^[18]). L'un des principaux domaines d'action reposant sur le principe de l'appropriation par les pays, est la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources publiques intérieures. Les données du

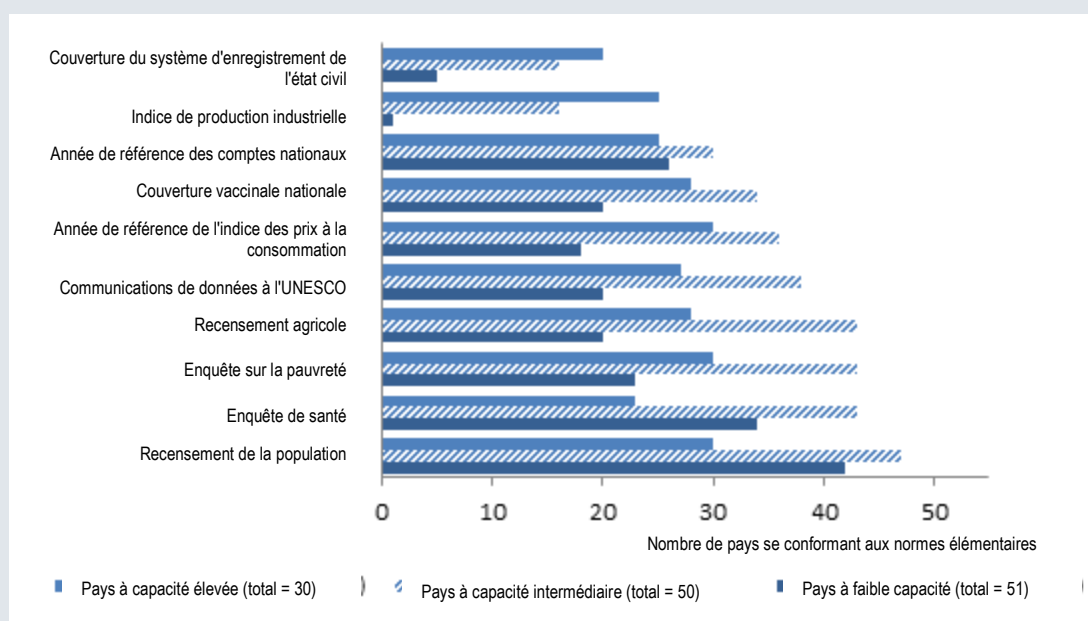
Cycle de suivi 2018 indiquent des efforts prometteurs à cet égard, avec 73 % des pays partenaires (59 des 81 qui disposent d'une stratégie nationale de développement) faisant état du lien qu'ils établissent entre leur stratégie nationale de développement et les ressources indicatives de mise en œuvre. Toutefois, seul un sous-ensemble plus petit de pays parmi ces derniers (46 sur 59) utilisent ces informations sur les ressources indicatives pour orienter leur budget annuel et le cadre budgétaire et/ou des dépenses à moyen terme. Cette constatation concorde avec des recherches récentes qui montrent que les stratégies nationales de développement sont souvent mal financées et ne sont pas accompagnées d'une stratégie globale de financement pour tirer parti de toutes les ressources financières disponibles, par exemple pour cibler les investissements privés (UN, 2019_[19]).

Les gouvernements des pays partenaires procèdent régulièrement au reporting de la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement, mais la plupart d'entre eux n'ont pas les capacités nationales statistiques de suivi intégral de la mise en œuvre. La majorité des gouvernements disposant d'une stratégie nationale de développement (89 %, soit 72 sur 81) font part de leurs progrès. La plupart d'entre eux (85 %, soit 61 sur 72) le font régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois tous les deux ans. Toutefois, le reporting des progrès repose souvent sur des informations incomplètes ; seuls 35 % des gouvernements des pays partenaires (soit 25 sur 72) ont indiqué que des données publiques ponctuelles, régulières et exactes sont disponibles pour tous ou presque tous les indicateurs de leur cadre de résultats. Ces constatations reprennent celles du *Rapport Coopération pour le développement 2017* (OECD_[20]), qui a mis l'accent sur les données et les capacités nationales statistiques, et de manière plus générale sur le travail du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (ou PARIS21) (Encadré 2.4). Un pourcentage encore plus faible de gouvernements dans des contextes fragiles (22 %) déclarent avoir de telles données, bien que la grande majorité des contextes fragiles disposent d'une stratégie nationale de développement (99 %) et d'un cadre de résultats pays (89 %). Cette constatation indique un décalage notable entre la planification et la mise en œuvre des stratégies dans ces contextes et signale que dans des contextes fragiles, qui reçoivent souvent le soutien de capacités d'élaboration des stratégies nationales de développement, une attention toute aussi importante devrait être accordée au renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies, y compris des capacités statistiques de suivi de la mise en œuvre.

Encadré 2.4. Renforcer la capacité statistique pour obtenir de meilleurs résultats de développement

Des données solides et fiables sont indispensables à la mise en œuvre de la politique de développement. Sans données pour déterminer où un soutien est nécessaire pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ne peuvent pas être suivis. Les pays à faible revenu ont fait des progrès dans la production de données et de statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité. Des améliorations sont constatées dans la planification et la production des données. En 2018, 129 pays mettaient en oeuvre un plan national statistique exhaustif contre 102 en 2017 (PARIS21, 2019^[21]). Pourtant, une pénurie fondamentale de données de base dans de nombreux domaines du développement subsiste et il reste encore beaucoup à faire pour renforcer leurs capacités. La plupart des pays partenaires ne disposent pas encore de systèmes qui fonctionnent pour enregistrer les faits d'état civil ou la production industrielle (Graphique 2.6).

Graphique 2.6. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales



Note : L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Source : OCDE (2017^[20]), Rapport « Coopération pour le développement 2017 : Données et développement », <https://doi.org/10.1787/der-2017-fr>.

Les coûts cachés de l'inaction pour renforcer les systèmes de données limitent l'efficacité des efforts de développement. L'impact du déficit de données dans les pays en développement vont de la perte d'opportunités commerciales à des interventions infructueuses des services publics. Des données insuffisantes peuvent compromettre le ciblage et la mise en oeuvre de politiques en faveur des populations marginalisées. La coopération pour le développement et les communautés statistiques reconnaissent que les

trois aspects suivants doivent être abordés afin d'accroître les capacités statistiques (OECD, 2017^[20]) (PARIS21, 2019^[21]).

Tout d'abord, il faut des approches plus globales de la capacité statistique. L'initiative du renforcement des capacités 4.0 aborde ce problème et reconnaît le leadership, la gestion et les compétences en communication comme des catalyseurs efficaces de processus organisationnels plus solides dans les systèmes nationaux de données. Cette initiative reconnaît l'importance des incitations impliquées dans la conception et la prestation de capacité. Le [Statistical Capacity Monitor](#) de PARIS21 permet d'accéder aux indicateurs sur les capacités statistiques pour guider les décisions des pays et des partenaires et pour mettre en place de nouvelles mesures pour les capacités dans ce domaine.

Deuxièmement, investir dans les systèmes statistiques doit devenir une priorité stratégique. Des mécanismes de financement innovant, tels que la création possible d'un dispositif de financement global des données de développement (Rogerson and Calleja, 2019^[22]), pourraient améliorer la conception et la fourniture des capacités. Des approches coordonnées et dirigées par les pays pour financer les capacités, y compris des conventions de données, peuvent contribuer à l'alignement des partenaires et à la promotion de la redevabilité mutuelle.

En troisième lieu, encourager les partenaires du développement à renforcer les écosystèmes de données nationales et à utiliser les données sur les résultats appartenant aux pays pour effectuer le suivi des progrès accomplis rendra crédible les systèmes de données qu'ils soutiennent. Ceux-ci exigent une vision claire et un certain pragmatisme afin de faire face à la pression à laquelle ils sont soumis pour attribuer des résultats à chaque dollar d'aide et pour faire en sorte que les informations de collecte de données soient accessibles à tous les acteurs du développement.

Fournir de meilleures capacités statistiques à l'avenir consistera à repenser l'approche actuelle, en mettant les priorités des pays au premier plan, en veillant à ce que les bureaux nationaux des statistiques soient équipés de compétences flexibles pour s'adapter à l'évolution des écosystèmes de données, et, en améliorant les mécanismes de coordination aussi bien mondiaux que nationaux.

Les pays partenaires réalisent des progrès réguliers dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques

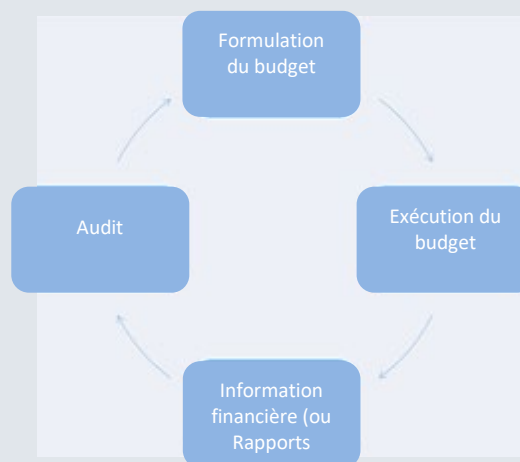
De solides systèmes de gestion des finances publiques (GFP) constituent un élément essentiel de la bonne gouvernance et sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement. Les gouvernements des pays partenaires et leurs partenaires du développement se sont constamment engagés à oeuvrer à l'amélioration de la qualité des systèmes de GFP. Cet engagement repose sur une compréhension de la nature fondamentale de ces systèmes à s'orienter vers des efforts de développement plus efficaces. Bien que des systèmes nationaux de GFP solides et exhaustifs soient importants en soi, l'exercice de suivi du Partenariat mondial évalue les progrès accomplis dans le renforcement d'un certain nombre d'éléments de base autour de la budgétisation, de la passation des marchés, du reporting et de l'audit qui sont apparus comme essentiels dans le cadre de la coopération pour le développement et de son efficacité. L'Encadré 2.5 décrit les systèmes de GFP et la méthode d'évaluation de la qualité de la GFP.

Encadré 2.5. Qu'est-ce qu'un système de gestion des finances publiques et comment évaluer sa qualité ?

Un système de gestion des finances publiques (GFP) est composé de différents règlements, de normes et de processus qui guident la manière dont un gouvernement utilise et conserve la trace de ses ressources financières. Ce système assure que les fonds publics sont affectés aux secteurs prioritaires conformément aux stratégies nationales de développement et que ces fonds sont utilisés de manière efficiente et de manière à assurer la transparence et la redevabilité à l'égard de tous.

Il est généralement entendu qu'un système de GFP couvre un large éventail de domaines à travers le cycle budgétaire complet (Graphique 2.7), y compris la stratégie budgétaire, la planification des recettes, les contrôles des dépenses, la gestion des risques et les mesures de transparence (Mustapha et al., 2019^[23]).

Graphique 2.7. Le cycle budgétaire



Afin d'évaluer la qualité des systèmes de GFP, les exercices précédents de suivi du Partenariat mondial avaient eu recours au Critère 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale ((EPIN) ou CPIA en anglais) pour mesurer la qualité de la gestion budgétaire et financière du système de gestion des finances publiques d'un pays. Conformément à l'effort en 2017 de renforcement du cadre de suivi et en vue de fournir des informations sur les progrès accomplis dans le renforcement des aspects spécifiques des systèmes, le Partenariat mondial s'appuie désormais sur le cadre « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA).

L'évaluation PEFA qui analyse divers aspects du système de GFP d'un pays peut s'appliquer à nouveau aux évaluations successives pour suivre les changements au fil du temps. Aux fins du suivi du Partenariat mondial, seuls les scores d'un certain nombre de dimensions PEFA sont utilisés pour déterminer les progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de GFP. Les dimensions choisies ont tenu compte des éléments fondamentaux des systèmes de GFP et visent à rendre compte des mêmes composantes de GFP que celles qui étaient mesurées par le Critère 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales, et ce, pour maintenir la comparabilité dans le temps. Les éléments sélectionnés couvrent également des domaines que les partenaires du développement jugent essentiels lorsqu'ils décident d'utiliser les systèmes nationaux. Ces domaines ont été notés

dans *Using Country Public Financial Management Systems: A Practitioner's Guide*, un rapport paru en 2011 commandé par le Groupe de travail sur la gestion des finances publiques sous les auspices du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (Inter-American Development Bank/World Bank, 2011^[24]). La sélection du Partenariat mondial des dimensions à utiliser pour mesurer la qualité des systèmes de GFP des pays partenaires, a été effectuée en consultation avec le Secrétariat du PEFA.

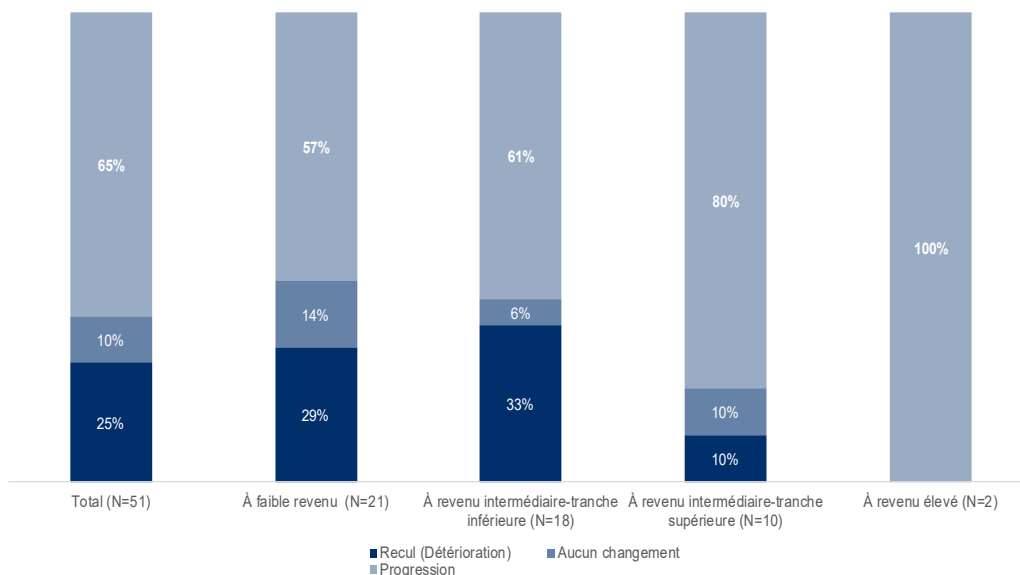
La plupart des pays continuent de progresser régulièrement dans le renforcement de leurs systèmes de gestion des finances publiques. Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a constaté que 65 % des pays partenaires affichent des progrès d'ensemble dans le renforcement de leurs systèmes de GFP tandis que 10 % ne montrent aucun changement d'ensemble.¹⁴ Ces résultats représentent une amélioration par rapport au Cycle de suivi 2016, qui révélait que la majorité des pays (58 %) n'avaient indiqué aucun changement. La progression lente mais régulière constatée depuis 2010 est en accord avec la compréhension que ces changements institutionnels prennent du temps, car ils exigent non seulement de changer les systèmes eux-mêmes, mais aussi de renforcer les capacités d'utilisation et de gestion des systèmes.

Les progrès réalisés dans le renforcement des systèmes de GFP sont généralement réguliers à tous les niveaux de revenu des pays et dans l'ensemble des groupes de pays, ce qui indique qu'ils ne sont pas conduits par des caractéristiques générales au niveau pays. Toutefois, les données de l'exercice de suivi 2018 montrent une case légèrement à la hausse dans le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), avec huit pays sur dix indiquant une progression dans le renforcement de leurs systèmes de GFP (Graphique 2.8). Cette constatation confirme à nouveau les résultats de la recherche effectuée par Fritz, Sweet et Verhoeven (2014^[25]) qui ont examiné les catalyseurs et les effets de solides systèmes de GFP. Cette recherche a montré que dans la plupart des cas, les caractéristiques macroéconomiques au niveau pays ne constituent pas un facteur déterminant important de la solidité des systèmes nationaux, quoiqu'il existe une corrélation positive limitée entre les systèmes solides et les niveaux de revenus élevés et la stabilité politique.

¹⁴. La comparaison dans le temps s'est avérée possible avec 51 des pays participants qui avaient pris part à 2 évaluations PEFA.

Graphique 2.8. Progrès des pays partenaires dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques par groupe de revenu

Comparaison des progrès réalisés par les pays dans le renforcement des systèmes de GFP entre leurs deux dernières évaluations PEFA, par groupe de revenu.



Note : Les barres indiquent le pourcentage des pays partenaires qui progressent, qui n'avancent pas et qui reculent, reposant sur une évaluation de neuf catégories distinctes (dans les domaines de la budgétisation, de la passation des marchés, de l'audit et des rapports financiers) des deux évaluations PEFA les plus récemment disponibles. En outre, tous les pays à revenu élevé qui participent au cycle de suivi sont des petits États insulaires en développement.

Source: Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays (Indicateur 9a). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, <http://effectivecooperation.org/pdf/Guide de Suivi 2018.pdf>.

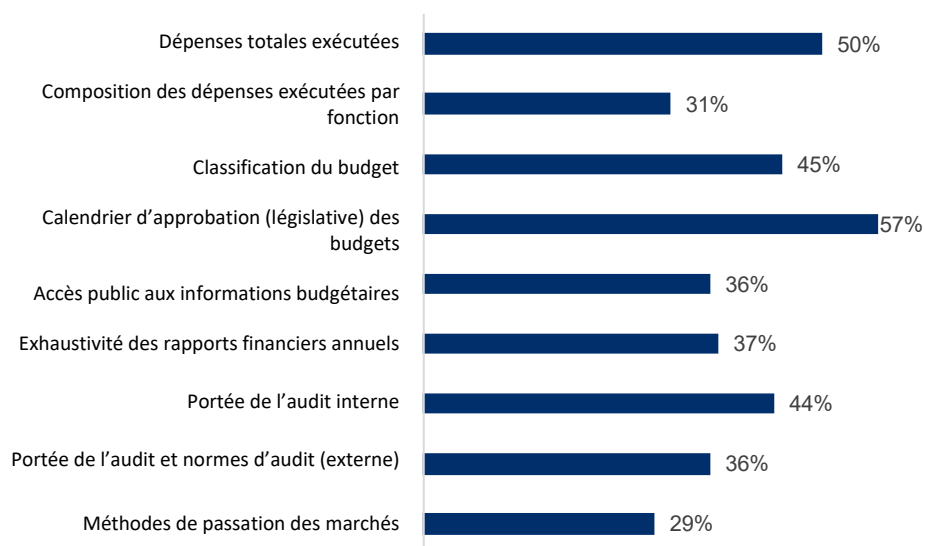
Les pays partenaires réalisent des progrès dans la planification budgétaire, mais des défis restent à relever dans l'exécution du budget et les rapports financiers

Les progrès les plus importants réalisés dans le renforcement des systèmes de GFP concernent les aspects de la formulation du budget. Les données du Partenariat mondial montrent que 50 % des gouvernements des pays partenaires¹⁵ ont accomplis des progrès dans le renforcement de la planification des dépenses, ce qui se traduit par une variation moindre entre les dépenses prévues et les dépenses effectives dans les documents budgétaires. En outre, 45 % des pays ont augmenté la mesure dans laquelle leurs budgets sont classés conformément aux normes internationales (Graphique 2.9). Cependant, alors qu'une planification plus forte est constatée au début du cycle budgétaire, les progrès sont plus limités aux stades ultérieurs, en particulier dans l'utilisation de méthodes transparentes de passation des marchés et en ce qui concerne le degré d'exhaustivité, de ponctualité et de conformité aux normes internationales des états financiers annuels. Des exemples du renforcement de la GFP sont abordés dans l'Encadré 2.6.

¹⁵. Il s'agit des 51 gouvernements des pays partenaires participants, qui ont pris part à 2 évaluations PEFA.

Graphique 2.9. Progrès accomplis par les pays partenaires dans le renforcement des éléments de systèmes de gestion des finances publiques

Proportion de pays qui ont fait des progrès dans le renforcement des éléments de systèmes de GFP au cours de la période entre les deux dernières évaluations PEFA des gouvernements des pays partenaires, telle que mesurée par les dimensions PEFA sélectionnées



Notes : PEFA : Dépenses publiques et responsabilité financière. Les résultats ci-contre se fondent sur les 51 pays partenaires participants pour lesquels il existe 2 évaluations PEFA.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays (Indicateur 9a). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 2.6. Concevoir des solutions spécifiques au contexte pour renforcer la gestion des finances publiques

En collaboration avec 40 pays africains, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) est une organisation internationale composée d'États membres africains, qui travaille avec des ministères africains des Finances et du Budget afin d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes de gestion des finances publiques (GFP) adaptées. Bon nombre de gouvernements africains disposent de vastes programmes de réformes de la gestion des finances publiques (GFP) qui durent depuis longtemps. Toutefois, il est très fréquent que ces réformes ne relèvent pas efficacement les défis auxquels font face les gouvernements. De nouveaux systèmes sont introduits mais les agences dépensières ne reçoivent toujours en temps opportun les fonds qui leur ont été affectés ainsi d'ailleurs que les montants initialement prévus ; de nouvelles procédures de passation des marchés sont adoptées mais les manuels scolaires et les médicaments ne sont toujours pas livrés dans les délais ou dans les budgets prévus ; de nouvelles lois sont votées pour maîtriser les dépenses mais les engagements excédentaires restent omniprésents ; et, une formation est dispensée sur les critères d'évaluation des offres budgétaires pour les dépenses en capital mais les progrès des projets d'infrastructure restent lents.

Ces défis subsistent en partie, parce que les approches traditionnelles de la réforme de la GFP se concentrent principalement sur des solutions techniques standards. Les programmes de CABRI estiment que la réforme de la GFP ne se prête pas à une approche unique et exige une gestion prudente des contraintes politiques et administratives, associée à une profonde compréhension du contexte local.

Le gouvernement de la **République centrafricaine** a adopté une loi moderne sur la passation des marchés, mais néanmoins, fait face au problème de la faiblesse d'exécution des dépenses par les ministères, départements et agences (MDA) sur le budget d'investissement en capital – qui dans certains cas ne représente que 2 % et 3 %. Avec le soutien de CABRI, les fonctionnaires ont travaillé à déconstruire le problème de la sous-exécution des dépenses (ou sous-utilisation des crédits budgétaires). Trois grands défis sous-jacents ont été identifiés : 1) les fonctionnaires supervisant les budgets en capital au sein des MDA n'avaient pas suffisamment de connaissances et d'expérience dans l'exécution de tels budgets ; 2) les MDA ne réalisaient pas les études de faisabilité requises pour l'approbation des plans de passation des marchés ; et, 3) il y avait un manque de communication entre les MDA et le ministère des Finances.

Une équipe s'est ensuite attelée à trouver des solutions spécifiques au pays par le biais de cours en ligne, de travaux individuels ou à faire en équipe, de coaching et d'une rétroaction franche et ouverte de leurs pairs. Les premiers résultats des efforts de l'équipe ont été encourageants. Pour la première fois, les 33 MDA de la République centrafricaine ont tous soumis leurs plans de passation des marchés, soutenus par une meilleure compréhension de la façon de mieux exécuter les budgets d'investissement. Alors que de nombreux défis subsistent, l'équipe s'est fixée pour objectif d'exécuter 50 % des dépenses en capital.

Au **Bénin**, l'espace budgétaire limité est un problème perpétuel. Pour y remédier, le gouvernement a décidé d'améliorer sa capacité de collecte des recettes, mais a également compris qu'il ne pouvait pas demander aux citoyens de payer leurs impôts, à moins que ces derniers ne soient persuadés que les fonds publics seront gérés de manière responsable.

La Direction du budget au ministère de l'Économie et des Finances, s'est fait le champion non seulement d'un système budgétaire plus transparent qui contribue à une GFP efficace et équitable, mais aussi d'une plus grande participation citoyenne au processus budgétaire afin d'améliorer la redevabilité.

La Direction du budget, avec le soutien de CABRI, a établi une Cellule pilote de transparence et de communications budgétaires afin d'orienter la stratégie du Bénin pour continuer à améliorer la transparence du budget et la participation. La cellule était chargée de fournir des informations budgétaires exhaustives et en temps opportun, ainsi que de veiller à ce que ces informations soient présentées dans des formats accessibles en vue de faciliter la participation du public. Les versions vidéo du projet de budget de l'exécutif 2019 et la Loi de finances 2019 qui ont été publiées dans cinq langues locales, en plus du français, illustrent bien ses efforts.

Afin d'assurer que le processus budgétaire soit ouvert au public, la cellule a préparé un calendrier budgétaire pour la société civile afin qu'elle comprenne mieux le processus de formulation du budget, et à quel moment elle peut y participer. Une formation est dispensée afin de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) pour améliorer la redevabilité et fournir un solide processus de participation au budget tant au niveau local qu'au niveau national.

Source : CABRI (n/a[26]), Site Web Pôle de connaissances sur la GFP, www.cabri-sbo.org.

Les pays renforcent la surveillance législative du budget. Les données du Cycle de suivi 2018 ont constaté que 57 % des pays ont fait des progrès pour ce qui est de présenter les budgets à leur pouvoir législatif pour examen et approbation avant le début de l'année financière, ce qui donne suffisamment de temps pour la surveillance législative. Par extension, cette période permet également l'examen du budget par le public, ce qui est essentiel pour la transparence et la redevabilité.

En même temps, la part de la coopération pour le développement faisant l'objet d'une surveillance parlementaire a diminué. D'après les données du Cycle de suivi 2018, en moyenne, 61 % de la coopération pour le développement ont été inscrits aux budgets nationaux soumis à une surveillance parlementaire, ce qui représente une baisse par rapport aux 66 % indiqués dans le Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats. L'une d'elles est que les partenaires du développement continuent d'éprouver des difficultés à fournir des données prévisionnelles en temps opportun pour que les pays partenaires puissent en tenir compte dans leurs cycles de planification budgétaire. Cette diminution pourrait également se rapporter à l'évolution des modalités de décaissement, selon lesquelles les partenaires acheminent de plus en plus directement la coopération pour le développement par l'intermédiaire des partenaires d'exécution plutôt que par l'entremise du secteur public dans certains pays partenaires. Quoi qu'il en soit, ces résultats soulignent qu'au fur et à mesure de l'évolution des sources de modalités de coopération pour le développement et de mise en œuvre, il faut accorder une plus grande importance à ces changements pour s'assurer qu'ils n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

Encadré 2.7. Petits États insulaires en développement dans le Cycle de suivi 2018

Les petits États insulaires en développement (PEID) diffèrent de par leur nombre d'habitants et la densité de leur population, leur répartition géographique et leurs progrès en matière de développement, pourtant ils partagent des vulnérabilités et des défis communs, y compris une forte exposition aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux chocs économiques mondiaux. Dans ce contexte, la coopération pour le

développement reste une source vitale de financement pour le développement de nombreux PEID (OCDE, 2018^[27]).

Disposant d'une solide planification du développement, la quasi-totalité (95 %) des 22 PEID participant au Cycle de suivi 2018, a établi des stratégies nationales de développement. Cependant, plus de la moitié des PEID (56 %) ont indiqué que de plus fortes capacités statistiques leur seraient profitables pour fournir des mises à jour régulières et exactes des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des programmes de développement. En outre, un tiers des PEID n'utilise pas actuellement leurs stratégies de développement pour guider le dialogue avec les partenaires du développement.

Six PEID parmi les huit qui ont rendu compte de leurs systèmes de gestion des finances publiques (GFP), ont progressé dans le renforcement de ces systèmes, avec de fortes améliorations observées dans les processus liés à la budgétisation. Ces résultats répondent à l'appel à développer des systèmes de GFP « solides et crédibles » (Pays du Forum des îles du Pacifique, 2018^[22]). Néanmoins, peu de PEID promeuvent les objectifs sensibles au genre (tels que les objectifs budgétaires liés à l'égalité hommes-femmes) par le biais de la GFP (12 % des PEID contre 38 % des non PEID). Par ailleurs, les PEID devront prendre part plus régulièrement et fréquemment à la réalisation des évaluations PEFA de dépenses publiques et responsabilité financières, pour permettre le suivi des progrès dans tous les domaines.

Les pays partenaires élaborent actuellement un budget sensible au genre, mais leur engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes ne s'est pas encore traduit par des ressources et systèmes de suivi adéquats

Un financement adéquat et efficace est indispensable à l'établissement de l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles. En traçant les affectations des ressources, les gouvernements introduisent des mesures délibérées au cycle de planification et de budgétisation, afin d'atteindre leurs objectifs de politiques en matière de genre. Lorsqu'ils rendent publiques ces affectations, les gouvernements s'engagent à un niveau plus élevé de transparence et de redevabilité dans la prise de décisions budgétaires (Encadré 2.8).

Encadré 2.8. Évaluer les systèmes publics nationaux et la transparence pour atteindre les objectifs du Programme 2030 sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

L'Indicateur de l'Objectif de développement durable (ODD) 5.c.1 mesure le pourcentage des pays qui disposent de systèmes pour assurer le suivi des dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et pour rendre publiques ces dotations. Mis au point grâce à la collaboration du Partenariat mondial et d'ONU-Femmes, ainsi qu'à la contribution du réseau GenderNET du CAD de l'OCDE, cet indicateur définit la norme internationale pour la budgétisation sensible au genre. Il évalue les progrès accomplis vers la réalisation de la Cible ODD 5.c, « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux ». L'indicateur relie aussi les exigences de politiques et juridiques régissant l'égalité hommes-femmes aux dotations budgétaires destinées à la mise en oeuvre de ces exigences.

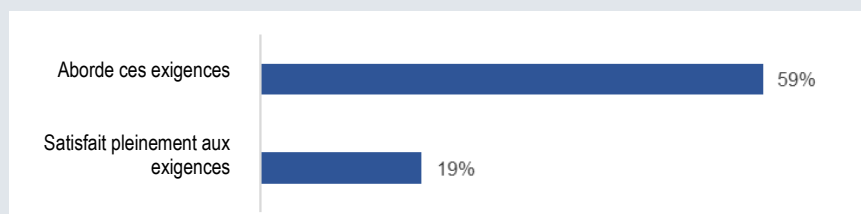
L'Indicateur 5.c.1 mesure trois critères. Le premier se concentre sur l'intention d'un gouvernement à aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en identifiant si un pays dispose de politiques et/ou de programmes sensibles au genre et d'allocations de ressources correspondantes.

Le deuxième critère évalue si un gouvernement dispose de mécanismes pour assurer le suivi de telles dotations tout au long du cycle budgétaire, de la planification du budget jusqu'à l'évaluation de l'impact des dépenses. Le troisième critère met l'accent sur la transparence en identifiant si un gouvernement a pris des dispositions pour rendre publiques les informations sur les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (GIAE-ODD) a classé précédemment l'Indicateur 5.c.1 comme un indicateur de Catégorie III. La méthodologie de l'indicateur a été révisée en 2017, à la suite d'une série de consultations et de sa mise à l'essai, et évalue désormais la sensibilité aux questions d'égalité hommes-femmes d'un certain nombre d'éléments spécifiques au sein des systèmes de gestion des finances publiques. En outre, il applique plus de rigueur aux seuils requis pour satisfaire aux critères de l'indicateur. Suite à ces améliorations, l'Indicateur 5.c.1 a été reclassé et promu dans la Catégorie II. Dans le Cycle de suivi 2018, 19 % des pays partenaires (soit 13 sur 69) ont indiqué qu'ils disposaient de systèmes exhaustifs de suivi et qu'ils rendaient publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes, satisfaisant ainsi pleinement aux exigences de l'indicateur. Comme le montre le Graphique 2.10, 59 % de pays partenaires supplémentaires ont déclaré avoir pris des mesures pour établir de tels systèmes et mettre en place quelques éléments de base de ces systèmes.

Graphique 2.10. Des progrès importants doivent être accomplis pour que les systèmes nationaux répondent aux exigences visant à suivre et à rendre publiques les dotations budgétaires liées au genre

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui disposent de systèmes nationaux pour suivre et rendre publiques les dotations budgétaires liées à l'égalité hommes-femmes



Notes : 1. Les indicateurs ODD sont classés selon trois catégories, en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité de données au niveau mondial, la Catégorie I étant la plus solide. Des informations complémentaires sur les classements des indicateurs ODD sont disponibles à : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification>. 2. En 2016, 47% des pays disposaient de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Si l'on appliquait la méthodologie du suivi 2016 du Partenariat mondiale, 78% des pays disposeraient de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation déterminant si les pays disposent de systèmes pour suivre et rendre publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8, ODD 5.c.1). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Des stratégies de développement fortes et sensibles au genre indiquent que les pays partenaires sont déterminés à assurer l'égalité hommes-femmes, mais ces stratégies ne sont pas dotées des ressources nécessaires. Qu'ils disposent de plans sur les questions de genre ou de stratégies nationales de développement axées sur la parité

hommes-femmes, presque tous les pays partenaires (90 %) ont mis en place des politiques ou des programmes pour atteindre les objectifs d'égalité hommes-femmes.¹⁶ Dans la plupart des cas, ces politiques ne sont pas indépendantes. Les pays partenaires incluent l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif au sein de stratégies nationales de développement plus générales ou intègrent les objectifs au sein de politiques et/ou de programmes sectoriels. Cependant, moins de la moitié des pays partenaires (43 %) indiquent que des ressources adéquates sont affectées pour appuyer les activités liées à l'égalité hommes-femmes, ce qui met en lumière une importante lacune dans la mise en œuvre de la politique.

L'intention expresse des pays partenaires d'aborder les objectifs de l'égalité hommes-femmes n'est pas encore assortie de systèmes pour suivre les données sur les dotations budgétaires liées au genre et pour rendre ces données publiques. Les résultats du Cycle de suivi 2018 révèlent que les pays partenaires ont des difficultés à dépasser la phase de planification pour mettre en place des mécanismes de suivi automatique des affectations à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes tout au long du cycle budgétaire, et à rendre publiques ces dotations. Tandis que 51 % des pays partenaires incluent dans leurs circulaires budgétaires (ou équivalents) des instructions spécifiques aux objectifs en matière de genre, un nombre inférieur de pays (28%) cataloguent les dotations budgétaires pour identifier le lien avec les objectifs d'égalité hommes-femmes, et seulement 19 % effectuent un audit du budget lié à cette question. Actuellement, 64 % des pays publient des informations sur les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes, mais des efforts continus sont nécessaires pour rendre ces informations accessibles en temps opportun.

Les pays partenaires cherchent à renforcer les capacités pour obtenir des statistiques désagrégées selon le sexe. Plus de la moitié des pays partenaires indiquent déjà utiliser des statistiques désagrégées selon le sexe pour orienter les décisions budgétaires, bien que ce soit surtout le cas dans les secteurs perçus comme clairement liés aux questions de genre (par ex., la santé) et que ces statistiques ne soient pas toujours intégrées à toutes les politiques et/ou programmes. Bon nombre de pays partenaires, qu'ils utilisent ou non des données désagrégées selon le sexe pour orienter la prise de décision, soulèvent le besoin d'accroître les capacités dans ce domaine – à la fois sur le plan de la collecte des données et de la compréhension et de l'utilisation systématique des informations.

Dans les pays partenaires qui affichent de bons résultats dans les domaines associés à l'égalité hommes-femmes, la sensibilité au genre est intégrée au sein du système de GFP. Les données qualitatives des pays partenaires ayant participé au Cycle de suivi 2018 montrent que les pays qui obtiennent de bons résultats ne disposent pas de systèmes indépendants pour suivre et publier leurs affectations budgétaires à l'égalité hommes-femmes ; on remarque plutôt que ces pays intègrent le genre à chaque étape de leur processus, de la planification du budget, au reporting, en passant par l'exécution. Par exemple, dans les pays qui indiquent fournir des instructions sur les objectifs liés au genre pendant la préparation du budget, on observe également des instructions fournies pour différents thèmes et secteurs. Ce fait confirme l'importance d'une approche complète en vue de mettre en œuvre les priorités politiques, selon laquelle les gouvernements intègrent

¹⁶ Le chiffre de 90 % est calculé à partir des 69 pays partenaires ayant saisi des données dans leurs systèmes de suivi des allocations en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes. Les pourcentages de cette section sur l'égalité hommes-femmes sont calculés avec les 69 pays partenaires comme dénominateur.

la sensibilité au genre tout au long de la budgétisation et des processus et systèmes de GFP, plutôt que par le biais d'efforts isolés entrepris séparément.

3. Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société

Pour réaliser les ambitions du Programme 2030, la participation significative de toutes les parties prenantes est vitale. L'importance de l'engagement multi-parties prenantes est reconnu depuis longtemps pour le développement, mais les Objectifs de développement durable (ODD) nécessitent que les pays passent d'une approche de « l'ensemble du gouvernement » à « l'ensemble de la société » (Cázarez-Grageda, 2018^[28]). Les gouvernements ont la responsabilité unique de prendre la direction du développement, mais leurs efforts ne peuvent pas porter de fruits sans la participation inclusive et équitable de tous les acteurs. Conscient de ce fait, le Programme 2030 appelle à une action collective par l'ensemble de la société pour mettre en œuvre des solutions de développement durables. Les gouvernements nationaux et infranationaux, les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les fondations, les syndicats, les communautés et les individus ont chacun des rôles différents et complémentaires à jouer dans la recherche collective du développement durable. L'engagement inclusif est essentiel à tous les aspects du processus de développement, à commencer par la planification et la poursuite de la mise en œuvre et du suivi des stratégies nationales de développement.

L'ouverture, la confiance et le respect mutuel, ainsi que la reconnaissance de ces différents rôles complémentaires des diverses parties prenantes sont tout aussi cruciales pour veiller à ce que toutes les parties prenantes soient prêtes à travailler ensemble et capables de le faire. Tandis que le suivi du Partenariat mondial se concentre sur l'engagement de la société civile et du secteur privé, les diverses parties prenantes jouent des rôles déterminants pour réaliser le développement durable au niveau pays, mais elles doivent être impliquées de manière significative pour avoir un impact.

Divisé- en trois sections, ce chapitre examine les efforts des gouvernements pour créer des environnements favorables et rechercher activement l'engagement des divers acteurs. La première section observe comment les gouvernements des pays partenaires font participer les parties prenantes nationales au cours des activités de planification et de redevabilité mutuelle. Cette analyse s'appuie sur des données du Partenariat mondial qui évaluent le caractère inclusif de la planification et du suivi des efforts de développement. Puis, la deuxième évalue l'environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC). Enfin, la troisième section aborde la façon dont les gouvernements maximisent les contributions du secteur privé concernant le développement par le biais du dialogue public-privé (DPP). L'analyse des deuxième et troisième sections se penche respectivement sur les résultats des indicateurs du Partenariat mondial axés sur la société civile et le secteur privé.

Les principales conclusions de ces trois sections sont les suivantes :

- La planification nationale du développement est de plus en plus inclusive, mais un engagement systématique et significatif des différentes parties prenantes est nécessaire tout au long du processus de développement. Presque tous les gouvernements des pays partenaires s'entretiennent largement avec les parties prenantes nationales en ce qui concerne la conception des stratégies nationales de développement. Il faut toutefois faire davantage pour veiller à ce que ces

consultations soient conduites de manière à offrir à l'ensemble de la société une réelle opportunité d'influencer les priorités et de suivre la mise en œuvre.

- Les environnements favorables au sein desquels les OSC évoluent se sont détériorés depuis le dernier cycle de suivi. On note un déclin dans les quatre domaines évalués de l'environnement favorable aux OSC. Les gouvernements et la société civile ont des points de vue divergents quant à l'environnement favorable aux OSC ; par exemple, à savoir s'il existe un niveau adéquat de cadres juridiques et réglementaires, sachant que les OSC déclarent pouvoir s'exprimer librement sans contrôle de la part du gouvernement dans seulement un quart des pays partenaires. De surcroît, moins de pays partenaires ont rendu compte de l'environnement favorable à la société civile en 2018 qu'en 2016, donnant du poids aux avertissements selon lesquels l'espace réservé à la société civile rétrécit.
- Si le DPP doit mener à de vrais mesures et résultats, les gouvernements des pays partenaires doivent veiller à ce qu'il soit axé sur les domaines d'intérêt mutuel et inclue toutes les parties prenantes concernées. Malgré la confiance et la volonté fortes d'engagement parmi les parties prenantes des secteurs public et privé – ce qui est vital pour un dialogue productif, certaines limites au niveau des capacités et de l'inclusion entravent l'efficacité du DPP. Du fait que les gouvernements dirigent les processus de développement, notamment en déterminant les ordres du jour des dialogues et en facilitant la participation des différents acteurs, une réflexion critique est nécessaire pour définir comment améliorer la pertinence et le caractère inclusif des efforts d'engagement.
- Il faut redoubler d'efforts pour édifier et renforcer les capacités, afin que toutes les parties prenantes puissent contribuer efficacement au développement durable. Les gouvernements sont chargés de créer un environnement favorable pour maximiser les contributions au développement de toutes les parties de la société, mais la société civile et le secteur privé doivent eux aussi se concentrer sur le renforcement de leurs capacités et de l'efficacité – notamment la façon dont ils s'organisent entre eux – pour s'assurer qu'ils s'engagent de manière constructive avec le gouvernement.

SECTION 3.1. DANS QUELLE MESURE LES GOUVERNEMENTS DES PAYS PARTENAIRES ONT-ILS ÉTÉ EFFICACES DANS LEUR ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES NATIONALES AU SEIN DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE REDEVABILITÉ MUTUELLE ?

En vue de renforcer l'appropriation par les pays partenaires, les gouvernements doivent s'investir davantage pour assurer une participation constructive et inclusive à la planification et aux efforts de suivi du développement

Lors de la conception des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires consultent un large éventail de parties prenantes nationales. Presque tous les gouvernements des pays partenaires (93 %) rapportent avoir consulté trois parties prenantes ou plus dans le cadre de la conception de leur stratégie nationale de développement. Tous les gouvernements des pays partenaires ayant mis en place une stratégie nationale de développement avaient consulté au moins un groupe de parties prenantes, comme un gouvernement infranational, un parlement, la société civile ou le secteur privé. L'encadré 3.1 décrit les rôles et les contributions aux efforts de développement des parlements, des gouvernements infranationaux, des syndicats et des

fondations, et, souligne la façon dont le suivi du Partenariat mondial fait figurer leur contribution. Le rôle et les contributions de la société civile et du secteur privé sont abordés dans les sections suivantes.

Encadré 3.1. Tirer parti de la valeur de chaque partie prenante

Les parlementaires. Les parlementaires sont indispensables aux efforts nationaux de développement. Ils votent les lois, adoptent les budgets nationaux et assurent la surveillance de la mise en œuvre effective des engagements nationaux et internationaux, tels qu'ils sont définis au §44 du Document final de Nairobi (DFN) (UN, 2016^[5]). Par conséquent, l'alignement des politiques et budgets de développement sur le Programme 2030 incombe aux parlementaires. Le suivi du Partenariat mondial fait figurer le rôle et les contributions des parlementaires en évaluant si les gouvernements collaborent avec les parlementaires dans la préparation des stratégies nationales de développement, pour contribuer au dialogue public-privé (DPP) et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement. Le suivi vérifie également si les parlementaires ont un pouvoir de supervision au niveau de l'inscription de la coopération pour le développement au budget national, ainsi qu'au niveau des dotations budgétaires consacrées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Les gouvernements infranationaux (ou gouvernements locaux). Les gouvernements infranationaux constituent un lien crucial entre les citoyens et le gouvernement national, communiquant les priorités, idées et contributions locales de développement aux processus nationaux de développement. Les gouvernements infranationaux peuvent aussi renforcer les partenariats du développement parmi les citoyens et d'autres acteurs locaux, notamment le secteur des entreprises (DFN §47). Le suivi du Partenariat mondial saisit le rôle et les contributions des gouvernements infranationaux en évaluant s'ils sont impliqués dans la préparation des stratégies nationales de développement ; la façon dont les stratégies infranationales sont alignées sur les stratégies nationales de développement ; et si les gouvernements locaux participent au DPP et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

Les syndicats. Les syndicats sont des acteurs du développement qui défendent les intérêts des travailleurs et facilitent les négociations collectives en leur nom. Ils promeuvent des conditions de travail décentes et plaident en faveur de pratiques équitables. Le suivi du Partenariat mondial reflète le rôle et les contributions des syndicats en évaluant si leurs points focaux prennent part aux initiatives nationales de DPP et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

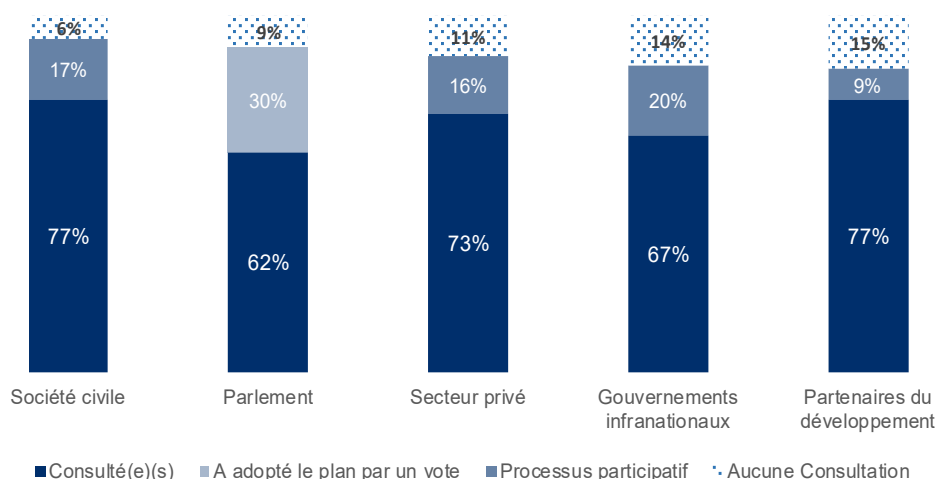
Les fondations. Le savoir et l'expertise des acteurs philanthropes apportent de précieuses contributions aux efforts nationaux de développement. L'importance de ces acteurs s'étend au-delà de l'appui financier qu'ils fournissent. En effet, les fondations servent également d'agents catalytiques des ressources et des relations qui aident à renforcer l'efficacité et la qualité de la coopération pour le développement (DFN §69). Le suivi du Partenariat mondial tient compte du rôle et des contributions des fondations en évaluant si elles sont impliquées dans les DPP et les mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

L'engagement avec les parties prenantes nationales peut devenir un processus plus constructif et participatif. Dans la pratique, cela signifie que l'engagement doit être un processus convenablement planifié, au moment propice et bien communiqué ; il doit engager

systématiquement les diverses parties prenantes de manière à instaurer la confiance entre les participants ; et, atteindre un certain niveau de cohérence entre les opinions des parties prenantes et la stratégie nationale de développement qui sera adoptée au final¹⁷ (UNDP, 2016_[29]). Ce type de processus constructif et participatif garantira la forte appropriation, par tous les segments de la société, de la stratégie nationale de développement qui en découle et des aspirations qu'elle exprime. Même s'ils entreprennent de vastes consultations, peu de gouvernements des pays partenaires rapportent avoir permis aux parties prenantes de s'engager dans un processus participatif pour influencer la stratégie nationale de développement (Graphique 3.1). Par ailleurs, le gouvernement n'a soumis la stratégie nationale de développement au vote du parlement que dans 30 % des pays partenaires.

Graphique 3.1. Les gouvernements des pays partenaires procèdent à de nombreuses consultations lors de la conception des stratégies nationales de développement, mais les processus participatifs sont plus rares

Pourcentage des gouvernements des pays partenaires qui ont fait participer les parties prenantes nationales à l'élaboration de la stratégie nationale de développement



Note : « Consulté(e)(s) » signifie que le gouvernement a fait des propositions au groupe particulier de parties prenantes et lui a demandé son avis. « A adopté la stratégie par un vote » veut dire que la stratégie a été soumise au vote d'un parlement, « Processus participatif » signifie que les parties prenantes ont été autorisées à faire des propositions et que certaines de ces propositions ont été utilisées dans la conception de la stratégie nationale de développement.

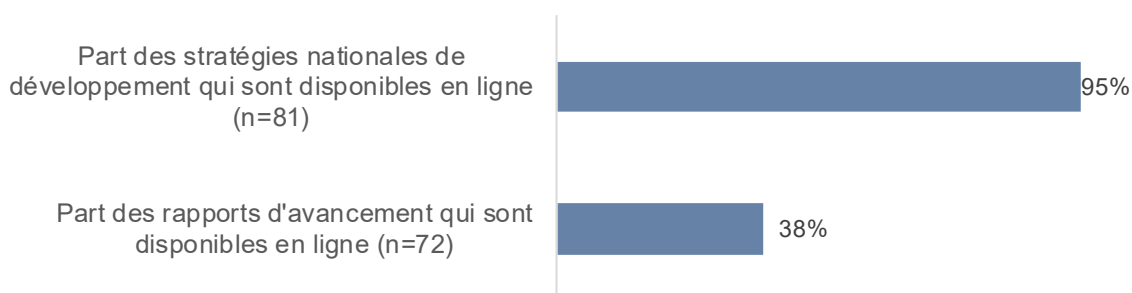
Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

¹⁷. Cela ne signifie pas qu'il faille adopter les opinions des parties prenantes. Un processus participatif vise plutôt à atteindre un certain degré de cohérence entre les points de vue d'un éventail inclusif d'acteurs et du gouvernement d'un pays partenaire, et/ou lorsque ce n'est pas possible, à fournir un retour d'informations utile présentant la ou les raison(s) pour lesquelles certaines opinions ne sont pas reflétées dans la stratégie nationale de développement.

Pour renforcer l'appropriation par les pays partenaires des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires doivent rendre publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre, de manière à accroître la transparence et la redevabilité par le biais des informations accessibles. Presque tous les gouvernements des pays partenaires (95 %, soit 77 pays sur 81) disposant d'une stratégie nationale de développement l'ont rendue publique¹⁸ (Graphique 3.2). Tandis que la grande majorité (89 %, soit 72 pays sur 81) suivent les progrès de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, seuls 38 % des gouvernements des pays partenaires (27 pays sur 72) ont rendu publics leurs rapports d'avancement.

Graphique 3.2. Peu de gouvernements des pays partenaires rendent publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui mettent électroniquement à disposition les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement



Note : Les stratégies nationales de développement et les rapports d'avancement sur leur mise en œuvre sont jugés « accessibles au public » dans les cas où les répondants fournissent un lien vers une page Web.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

SECTION 3.2. OÙ EN SONT LES GOUVERNEMENTS DES PAYS PARTENAIRES EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Les contraintes imposées à la société civile ont augmenté, nuisant à sa capacité à participer et contribuer aux processus nationaux de développement¹⁹

Les environnements favorables au sein desquels les organisations de la société civile (OSC) évoluent se sont détériorés depuis le Cycle de suivi 2016. Les OSC incluent toutes les organisations non marchandes et non étatiques en dehors de la famille autour de laquelle les individus s'organisent pour poursuivre des intérêts communs dans le domaine

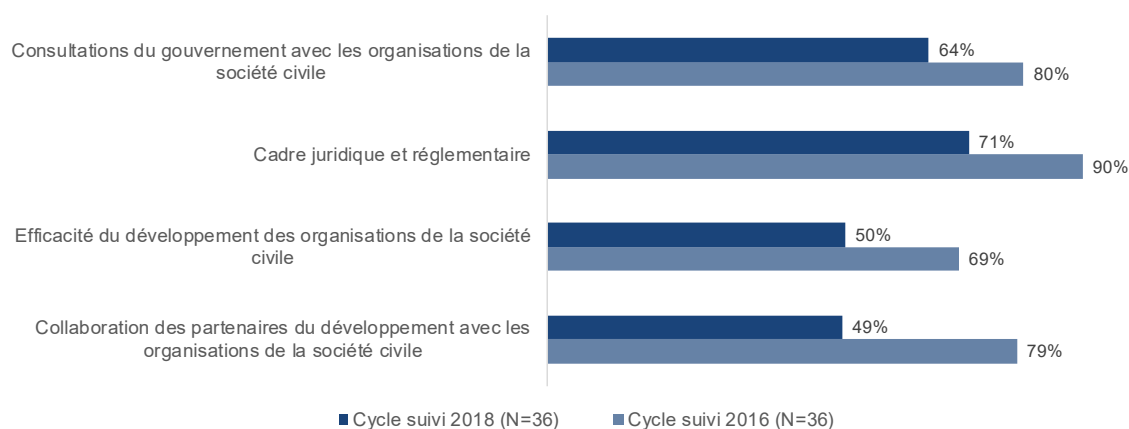
¹⁸. Mettre en ligne la stratégie nationale de développement et/ou le rapport d'avancement sert de proxy à « rendre publics ». Même si cette méthode a ses limites, la disponibilité en ligne démontre la volonté d'un gouvernement à partager les informations de manière transparente.

¹⁹. Cette section aborde trois des domaines évalués en ce qui concerne l'environnement favorable aux organisations de la société civile. Les domaines qui relèvent de la responsabilité des gouvernements des pays partenaires et des OSC sont discutés en détail ici ; le domaine ayant trait aux partenaires du développement est approfondi dans la partie II du Rapport d'étape.

public (OECD, 2009^[30]). Grâce à leurs racines communautaires et à leur rayonnement, les OSC jouent un rôle fondamental dans le développement, notamment en habilitant et en fournissant des services aux populations vivant dans la pauvreté, et en œuvrant pour que la voix de toutes les couches sociales se fasse entendre. Le suivi du Partenariat mondial analyse quatre domaines principaux pour évaluer l'environnement favorable aux OSC, représentés dans l'Encadré 3.2. Il existe plusieurs bonnes pratiques (Ceelen, Wood and Huesken, 2019^[31]), mais dans l'ensemble, les conditions affectant les contributions des OSC au développement se sont détériorées dans chacun des quatre domaines au cours de la période entre les cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat (Graphique 3.3)

Graphique 3.3. Détérioration de l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent

Résultats agrégés (sur une échelle de 0 à 100 points) relatifs aux quatre domaines d'environnements favorables évalués dans lesquels les OSC opèrent, par année



Note : L'échantillon de données illustré dans ce graphique se limite aux 36 pays qui ont fait état des environnements favorables aux OSC dans les deux cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat mondial. Pour 2018, le graphique montre les résultats moyens des réponses individuelles des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement, qui ont rendu compte de l'environnement favorable aux OSC. Pour 2016, le graphique indique les résultats moyens des réponses données par le gouvernement en consultation avec la société civile et les partenaires du développement qui avaient rendu compte de l'environnement favorable aux OSC.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement pour les organisations de la société civile (Indicateur 2). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 3.2. Conditions qui maximisent l'engagement et la contribution efficace des organisations de la société civile au développement

Le Partenariat mondial examine quatre grands domaines de suivi pour évaluer les conditions dans lesquelles les organisations de la société civile (OSC) opèrent et si celles-ci leur permettent d'œuvrer et de contribuer efficacement aux efforts de développement.

1. **Comment les gouvernements consultent-ils les OSC sur les politiques nationales en matière de développement ?** Ce domaine évalue la mesure dans laquelle les gouvernements consultent les OSC sur les politiques nationales de développement et si les OSC ont accès à des informations pertinentes et en temps utile pour pouvoir participer effectivement à ces consultations.
2. **Est-ce que des cadres juridiques et réglementaires adéquats sont en place ?** Ce domaine, fondé sur les droits de l'Homme internationalement reconnus,¹ évalue la mesure dans laquelle les cadres juridiques et réglementaires du pays autorisent les OSC à s'associer, se rassembler et s'exprimer ; leur permettent d'accéder aux ressources ; et, d'assurer une protection efficace aux OSC qui travaillent avec les populations marginalisées ou à risque.
3. **Dans quelle mesure les OSC sont efficaces ?** Ce domaine évalue l'efficacité des propres opérations des organisations de la société civile conformément aux Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC et le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC² (CSO Partnership for Development Effectiveness, 2010_[32]). Il examine si les OSC agissent en coordination pour faciliter leur participation au dialogue politique et si elles s'impliquent dans des partenariats équitables pour le financement.³ Il aborde également la question de savoir si les OSC mettent en œuvre leurs activités de développement en se laissant guider par les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et si elles sont transparentes et responsables dans le cadre de leurs activités.
4. **Dans quelle mesure les partenaires internationaux du développement travaillent-ils bien avec les OSC ?** Ce domaine évalue la mesure dans laquelle les partenaires du développement s'entretiennent avec les OSC sur les politiques et programmes de coopération pour le développement et détermine si les partenaires du développement promeuvent un environnement favorable aux OSC dans leur engagement avec les gouvernements. Il évalue également si les partenaires du développement apportent un soutien financier efficace qui maximise la contribution des OSC au développement durable.

La responsabilité d'apporter des améliorations dans ces quatre domaines est répartie et partagée entre les parties prenantes. Les deux premiers domaines incombent aux gouvernements ; le troisième domaine relève avant tout des OSC ; et, le quatrième domaine se rapporte au comportement des partenaires du développement. Dans l'esprit d'une approche multi-parties prenantes et d'une évaluation équilibrée, la méthodologie du Partenariat mondial rassemble les points de vue de la société civile, des gouvernements et des partenaires du développement, à travers les quatre domaines. Cette démarche permet la collecte de résultats qui sont orientés par ces diverses parties prenantes et révèle également la cohésion ou la diversité d'opinions entre elles.

Notes : 1. Les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifiques sont reconnues comme des droits humains universels. Voir la Déclaration universelle des droits de l'homme à : https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf. 2. Les principes d'Istanbul ont été convenus lors de l'Assemblée générale 2010 du Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC à Istanbul. Ils constituent les fondements du Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC, qui développent de manière plus approfondie ces principes. 3. « Partenariats équitables pour le financement » fait référence à un rapport de forces équitables entre les OSC de financement et les OSC nationales. Le Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux décrit de manière détaillée les partenariats équitables des OSC (GPEDC, 2018, p. 66[7]).

Les tendances négatives, dans l'ensemble des quatre domaines évalués et dans le reporting des pays partenaires sur les environnements propices aux OSC, donnent du poids aux avertissements de réduction de l'espace dont dispose la société civile.

Le Cycle de suivi 2018 a enregistré une diminution du reporting effectué par les gouvernements des pays partenaires en ce qui concerne l'environnement favorable à la société civile, par rapport au Cycle de suivi 2016, passant de 73 % en 2016 à 53 % en 2018. La méthodologie de reporting de ce sujet a été révisée entre les deux cycles de suivi et la communication de données sur cet indicateur reste relativement à forte intensité de main-d'œuvre. Mais ni la longueur du questionnaire ni le processus de reporting n'ont été modifiés, si bien qu'aucune explication technique évidente ne peut expliquer cette baisse de reporting. Les gouvernements des pays partenaires qui ont rendu compte de l'environnement favorable aux OSC pour le Cycle de suivi 2018 ont sélectionné des OSC pour l'évaluation et ont facilité leur participation.²⁰ Cette démarche peut entraîner une discrimination lors de la sélection et/ou une partialité des observateurs, ce qui peut aboutir au reporting par ces OSC de ce que le gouvernement s'attend à entendre ou veut entendre. Combinés, ces facteurs peuvent signifier que les tendances négatives observées dans les données factuelles, présentent un tableau trop positif des pays procédant au reporting. Dans l'ensemble, la détérioration des résultats dans les quatre domaines évalués par le Partenariat mondial s'ajoutant à la diminution du reporting effectué par les pays, confirment l'opinion généralement admise que l'espace dont dispose la société civile se rétrécit²¹ (CIVICUS, 2019_[33]).

Les gouvernements des pays partenaires notent leurs actions dans la mise en place d'un environnement propice aux OSC plus favorablement que ne le font les OSC.

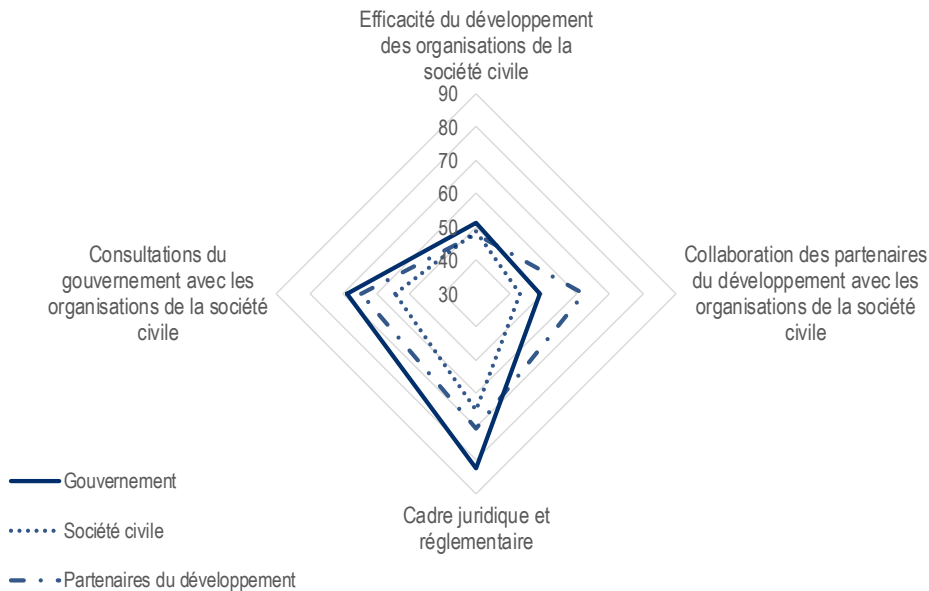
Dans l'ensemble, les gouvernements ont noté favorablement les deux domaines qui leur incombent (consultation des OSC et cadres juridiques et réglementaires) et moins favorablement les deux domaines dont ils ne sont pas responsables (Graphique 3.4) Les OSC perçoivent les deux domaines qui relèvent des gouvernement avec moins d'égards. Dans le domaine de l'efficacité du développement des OSC, qui a trait à leurs propres opérations, les OSC se sont montrées relativement critiques lors de la notation de leurs résultats.

²⁰. Environ la moitié des gouvernements participants ont reçu les coordonnées de points focaux d'OSC au niveau national, qui avaient été formés à l'exercice de suivi du Partenariat mondial par le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. En fin de compte, il incombait à chaque gouvernement participant de sélectionner et de faciliter l'engagement avec la société civile afin de rendre compte de l'environnement favorable aux OSC.

²¹. D'après le rapport de CIVICUS (2019_[33]) sur l'état de la société civile, 111 sur 196 pays examinés, ont fermé, réprimé ou entravé l'espace civique, par le biais de diverses pratiques qui comprennent des restrictions législatives et réglementaires. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux constatations 2017 de CIVICUS qui révélaient que 106 pays limitaient l'espace civique.

Graphique 3.4. Opinions agrégées des parties prenantes sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile

L'idée que le gouvernement, la société civile et les partenaires du développement se font des quatre domaines d'un environnement favorable aux OSC (sur une échelle de 0 à 100 points)



Note : Un périmètre plus grand signifie un meilleur score. Chacun des quatre domaines couverts dans l'exercice de suivi du Partenariat mondial qui ont trait aux environnements favorables, se compose de quatre sous-éléments qui sont agrégés pour créer le score total dans chacun des quatre domaines figurant dans ce graphique. Des réponses ont été reçues de 46 pays ayant évalué l'environnement favorable aux OSC.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement pour les organisations de la société civile (Indicateur 2). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les gouvernements consultent souvent les organisations de la société civile, mais ces consultations peuvent être plus efficaces, inclusives et transparentes

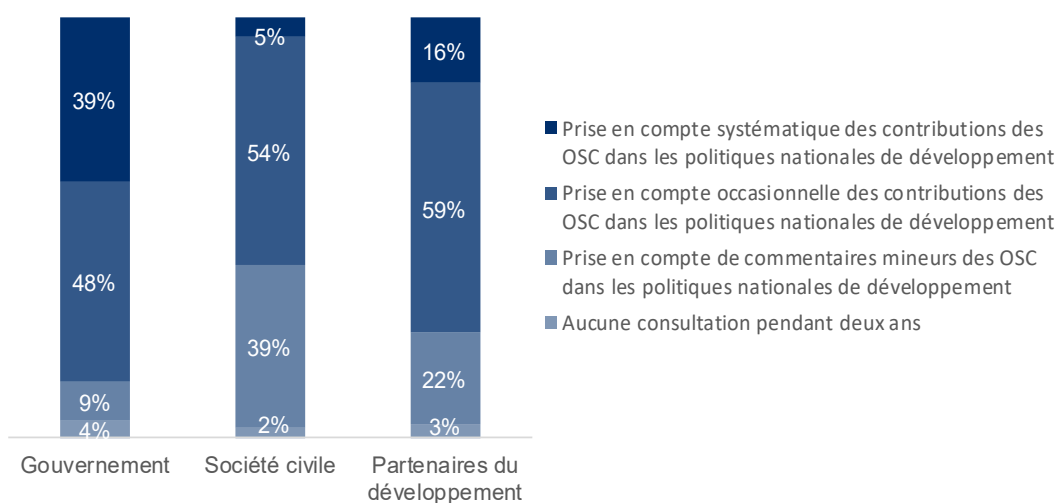
Les gouvernements des pays partenaires consultent régulièrement les OSC sur les politiques nationales de développement, mais ces consultations pourraient être plus efficaces. Dans presque tous les pays partenaires (95%), les OSC indiquent que le gouvernement les avait consultées sur les politiques nationales de développement au cours des deux années précédentes. Le Kenya est l'un des exemples de bonne pratique, où le gouvernement a recours aux groupes de travail sectoriels multi-parties prenantes pour mener la planification du développement et appuyer les décisions concernant les dotations budgétaires. Ces groupes de travail sectoriels comprennent généralement des membres des ministères dépensiers, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, des organismes des Nations Unies et d'autres groupes concernés (Ceelen, Wood and Huesken, 2019[31]). Or, cette pratique n'est pas la norme. Les OSC dans 50% des pays partenaires déclarent que les consultations ont lieu pendant les processus nationaux décisionnels lorsque le changement d'orientation de la politique est toujours possible. Cependant, dans 50 % des pays partenaires, les OSC signalent que ces consultations

pourraient être plus efficaces – c.-à-d., institutionnalisées, régulières, prévisibles et transparentes.²² Ces OSC indiquent également que leur participation fait souvent l'objet de restrictions et que la sélection pour la participation peut manquer d'objectivité.

Les consultations des gouvernements avec les OSC ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter l'élaboration, la mise en œuvre et/ou le suivi des politiques nationales de développement. Les OSC dans une majorité des pays partenaires (54 %) signalent que les gouvernements occasionnellement incorporent quelques éléments de fond issus des conseils qu'elles ont donnés mais qu'il n'existe aucun mécanisme public clair permettant de fournir des retours d'informations à la suite des consultations pour expliquer les raisons pour lesquelles certaines de leurs recommandations ont été acceptées ou rejetées. Dans seulement 5 % des pays partenaires, les OSC indiquent que le gouvernement tient compte de leurs conseils et données probantes et que des mécanismes clairs sont en place pour fournir des retours d'informations (Graphique 3.5).

Graphique 3.5. Les organisations de la société civile rapportent que des consultations ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter les politiques nationales de développement

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement sur l'utilisation des résultats des dernières consultations avec les OSC pour informer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi par le gouvernement des politiques nationales en matière de développement



Note : OSC : organisations de la société civile. Le libellé complet des options de réponses est présenté dans les caractéristiques de la pratique à : <https://goo.gl/JRyDmH>

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 1, Question 1D). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

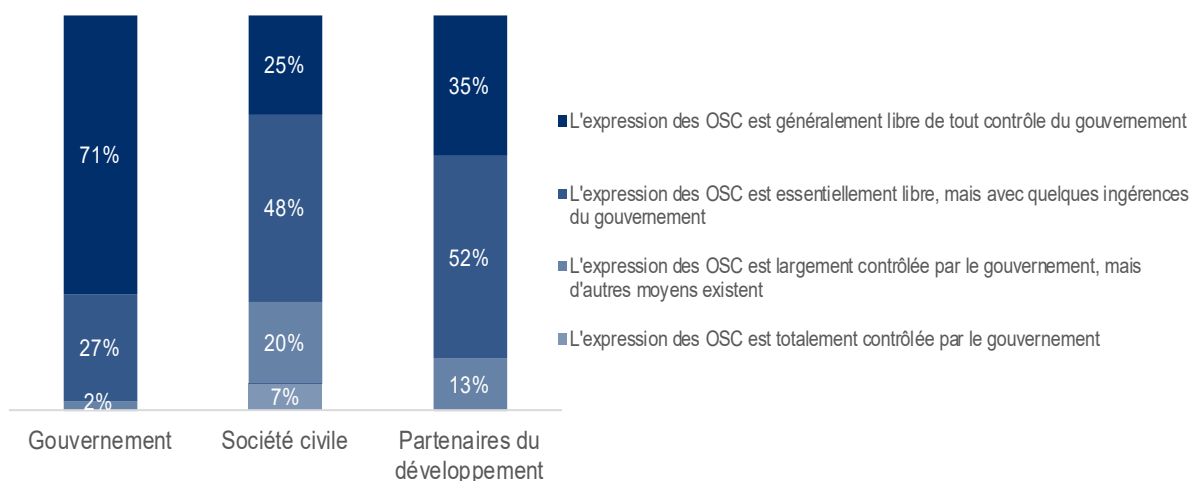
²². Dans seulement 14 % des pays partenaires, les OSC rapportent qu'elles ont entièrement accès à des informations pertinentes et exhaustives et qu'elles ont un délai suffisant pour se préparer et participer aux consultations.

Les cadres juridiques et réglementaires assurent une protection limitée aux organisations de la société civile dans la pratique

Les OSC rapportent une liberté d'expression sévèrement limitée et une protection réduite contre le harcèlement lors de leur travail avec les populations à risque. Dans les quatre domaines examinés afin d'évaluer l'environnement favorable aux OSC, les opinions sur lesquelles les gouvernements et les OSC divergeaient le plus fortement concernaient la qualité des cadres juridiques et réglementaires en place (Graphique 3.4). Dans la plupart des pays partenaires (71 %), les gouvernements indiquent que les OSC sont généralement libres de s'exprimer, tandis que les OSC ne partagent cette opinion que dans 25 % des pays (Graphique 3.6). En outre, les OSC dans 27 % des pays signalent que : leur expression est totalement ou largement contrôlée par le gouvernement ; les menaces et actes arbitraires contre les acteurs non étatiques font occasionnellement l'objet d'une enquête ; et, le cadre juridique prévoit peu de protections efficaces contre la surveillance arbitraire. En réponse à une question séparée, les OSC dans 32 % des pays partenaires indiquent que les organisations de la société civile qui travaillent avec les populations marginalisées et vulnérables sont victimes de harcèlement par les autorités publiques. Le Kosovo^{*23}, cependant, offre un exemple de bonne pratique en matière de protection des OSC. Il a étendu sa garantie constitutionnelle de la liberté d'association spécifiquement aux OSC en vertu de la loi de 2010 sur la liberté d'association des organisations non gouvernementales. L'enregistrement des OSC est volontaire, et les exigences pour la mise en place d'une organisation de la société civile sont considérées comme raisonnables (Ceelen, Wood and Huesken, 2019^[31]).

Graphique 3.6. Des avis divergents sur la liberté d'expression

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement concernant la



Note : : OSC : organisations de la société civile. Le libellé complet des options de réponses est présenté dans les caractéristiques de la pratique à : <https://goo.gl/JRvDmH>

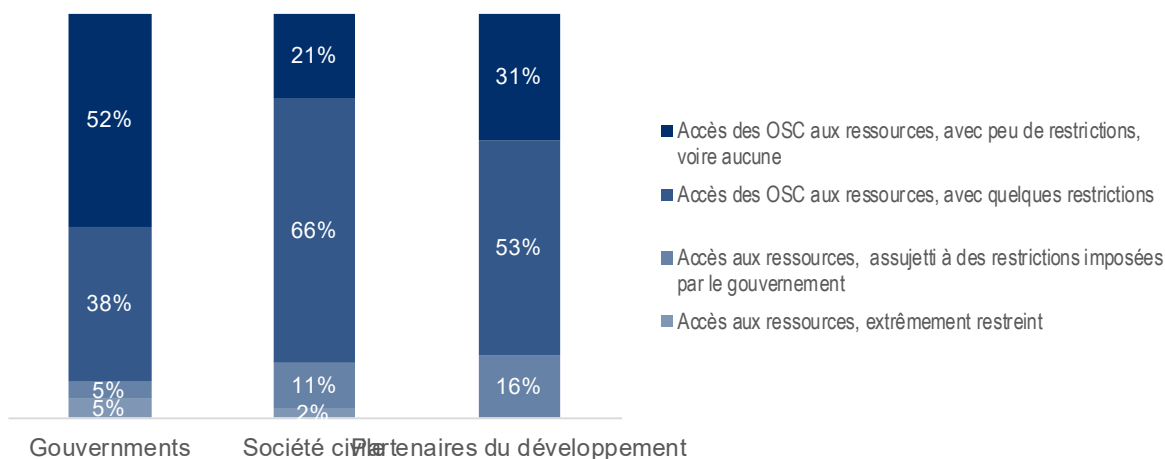
²³ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et se conforme à la Résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 4, Question 4A). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Cependant, les cadres juridiques et réglementaires dans la plupart des cas, permettent et/ou facilitent l'accès des OSC aux ressources. Dans une majorité des pays partenaires (87 %), les OSC rapportent que les lois et règlements, avec certaines restrictions, voire aucune, leur permettent d'accéder à des ressources nationales et internationales, telles que les dons (subventions) et les contrats publics, d'obtenir des avantages fiscaux et des exonérations d'impôts et d'accéder à des ressources internationales. Dans l'ensemble, bien qu'ils reconnaissent que des restrictions existent, la majorité des gouvernements des pays partenaires, des partenaires du développement et des OSC se prononcent favorablement sur l'environnement juridique et réglementaire à cet égard (Graphique 3.7).

Graphique 3.7. L'accès aux ressources n'est pas considéré comme extrêmement limité

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement concernant la mesure dans laquelle l'environnement juridique et réglementaire facilite l'accès des OSC nationales aux ressources



Note : OSC : organisations de la société civile. The complete wording of the response options is presented in the Characteristics of Practice at: <https://goo.gl/JRyDmH>

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 4, Question 4D). Des informations complémentaires figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les OSC reconnaissent le besoin d'améliorer leur coordination, mais appellent également à des partenariats plus équitables

La coordination des OSC est forte, mais peut être plus inclusive. Les OSC sont chargées d'assurer leur efficacité, en conformité avec les principes d'Istanbul et le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC (Encadré 3.2). La coordination des OSC est un élément important, dans la mesure où elle est essentielle au maintien de l'unité et du caractère inclusif de la société civile. Dans 95 % des pays partenaires, les gouvernements, les partenaires du développement et les OSC indiquent que les OSC coordonnent leurs activités par le biais de plateformes, de réseaux et d'associations. Cependant, dans 27 % des pays partenaires, les trois groupes de parties prenantes affirment que ces mécanismes sont faibles, par exemple, sur le plan

du leadership, de la participation inclusive, des ressources consacrées à l'engagement et/ou à la redevabilité vis-à-vis des OSC nationales, ou que ces mécanismes sont conduits par les partenaires du développement et/ou les intérêts du gouvernement plutôt que par les intérêts des OSC. La Fédération des ONG du Népal (NFN) offre un exemple de bonnes pratiques à cet égard. La NFN qui a simplifié son code de conduite, sa structure de gouvernance interne et sa gestion, a élaboré également un livre de référence sur la gouvernance des organisations non gouvernementales, a formé plus de 2 000 employés d'ONG et a établi un service d'assistance téléphonique pour donner des conseils immédiats aux ONG. Cette autorégulation vise à renforcer l'efficacité du développement et la redevabilité (Ceelen, Wood and Huesken, 2019^[31]).

Des partenariats plus équitables permettraient aussi de renforcer l'efficacité du développement de toutes les OSC, quels que soient leur taille et leurs moyens. Dans la plupart des pays partenaires (89 %), les OSC rapportent que la base des partenariats entre les OSC intérieures (locales ou nationales) et les OSC qui apportent le financement (généralement des OSC plus grandes, internationales) est soit de mettre directement en œuvre les projets de l'OSC de financement soit de répondre à ses priorités programmatiques. Ces partenariats généralement accordent la priorité aux programmes de l'OSC de financement plutôt qu'aux priorités et besoins locaux, ce qui fait peser un fardeau sur les OSC plus petites, intérieures. Des partenariats d'OSC plus équitables soutiendraient l'appropriation locale et nationale ainsi que l'aptitude des OSC à opérer et à répondre aux besoins de leurs communautés cibles.

SECTION 3.3. DANS QUELLE MESURE LES GOUVERNEMENTS DES PAYS PARTENAIRES RÉUSSISSENT-ILS À RENFORCER LE DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ ?

Un dialogue public-privé constructif, orienté sur les résultats et fondé sur la confiance réciproque, a le potentiel d'accélérer la réalisation des objectifs de développement

Le dialogue public-privé est essentiel pour tirer pleinement parti du potentiel de la contribution du secteur privé au développement durable. Le Programme 2030 reconnaît le rôle important de la diversité du secteur privé dans la réalisation du développement durable et engage « toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable ». Le secteur privé peut apporter des ressources tant financières que non financières pour le développement durable. Maximiser ces contributions nécessite cependant un environnement opérationnel propice aux entreprises, qui à son tour exige un engagement réel des secteurs public et privé fondé sur un dialogue ouvert et transparent.²⁴ La tentative d'accroître les contributions du secteur privé grâce au dialogue sous-tend l'approche de

²⁴. Comme le note Bettcher, Herzberg et Nadgrodkiewicz (2015^[37]), un tel dialogue est indispensable « à l'expansion de l'espace de la découverte de politiques » où les décideurs, les experts du secteur privé et les autres parties prenantes se réunissent afin de discuter des orientations de politique, des opportunités de collaboration et d'autres questions qui répondent aux besoins de tous ceux qui sont concernés.

suivi du Partenariat mondial.²⁵ En mesurant la qualité du DPP,²⁶ le suivi évalue l'efficacité de la mise en place de partenariats entre un gouvernement et le secteur privé, ce qui leur permet de façonner ensemble un environnement opérationnel dans lequel le secteur privé peut contribuer au maximum à la croissance partagée et au développement durable.

Dans l'ensemble, le reporting de la qualité du DPP est limité, mais les pays l'ayant fait, ont tenu compte des opinions des parties prenantes du secteur privé et en ont fait état. Le suivi du Partenariat mondial évalue la qualité du DPP en ce qui concerne trois domaines clés et six éléments associés, comme l'illustre le Graphique 3.8. Dans les cycles de suivi précédant 2018, les gouvernements des pays participants avaient fait état de la qualité du DPP, en consultation avec les représentants du secteur privé. Dans le cadre du Cycle de suivi 2018, une méthodologie révisée a demandé aux gouvernements et aux parties prenantes du secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises du secteur privé et syndicats) d'évaluer de manière individuelle la qualité du dialogue, en fonction de quatre niveaux qui ont ensuite été convertis en une échelle de 0 à 100, où 100 représente la meilleure qualité possible. La méthodologie révisée, qui nécessite la collecte de données auprès de différentes parties prenantes du secteur privé, peut avoir contribué à la diminution du nombre de reporting de la part des pays partenaires à ce sujet (47 dans le cycle 2018 contre 55 dans le cycle 2016). Dans la plupart des pays rendant compte de la qualité du DPP, de multiples parties prenantes du secteur privé ont participé au reporting (Graphique 3.9) Ce constat peut être considéré comme un résultat positif, bien qu'il soit important de reconnaître que les pays qui ont choisi de procéder à ce reporting peuvent aussi être ceux disposant de mécanismes de PDD plus solides.

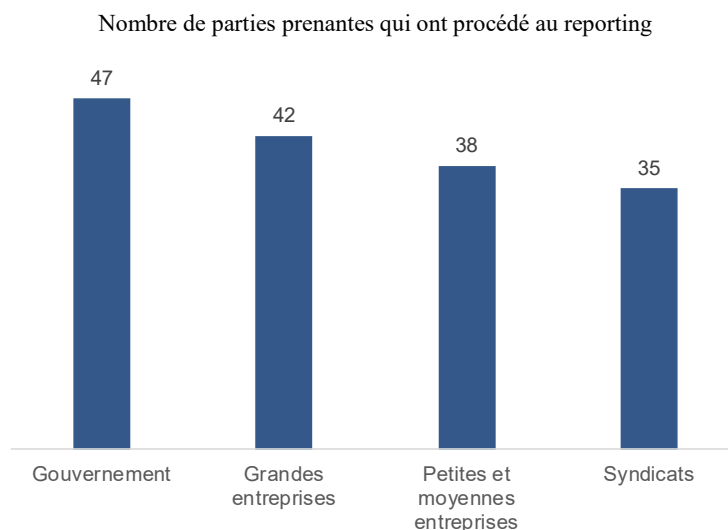
²⁵. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et comme mentionné au Paragraphe 67 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies correspondante (UN, 2015^[15]), l'exercice de suivi du Partenariat mondial reconnaît la diversité du secteur privé et que ce dernier comprend des entités qui sont gérées par des particuliers ou des groupes, cherchant habituellement à générer des profits, et qui ne sont pas contrôlées par l'État. Pour des précisions complémentaires sur la définition du secteur privé, veuillez consulter PMCED (2018, pp. 68-73^[7]).

²⁶. Le DPP comprend l'ensemble des opportunités pour lesquelles les secteurs public et privé se rencontreront dans le cadre du dialogue, qu'elles soient formelles, informelles, nationales, infranationales, permanentes ou temporaires.

Graphique 3.8 Éléments d'un dialogue public-privé de grande qualité

Élément constitutif	Éléments de la qualité	Description
Contexte favorable	Confiance mutuelle (réciproque)	Le niveau de confiance et de volonté du secteur public et du secteur privé à dialoguer entre eux : quand élevé, l'empressement à s'engager est soutenu par un niveau de soutien important et une forte adhésion.
	État de préparation	La mesure dans laquelle les acteurs publics et privés sont capables de dialoguer et prêts à le faire : quand élevée, les deux parties ont la capacité de dialoguer et sont coordonnées en interne, notamment en ayant des « champions » ou en disposant de mécanismes de dialogue établis.
Dialogue constructif (pertinent)	Pertinence	La mesure dans laquelle les dialogues existants abordent des sujets de développement qui préoccupent les deux parties : quand élevée, l'ordre du jour du dialogue est convenue d'un commun accord.
	Inclusion	Le niveau d'inclusion de la participation du dialogue public-privé : quand élevé, le dialogue implique l'ensemble des acteurs concernés des deux secteurs, y compris les parties prenantes du secteur privé dans toute leur diversité.
Engagement efficace	Efficacité organisationnelle	La mesure dans laquelle les dispositions existantes du dialogue public-privé sont organisées pour l'obtention de résultats : quand élevée, le dialogue est structuré, régulier et conçu pour obtenir des résultats concrets.
	Action commune	La mesure dans laquelle les initiatives existantes de dialogue public-privé augmentent la collaboration : quand élevée, l'action commune entre les parties prenantes public-privé s'accroît.

Graphique 3.9. Parties prenantes qui ont participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé



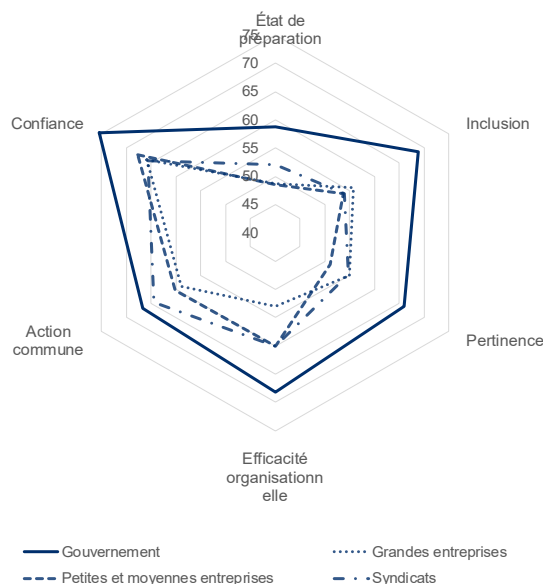
Note : Les 47 pays partenaires dans lesquels le gouvernement a fait état de la qualité du dialogue public-privé comprennent 44 pays dans lesquels une partie du secteur privé a également fourni les réponses et 3 pays où seul le gouvernement a participé.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les opinions des parties prenantes du secteur privé concernant la qualité du DPP sont globalement moins positives que celles des gouvernements des pays partenaires, ce qui suggère qu'il faudra travailler davantage pour exploiter pleinement le potentiel du dialogue afin de maximiser la contribution du secteur privé. Comme le montre Graphique 3.10, les opinions des gouvernements et des parties prenantes du secteur privé diffèrent sur la qualité de leur DPP, les gouvernements lui donnant constamment un score plus élevé dans tous les critères. Dans l'ensemble des six éléments, les gouvernements donnent un score moyen de 64 à la qualité du DPP, comparé à un score moyen de 51 chez les parties prenantes du secteur privé. Les différences les plus saisissantes ont trait au caractère inclusif et à la pertinence du DPP. Ces constatations signifient l'existence de défis liés à la façon dont les gouvernements mettent en œuvre le DPP.

Graphique 3.10. Divergence des opinions des parties prenantes sur la qualité du dialogue public-privé (moyennes globales)

L'idée que le gouvernement, les grandes, petites et moyennes entreprises du secteur privé et les syndicats se font des six éléments constituant le DPP de grande qualité (sur une échelle de 0 à 100 points)



Note : Un périmètre plus grand représente un meilleur score. Le graphique illustre les scores moyens dans l'ensemble des six éléments de la qualité du dialogue public-privé pour les quatre groupes de parties prenantes qui ont participé au Cycle de suivi 2018. Ces chiffres peuvent être directement comparés, étant donné que l'échelle et les critères d'évaluation sont les mêmes pour l'ensemble des quatre groupes de parties prenantes. Pour une description plus détaillée des six éléments et ce qu'ils impliquent les niveaux optimaux de ces éléments, référez-vous au Graphique 3.8.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les acteurs du secteur public et du secteur privé sont prêts à participer au dialogue, mais disposent de capacités limitées pour s'engager efficacement

Les gouvernements des pays partenaires et le secteur privé montrent de façon prometteuse, une confiance mutuelle et une volonté de dialoguer entre eux. Les

gouvernements expriment un intérêt sincère à dialoguer avec le secteur privé. Les parties prenantes du secteur privé font preuve d'un optimisme partagé dans ce domaine. Cependant, tandis que les gouvernements rapportent un score accru en ce qui concerne la confiance (77 dans le Cycle de suivi 2018, contre 68 dans l'exercice 2016), les avis des parties prenantes du secteur privé sur la confiance restent constants (71).²⁷ Un exemple de DPP réussi, au Bangladesh, est présenté dans l'Encadré 3.3.

Encadré 3.3. Dialogue public-privé au Bangladesh : l'histoire de BUILD

Le dialogue public-privé peut revêtir plusieurs formes, et son mécanisme spécifique peut s'adapter et évoluer en réponse aux besoins particuliers du contexte. Le projet Business Initiative Leading Development (BUILD – lancé par le secteur privé au Bangladesh, est un exemple de bonne pratique présentant une plateforme de dialogue réussie.

Trois chambres de commerce au Bangladesh ont instauré BUILD en 2011 à titre de cadre institutionnalisé pour faciliter un dialogue structuré entre les secteurs public et privé.

Par le biais de BUILD, le secteur privé est en mesure d'agir collectivement et d'unir ses voix pour s'assurer que les freins au développement du secteur privé soient éliminés et que la croissance générée par le secteur privé contribue au développement du Bangladesh. BUILD est devenu un partenaire fiable du gouvernement, qui collabore en lien étroit avec le cabinet du Premier ministre pour promouvoir le développement du secteur privé, les investissements et la création d'emploi.

La plateforme BUILD réunit les parties prenantes des secteurs public et privé dans le but d'identifier des recommandations en matière de réformes politiques, fondées sur la recherche et l'analyse des opportunités et des difficultés au niveau de la contribution du secteur privé au développement. Entre autres résultats, BUILD a identifié plus de 250 réformes politiques avec gain rapide et le gouvernement en a approuvé plus de la moitié. Par ailleurs, la participation des partenaires du développement à BUILD a permis l'expansion du programme BUILD pour inclure des questions environnementales et sociales comme la gestion des risques de catastrophe et le développement social.

Les données rapportées dans le cadre du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial semblent refléter l'impact de BUILD et des efforts similaires. À la fois les parties prenantes du public et du privé au Bangladesh affichent certains des meilleurs résultats généraux de l'exercice 2018 au niveau de la confiance mutuelle – 94 points par rapport à la moyenne de 71 des pays participants et à la moyenne de 72 des pays les moins développés. En outre, le Bangladesh – le gouvernement et les parties prenantes du secteur privé conjointement – fait état de résultats supérieurs à la moyenne sur le plan du dialogue public-privé menant à une action commune.

Sources : BUILD (n/a_[34]), "Our mission and vision", www.buildbd.org ; GPEDC (2018_[35]), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh*, www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf

²⁷. L'élément de confiance permet la comparabilité dans le temps, étant donné que les Cycles de suivi 2016 et 2018 ont tous les deux évalué la confiance. Pour les autres éléments, les résultats du Cycle de suivi 2018 établiront un niveau de référence. Les scores en matière de confiance présentés dans cette phrase se rapportent aux pays qui ont participé aux Cycles de suivi 2016 et 2018.

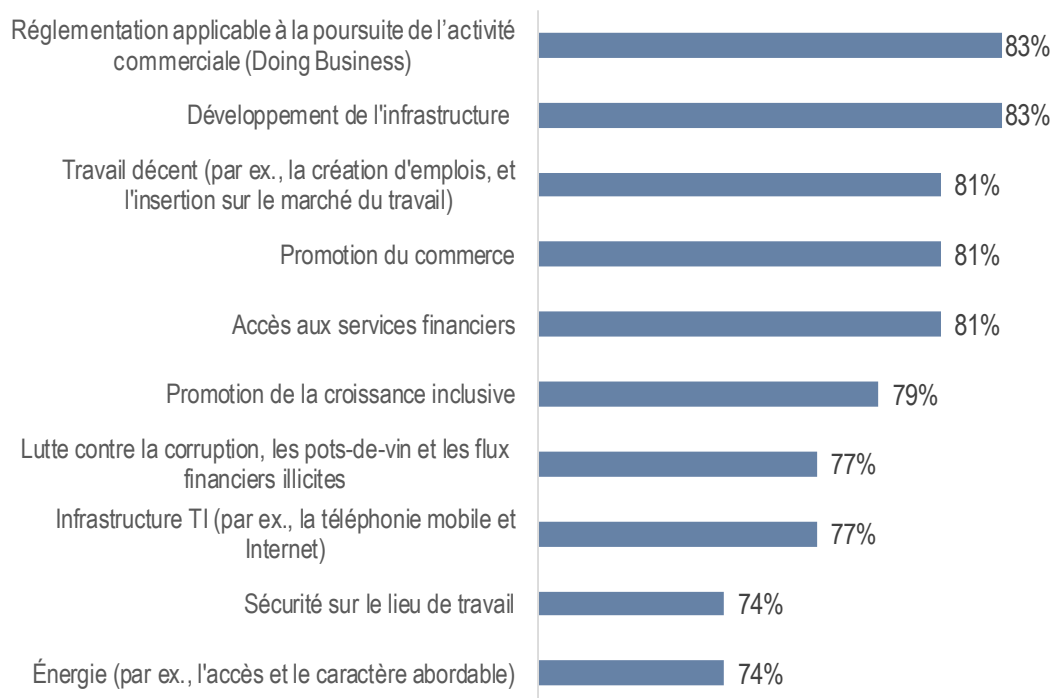
Des ressources financières et techniques sont nécessaires pour gérer les contraintes de capacités qui limitent la participation au DPP. Dans l'ensemble, toutes les parties prenantes des pays partenaires participants indiquent des contraintes de capacités sur le plan du DPP. Sur tous les éléments constituant un DPP efficace, l'état de préparation (c.-à-d. la capacité) au dialogue a obtenu le score le plus faible parmi toutes les parties prenantes. Ces préoccupations sont davantage prononcées dans les pays les moins avancés (PMA). On observe toutefois une exception notable dans les PMA où les PME représentent la majorité des emplois du secteur privé (International Labour Office, 2018^[36]) ; dans ces pays, les PME rendent compte d'un meilleur état de préparation au dialogue (voir aussi le texte de l'encadré 3.4). Les domaines les plus souvent signalés comme nécessitant plus d'attention pour accroître l'état de préparation des parties prenantes et leur aptitude à dialoguer ensemble sont : la coordination interne des gouvernements, et l'accès à des ressources financières et techniques pour les parties prenantes du public et du privé à la fois. Dans le cas du secteur privé, ces ressources sont nécessaires pour renforcer la capacité de coordonner et d'évaluer les besoins et points de vue collectifs du secteur dans son ensemble. Dans le cas des gouvernements, ces ressources visent à renforcer la capacité d'analyse et de formulation des propositions politiques et à communiquer efficacement avec les parties prenantes pertinentes au cours du DPP (Bettcher, Herzberg and Nadgrodkiwicz, 2015^[37]).

Les gouvernements des pays partenaires peuvent améliorer le DPP en faisant participer tout l'éventail des acteurs du secteur privé, y compris en les impliquant dans l'établissement de l'ordre du jour du dialogue

Il est toujours difficile de s'assurer que le DPP reste concentré sur les questions pertinentes aux yeux de toutes les parties prenantes. Un DPP de qualité aborde les préoccupations des parties prenantes des secteurs public et privé à la fois. Il est aussi inclusif et favorise la participation de tous les types et tailles d'acteurs. Selon l'analyse des DPP tout au long des trois années précédant la collecte des données pour le Cycle de suivi 2018, les sujets couverts dans ces dialogues incluaient une grande variété de questions utiles pour réaliser les ODD. Ainsi, les deux principales questions abordées lors des DPP étaient la réglementation applicable à la poursuite de l'activité commerciale (Doing Business) et le développement de l'infrastructure Graphique 3.11). Le reporting du Cycle de suivi 2018 indique qu'en moyenne, les gouvernements (score de 66) semblent avoir une meilleure opinion de la pertinence des sujets actuellement abordés par les DPP que les parties prenantes du secteur privé (score de 54), l'opinion la moins favorable de la pertinence des DPP étant exprimée par les PME (score de 51).

Graphique 3.11. Dix premiers sujets abordés au cours du dialogue public-privé

Sujets se rapportant aux ODD les plus fréquemment couverts par le DPP dans les pays partenaires



Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les opinions des parties prenantes du gouvernement et du secteur privé quant à la pertinence du DPP divergent le plus nettement dans les PMA et les contextes extrêmement fragiles. Les parties prenantes du secteur privé dans les PMA et dans les contextes très fragiles ont donné à la pertinence du DPP les notes moyennes de 52 et 41, respectivement. Le contraste avec les opinions du gouvernement dans le même contexte est considérable. Les gouvernements des PMA estimaient la pertinence du DPP à 68 et les gouvernements de contextes extrêmement fragiles à 67. Cet écart pourrait découler des grandes contraintes en ressources du côté des gouvernements des pays partenaires, associées à de potentielles divergences politiques. Comme l'ont révélé les conclusions du Cycle de suivi 2016, cet écart est préoccupant car le dialogue sur les questions d'intérêt commun et d'avantages réciproques peuvent jouer un rôle important pour encourager les parties prenantes des secteurs public et privé à coopérer au-delà des divergences politiques et des intérêts particuliers (OECD-UNDP, 2016_[38]).

Les gouvernements et les partenaires du développement doivent faire un effort concerté pour que le DPP inclue l'éventail complet d'acteurs du secteur privé. Le principal écart dans les opinions des parties prenantes du public et du privé sur le DPP a trait au caractère inclusif. Le Cycle de suivi 2018 met en lumière une préoccupation constante à cet égard chez les parties prenantes du secteur privé, indépendamment de leur taille. Elles ont noté le caractère inclusif du DPP à 55 en moyenne, par rapport à 69 chez les gouvernements. Dans l'ensemble, ces données correspondent au reporting des parties prenantes du secteur privé, expliquant qu'elles ont peu de capacités pour s'engager dans le DPP et qu'elles le considèrent peu utile à leurs préoccupations. Du fait que les gouvernements des pays partenaires se chargent souvent d'organiser le DPP, les

données de suivi 2018 mènent à penser que les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour inclure toute la diversité des parties prenantes du secteur privé au dialogue, et que les partenaires du développement doivent aider à veiller à ce que les gouvernements aient les capacités et les ressources requises à cet effet. L'encadré 3.4 discute de l'importance de l'engagement auprès des PME en particulier.

Lorsque les fondements nécessaires à un dialogue public-privé de grande qualité sont posés, le dialogue est axé sur les résultats et aboutit à l'action commune

Malgré les difficultés, les parties prenantes du public et du privé ont bon espoir que le DPP puisse mener à une collaboration accrue, à des actions communes et à des résultats concrets. L'engagement à long terme des participants envers le DPP dépend vraisemblablement de si les dispositions sont institutionnalisées et organisées de manière à réaliser des résultats concrets, et de si le dialogue améliore la collaboration. Les données du Partenariat mondial tirées du Cycle de suivi 2018 montrent que les gouvernements et les parties prenantes du secteur privé tombent en général d'accord pour dire que le DPP est axé sur les résultats et aboutit à l'action commune à un degré relativement élevé ; la plupart des personnes interrogées dans tous les groupes de parties prenantes leur ont attribué l'un des scores les plus positifs de tous les éléments évalués du dialogue. Ces données montrent que lorsque le DPP a lieu, il génère une amélioration de la collaboration public-privée, et ce, malgré les difficultés de mise en œuvre du DPP – en particulier renforcer les capacités d'engagement, impliquer tout l'éventail de parties prenantes du secteur privé à l'établissement de l'ordre du jour et s'assurer que ces parties prenantes participent au dialogue. Cette collaboration est un prérequis essentiel pour maximiser la contribution du secteur privé au développement.

Encadré 3.4. L'engagement des petites et moyennes entreprises est essentiel pour un dialogue public-privé inclusif et pour ne laisser personne de côté

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle crucial au sein de l'économie des pays partenaires et représentent souvent la plus grande part du secteur privé du pays. Dans les zones rurales et mal desservies, les PME constituent souvent la seule source d'emploi,¹ en particulier chez les segments vulnérables de la population comme les femmes et les jeunes. Dans ces zones, les PME contribuent également considérablement à la prestation des services de santé, d'éducation, d'assainissement et d'énergie, comblant ainsi les lacunes de la portée du secteur public. Les PME contribuent donc aux efforts visant à ne laisser personne de côté. En 2017, en reconnaissance de leur rôle, l'Assemblée générale de l'ONU a créé une journée internationale des PME.²

Les recherches ont toutefois révélé que les PME font face à des difficultés conséquentes pour accéder à la fois aux dialogues public-privé (DPP) (Bettcher, Herzberg and Nadgrodkiwicz, 2015^[37]) et aux opportunités concrètes de partenariat (Boehler et al., 2018^[39]). Les résultats du suivi 2018 du Partenariat mondial confirment ces constatations en montrant que les PME ont peu d'opportunités d'influencer le DPP et de s'y engager de manière significative. Sur le reporting des parties prenantes, notamment toutes celles du secteur privé, les PME ont exprimé l'opinion la moins positive de la qualité du DPP.

Les résultats sont moins saisissants dans les pays moins développés (PMA), où les PME rapportent un point de vue davantage positif du DPP que les PME dans d'autres contextes

nationaux. Ces points de vue plus positifs ont surtout trait à la capacité de s'engager dans le DPP, au caractère inclusif du dialogue, et au degré d'orientation du dialogue vers les résultats.

Cette constatation pourrait refléter le fait que les PME composent une part plus grande du secteur privé dans les PMA, et jouent donc un rôle plus important que les PME d'autres contextes. À ce titre, les PME pourraient être mieux placées dans les PMA pour discuter des sujets qui les concernent, apporter des changements et façonner un environnement de politique favorable grâce à leur participation aux initiatives de DPP.

Notes : 1. Le site Web de la Banque mondiale donne plus de détails sur l'importance des PME dans l'économie des pays en développement, à : <https://www.worldbank.org/en/topic/sme/finance>. 2. Consulter : <https://www.un.org/en/events/smallbusinessday>.

Pour exploiter pleinement le potentiel du DPP au niveau de la contribution au développement durable, les gouvernements des pays partenaires peuvent maintenir un engagement auprès du secteur privé au-delà du mécanisme de DPP. Même lorsqu'il aboutit à des actions communes et des résultats concrets, le DPP n'est qu'un moyen d'atteindre un but, plutôt qu'une fin en soi. L'un des axes de travail du Partenariat mondial examine actuellement la manière de se servir de la coopération pour le développement afin de reproduire à plus grande échelle des partenariats nationaux efficaces avec le secteur privé. Tandis que la coopération internationale pour le développement ne fait pas encore partie des principaux sujets abordés par le DPP dans les pays partenaires, le Partenariat mondial travaille dans cet espace de politique où il facilite actuellement des dialogues multi-partie prenante et des consultations inclusives au niveau pays et international. Le but est d'améliorer l'utilisation efficace des ressources publiques pour assurer l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement, afin de stimuler les progrès en vue de ne laisser personne de côté et d'atteindre les ODD (Encadré 3.5).

Encadré 3.5. Principes et directives relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement

Le Document final de Nairobi 2016 du Partenariat mondial a appelé à « Libérer le potentiel de la coopération pour le développement en vue d'attirer l'investissement privé inclusif [en établissant] des engagements relatifs à l'efficacité clairs liés à l'implication de la communauté du développement dans des partenariats entre gouvernements, société civile et secteur des entreprises». Le Partenariat mondial a répondu à cet appel et a élaboré un ensemble de principes et de lignes directrices visant à assurer l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement aux niveaux de projets, programmes et stratégies.

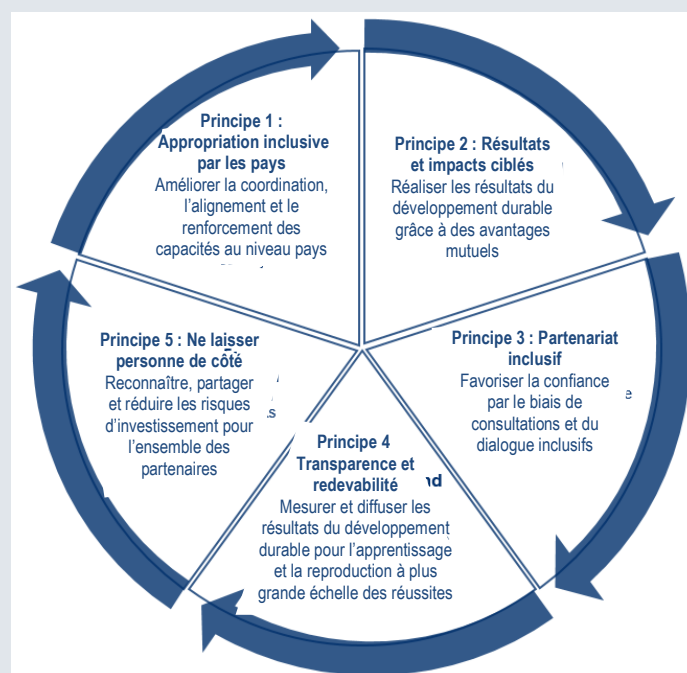
Ces principes ont été guidés par des données probantes issues d'études de cas-pays, d'un dialogue inclusif aux niveaux national et mondial et d'un groupe de dirigeants d'entreprises (*Global Partnership Business Leaders Caucus*). En 2018, le Partenariat mondial a réalisé un examen systématique dans quatre pays (Bangladesh, Égypte, El Salvador et Ouganda) de plus de 900 projets de coopération pour le développement qui engagent directement le secteur privé, allant d'entreprises multinationales et de grandes entreprises nationales aux micro, petites et moyennes entreprises. Les résultats de cet exercice, indiquaient, entre

autres, que seuls 13 % de ces projets mentionnaient les gouvernements nationaux comme partenaires et que seuls 4 % se concentraient explicitement sur les pauvres. En outre, seulement 16 % des projets examinaient les résultats, avec de nombreux partenaires privés critiquant ce qu'ils considéraient comme les procédures lourdes des partenaires du développement.

L'analyse des projets et des consultations multipartites connexes, a conclu que la communauté de coopération pour le développement peut faire bien davantage pour améliorer la mise en œuvre de partenariats du secteur privé sur le terrain, notamment en accordant plus d'importance aux résultats durables, à l'impact et à la redevabilité. Ces conclusions ont souligné le rôle crucial et transversal que peut jouer le dialogue public-privé à cet égard – une constatation qui se retrouve d'ailleurs dans le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Le dialogue public-privé est un moyen de renforcer la confiance mutuelle et l'appropriation par les pays de l'engagement du secteur privé ainsi que de renforcer l'efficacité et le caractère inclusif de cet engagement. Les parties prenantes dans l'ensemble des secteurs s'entendent sur l'importance d'établir des espaces structurés de dialogue pour orienter les priorités de l'engagement du secteur privé, trouver des solutions aux défis communs, établir des relations, instaurer la confiance mutuelle et générer des partenariats et l'action commune.

Les cinq principes du Partenariat mondial relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé, qui sont illustrés dans le Graphique 3.12 reflètent ces analyses.

Graphique 3.12. Principes relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement



Source : (GPEDC, 2019⁽⁴⁰⁾) *Effective Private Sector Engagement through Development Co-operation for Sustainable Development: Towards Principles and Guidelines*, <https://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2019/01/SCM17-Private-Sector-Engagement-Principles.pdf>

Une fois que les principes auront été lancés à l'occasion de la Réunion de Haut Niveau de 2019 du Partenariat mondial, le travail débutera pour réunir les gouvernements des pays partenaires, les parties prenantes du secteur privé local et international, les partenaires du développement et la société civile, afin d'appliquer et de rendre opérationnel les principes au niveau des pays.

4. Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en évolution

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que les pays sont les premiers responsables de la planification et de la mise en œuvre des efforts nationaux de développement ainsi que de l'engagement du plus vaste ensemble de parties prenantes nationales dans cette planification et cette mise en œuvre du développement (UN, 2015^[15]). En même temps, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, on estime qu'il faudra mobiliser chaque année des trillions d'investissements et de financements supplémentaires dans les pays partenaires. (ONU, 2018). La coopération internationale pour le développement continue donc de jouer un rôle important dans de nombreux pays partenaires.

Dans ce contexte, la notion de redevabilité (ou responsabilité) mutuelle dans la coopération pour le développement se rapporte aux acteurs du développement, sous le leadership du gouvernement, se tenant mutuellement responsables des engagements convenus. La redevabilité au titre de la coopération pour le développement – entre les gouvernements et les divers partenaires du développement, ainsi qu'envers les citoyens, la société civile et les autres parties prenantes du développement – est essentielle pour assurer l'efficacité et l'efficacités des activités de développement et donc maximiser l'impact (OECD, 2011^[4]).

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Les pays partenaires commencent à adapter leurs mécanismes de redevabilité mutuelle afin de répondre au Programme 2030 et à un paysage du développement de plus en plus diversifié. Les cadres politiques de coopération pour le développement deviennent plus inclusifs, en définissant les rôles et les responsabilités pour des partenaires du développement plus diversifiés. De même, les évaluations mutuelles de suivi des progrès de l'efficacité de la coopération pour le développement deviennent plus inclusives et informent le reporting des ODD sur les progrès accomplis à l'échelle nationale, y compris les revues nationales volontaires.
- Toutefois, la proportion des pays partenaires disposant de cadres politiques de coopération pour le développement reste stable, et moins de gouvernements établissent des objectifs précis au niveau pays pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Bien que les objectifs continuent d'être déterminés pour la plupart des partenaires traditionnels (Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE) et des partenaires multilatéraux, ils ne sont généralement pas fixés pour les autres partenaires du développement, ce qui reflète un manque de clarté sur les engagements spécifiques ou les objectifs de l'efficacité de la coopération pour le développement avec ces divers acteurs.
- Un changement de la redevabilité mutuelle est en train de s'opérer. Les contextes de pays qui sont fortement tributaires de l'aide publique au développement (APD) ont tendance à disposer de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité pour la coopération au développement, tandis que les pays partenaires qui sont moins dépendants vis-à-vis de l'APD passent à d'autres structures de redevabilité plus

holistiques. Cette réorientation a également des implications importantes pour les futurs efforts de suivi du Partenariat mondial.

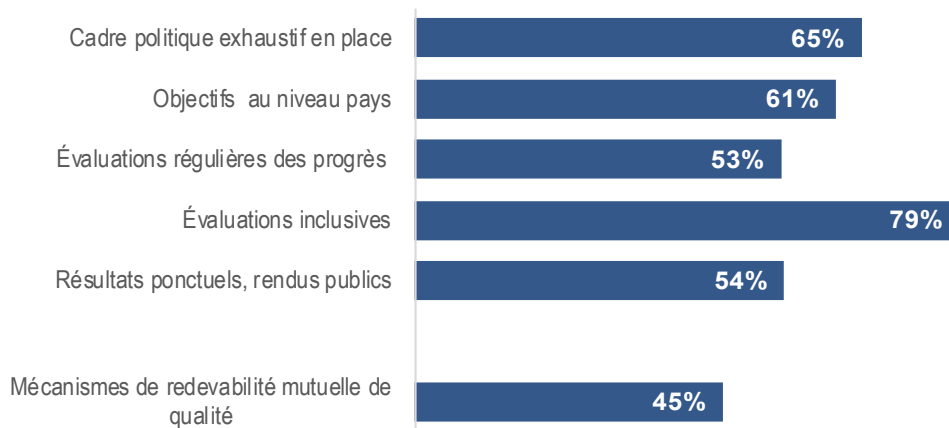
Les pays partenaires réexaminent actuellement la meilleure façon de garantir la redevabilité mutuelle dans le contexte de la transformation du paysage de la coopération au service du développement

Moins de la moitié des pays participant au Cycle de suivi 2018 ont mis en place des mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. Le suivi du Partenariat mondial évalue la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle pour cinq éléments de renforcement qui contribuent à une forte redevabilité mutuelle au niveau pays (Encadré 4.1). Sur les 83 pays partenaires ayant fait état de cet aspect du suivi du Partenariat mondial, seuls 45 % ont établi au moins quatre des cinq éléments de la redevabilité mutuelle au niveau pays (Graphique 4.1). Un nombre accru de pays partenaires disposait de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité lors du Cycle de suivi 2018 par rapport au cycle 2016.²⁸ Cependant, comme le montre le graphique 4.1 leur mise en œuvre varie toutefois considérablement en fonction de l'élément, avec par exemple une part relativement importante de pays partenaires (79 %) effectuant des évaluations inclusives des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement, mais une part bien inférieure (53 %) effectuant des évaluations régulières.

La redevabilité mutuelle évolue parallèlement au paysage de la coopération pour le développement. L'ambition du Programme 2030 a amorcé le passage d'une approche du développement de « l'ensemble du gouvernement » à « l'ensemble de la société ». Les gouvernements des pays partenaires mènent les efforts de développement, complétés par l'appui d'un ensemble de partenaires du développement de plus en plus diversifiés. Grâce à la diversité accrue des moyens de financement du développement et des parties prenantes participant aux activités de développement, bon nombre de pays partenaires réexaminent et adaptent les mécanismes traditionnels de redevabilité mutuelle pour les rendre davantage inclusifs.

²⁸. La méthodologie d'évaluation de la redevabilité mutuelle a été révisée avant le Cycle de suivi 2018. Les changements apportés renforcent les critères de deux éléments : l'existence d'un cadre politique et l'évaluation des progrès par rapport aux cibles. Lorsque la méthodologie du Cycle de suivi 2016 est appliquée aux données du cycle 2018, le pourcentage des pays partenaires ayant des mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité passe de 47 % en 2016 à 57 % en 2018. La méthodologie du Cycle de suivi 2018, selon laquelle 45 % des pays partenaires ont des mécanismes de redevabilité mutuelle, servira de niveau de référence pour les futurs cycles de suivi.

Graphique 4.1. Pourcentage des gouvernements des pays partenaires disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité et par élément



Note : Un pays partenaire est considéré comme disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité (la barre du bas) lorsque au moins quatre des cinq éléments (les cinq barres du haut) sont satisfaits.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation sur la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7) et détermine si chaque composante a été satisfaite. Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 4.1. Évaluer la redevabilité mutuelle au niveau des pays

La redevabilité mutuelle soutient les efforts des acteurs du développement pour faire face aux engagements communs, améliorer la façon dont ils travaillent ensemble et accroître leur efficacité du développement. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont constitués de plusieurs éléments de renforcement, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité au niveau des pays. Le suivi du Partenariat mondial définit et évalue la redevabilité mutuelle par rapport à cinq éléments. Un pays est considéré comme disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité, s'il satisfait à quatre de ces cinq éléments :

1. Un cadre politique de coopération pour le développement est-il en place ?

Un cadre politique commun favorise l'efficacité de la coopération pour le développement et améliore les résultats de développement, en réduisant les risques de fragmentation et/ou la répétition inutile d'efforts. Il identifie la vision et les objectifs de coopération pour le développement dans un pays, les rôles et responsabilités des divers acteurs et les différents mécanismes qui serviront à soutenir la redevabilité mutuelle. Ceux-ci prennent souvent la forme d'un cadre politique de coopération pour le développement, comme une politique nationale de coopération pour le développement, mais peuvent également être intégrés dans une stratégie nationale de développement.

2. Existe-t-il des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays ?

Des objectifs sont essentiels pour suivre les progrès de chaque partie prenante dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement. Des objectifs clairs, spécifiques, mesurables et limités dans le temps,

aident à rendre opérationnels les rôles et les responsabilités des acteurs du développement, tels que défini dans le cadre politique. La détermination des objectifs crée également des incitations pour le dialogue stratégique, le partenariat et la coopération entre toutes les parties prenantes.

3. Les objectifs sont-ils régulièrement évalués (ou existe-t-il des évaluations des progrès accomplis) au niveau pays ?

Le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs tient les parties prenantes responsables de leurs engagements et contribue à l'identification de moyens permettant de stimuler les progrès. Les évaluations régulières, qui ont été tenues au cours des deux dernières années dans le cadre des processus nationaux de planification et de coordination en matière de développement, sont essentielles pour effectuer le suivi des progrès au niveau des pays en ce qui concerne les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement.

4. Les évaluations des objectifs au niveau pays sont-elles inclusives ?

L'espace d'un dialogue multi-parties prenantes encourage les synergies entre acteurs du développement ainsi que le partage des connaissances et l'apprentissage entre pairs afin d'orienter l'action vers l'amélioration de la coopération. Les évaluations sont considérées comme inclusives, « mutuelles » ou « communes (conjointes) » si le gouvernement implique un éventail de partenaires du développement pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement.

5. Les évaluations des objectifs à l'échelle des pays sont-elles transparentes ?

La transparence est un préalable à l'instauration de la confiance et de la redevabilité pertinente. Les résultats des évaluations de redevabilité mutuelle qui suivent les progrès vers l'atteinte des objectifs au niveau pays, devraient être rendus publics, en temps opportun, pour assurer la transparence. Le partage d'informations rendues publiques génère également des pressions intérieures qui poussent à l'amélioration continue.

Source : PMCED (2018^[7]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

La proportion des gouvernements des pays partenaires disposant de cadres politiques de coopération pour le développement demeure stable, mais ces derniers incluent et définissent maintenant les rôles et les responsabilités des divers partenaires du développement. Dans le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, 65 % des pays partenaires disposaient d'un cadre politique exhaustif en matière de coopération pour le développement ; en 2016, une proportion semblable disposaient de cadres politiques.²⁹ Lorsqu'un cadre politique a été établi, il reconnaît les rôles et les responsabilités d'un large éventail de parties prenantes (Graphique 4.2). Ce constat renforce les conclusions du sondage 2018 sur la responsabilité mutuelle du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) de l'ONU (voir encadré 4.4). Une majorité de cadres politique (86 %) définit les rôles et les responsabilités des partenaires traditionnels (CAD) et des partenaires multilatéraux du développement. Reflétant le

²⁹. La méthodologie d'évaluation de cet élément a été révisé pour le Cycle de suivi 2018. Lorsque la méthodologie du cycle de suivi 2016 est appliquée aux données de 2018, les résultats montrent que le pourcentage des pays partenaires disposant d'un cadre politique de coopération pour le développement, est demeuré relativement stable, à 83 % en 2016 et à 80 % en 2018. La méthodologie du Cycle de suivi 2018 servira comme niveau de référence pour les prochains cycles de suivi (65 %).

paysage plus diversifié des parties prenantes et des financements du développement, de nombreux cadres politiques reconnaissent également les rôles distincts joués par les partenaires du Sud (51 %), les organisations de la société civile (52 %), le secteur privé (54 %), les parlementaires (43 %), les gouvernements locaux (45 %), les fondations (23 %) et les syndicats (25 %).

Moins de gouvernements des pays partenaires fixent des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour les divers partenaires reconnus dans leurs cadres politiques. Près des deux tiers des pays partenaires (61 %) ³⁰ ont établi des objectifs d'efficacité de la coopération au développement pour le gouvernement et leurs partenaires du développement, ce qui représente une baisse par rapport à 2016, où 77 % des pays partenaires avaient mis de tels objectifs en place. Lorsque ventilées par partenaire, les données montrent que les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement sont généralement déterminés pour les partenaires traditionnels (les membres du CAD) et les partenaires multilatéraux du développement (dans 86 % des pays partenaires). Comme l'illustre le Graphique 4.2, une proportion beaucoup plus faible de gouvernements des pays partenaires fixe de tels objectifs pour les autres partenaires du développement : seuls 44 % établissent des objectifs pour les organisations de la société civile, 38 % pour les partenaires du Sud, 38 % pour le secteur privé, 22 % pour les fondations et 7 % pour les autres acteurs tels que les milieux universitaires. En somme, divers acteurs figurent souvent dans les cadres politiques de coopération pour le développement (et dans les évaluations mutuelles), mais ont rarement des objectifs précis d'efficacité de la coopération pour le développement. Ce constat reflète un manque de clarté quant à ces objectifs et à ces engagements associés avec ces acteurs.

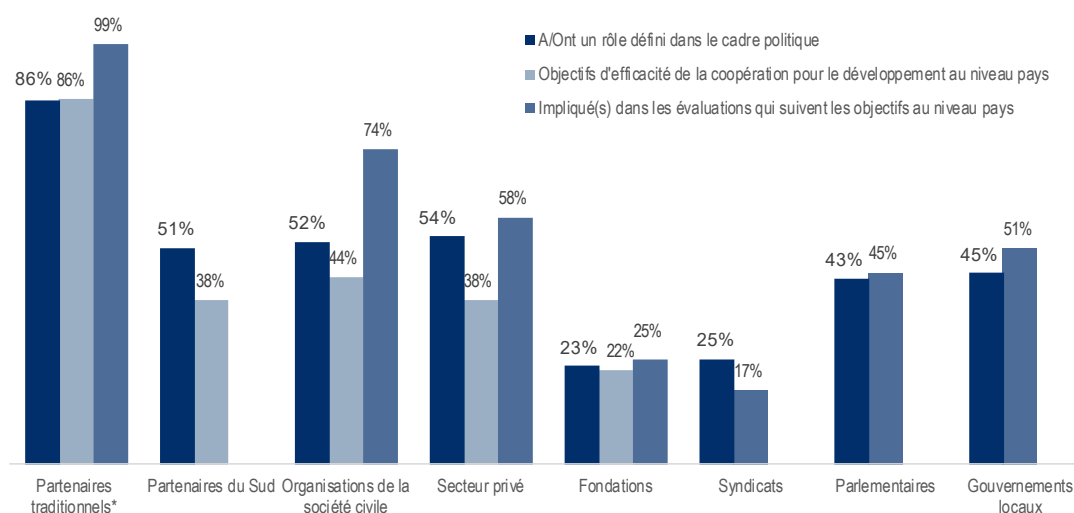
Les évaluations mutuelles deviennent également plus inclusives d'un éventail élargi de partenaires, et, il est encourageant de constater qu'elles guident le reporting des ODD. La plupart (87 %) des 83 gouvernements des pays partenaires qui ont fait état de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018 avaient effectué des évaluations mutuelles d'efficacité de la coopération pour le développement sous une forme ou une autre. De ce nombre, près d'un tiers (30 %) avaient intégré des évaluations mutuelles dans les processus habituels du gouvernement en matière de planification et de suivi du développement ; 23 % n'avaient pas intégré ces évaluations dans les processus nationaux mais les avaient néanmoins effectuées régulièrement ; et, 34 % n'avaient effectué des évaluations mutuelles que de manière occasionnelle. Comme pour tout cadre politique de coopération pour le développement, les évaluations mutuelles qui sont effectuées sont inclusives et impliquent un éventail sans cesse plus large de parties prenantes. Des pays partenaires qui effectuent des évaluations, 79 % comprennent une diversité d'acteurs du développement (ventilées par acteur dans le Graphique 4.2 Il s'agit d'une augmentation importante par rapport au Cycle de suivi 2016, dans lequel seulement 68 % des pays réalisant des évaluations mutuelles incluait également une diversité d'acteurs du développement. Ces évaluations mutuelles des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement contribuent au reporting intérieur des ODD dans 67 % des pays partenaires. En outre, environ la moitié des pays partenaires utilisent les évaluations pour guider les revues nationales volontaires.

³⁰. Vingt-sept pour cent en plus de pays partenaires avaient mis des objectifs en place, uniquement pour le gouvernement. Au total, 88 % des pays partenaires avaient des objectifs soit pour les partenaires du développement, soit pour le gouvernement, soit pour les deux.

De plus en plus, les gouvernements des pays partenaires rendent publics les résultats des évaluations mutuelles. Dans 54 % des pays partenaires, les gouvernements remettent en temps opportun les résultats des évaluations mutuelles et les rendent publics. Une comparaison des pays ayant procédé au reporting dans les deux Cycles de suivi 2016 et 2018, révèle qu'un pourcentage plus élevé – 67 % dans l'exercice 2018 contre 58 % dans l'exercice 2016 – rendent publics les résultats de l'évaluation conjointe dans un délai d'un an. Pour faciliter la gestion des données sur la coopération pour le développement et le suivi des évaluations mutuelles, de nombreux pays partenaires ont établi des systèmes dédiés de gestion d'information (Encadré 4.2)

Graphique 4.2. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont de plus en plus inclusifs

Pourcentage des pays partenaires qui incluent une diversité d'acteurs du développement dans les cadres politiques de coopération pour le développement, les objectifs au niveau pays et les évaluations mutuelles



Note : Le terme « partenaires traditionnels » désigne les membres du CAD et les partenaires multilatéraux.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation sur la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7) et déterminant si chaque composante a été satisfaite. Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Encadré 4.2. Les systèmes d'information des pays partenaires effectuent le suivi de la coopération pour le développement

Les pays partenaires se concentrent sur l'accroissement de la transparence des données relatives à la coopération pour le développement. Les systèmes d'information, ou systèmes de gestion d'information, qui garantissent l'accès à des informations de qualité et opportunes sur la coopération pour le développement aident les gouvernements à planifier et à gérer les ressources pour la réalisation des résultats du développement. Ils permettent également d'améliorer la transparence et la supervision de la coopération pour le développement. Les résultats de suivi 2018 montrent que d'avoir un système de gestion

de l'aide contribue à accroître la part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux. Ces systèmes peuvent aussi guider les partenaires du développement dans le cadre de la coordination de leur aide avec d'autres fournisseurs afin d'éviter la fragmentation et la répétition inutile d'efforts. Des données pertinentes et actualisées servent à éclairer les évaluations mutuelles et sont essentielles pour assurer la redevabilité. Des informations transparentes sont indispensables aux progrès et à l'amélioration de la redevabilité et peuvent être utilisées pour renseigner les évaluations régulières qui suivent les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays et lient les ressources aux résultats.

Presque tous les pays partenaires (96 %) indiquent qu'ils disposent d'un ou de plusieurs systèmes d'information pour collecter les informations sur la coopération pour le développement au niveau des pays. Parmi ces derniers, 88 % disposent de systèmes intégrés de gestion d'information financière et/ou de systèmes de gestion d'information sur l'aide, tandis que les 8% restants ne disposent que d'un système basé sur Excel ou d'un autre type de systèmes. La plupart de ces systèmes (80 %) rassemblent des informations sur les engagements financiers des partenaires du développement, les décaissements prévus et les décaissements effectifs. Ces systèmes sont moins nombreux (60 %) à collecter des informations sur les dépenses finales et sur les résultats escomptés et obtenus. En ce qui concerne les flux, ces systèmes recueillent des informations sur les dons (subventions), les prêts concessionnels et non concessionnels auprès de sources publiques officielles, telles que les banques multilatérales de développement et la coopération technique. Ces systèmes visent à assurer l'accès à des informations pertinentes, ponctuelles et exactes, sur la coopération pour le développement. Il est clair cependant, que cela n'est possible que dans la mesure où ces systèmes contiennent des informations pertinentes et à jour.

En moyenne, 83 % des partenaires du développement dans les pays communiquent leurs informations aux systèmes de gestion d'information des pays. Toutefois, la cohérence et la qualité du reporting font défaut (UNDP, 2018^[41]). Ce reporting peut être limité par des défis opérationnels ou des limitations à la fourniture d'informations pertinentes. Bien que des investissements importants aient été faits pour développer et rendre opérationnels ces systèmes de gestion d'information, il existe toujours des défis à relever pour maximiser leur potentiel de fonctionnement en tant que systèmes pratiques et utiles. Dans l'ensemble, mis à part ces défis, le faible reporting de données pertinentes sur la coopération pour le développement à ces systèmes, provenant des partenaires du développement, réduit la capacité des systèmes de gestion d'information à lier les ressources aux résultats et donc à éclairer le processus décisionnel.

Source : À partir de l'évaluation de la transparence des informations sur la coopération pour le développement (informations complémentaires à l'Indicateur 4). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

Les contextes des pays fortement tributaires de l'APD ont tendance à disposer de mécanismes de redevabilité mutuelle de bonne qualité. Les pays fortement dépendants de l'APD (par rapport au produit intérieur brut) ont de fortes chances de disposer de

mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité.³¹ Ces pays continuent tous à élaborer des cadres politiques de coopération pour le développement et à effectuer des évaluations mutuelles, d'une manière de plus en plus inclusive et transparente. La qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle et la mesure dans laquelle les cinq éléments sont réunis varient selon le contexte du pays (Encadré 4.3).

Encadré 4.3. Les mécanismes de redevabilité mutuelle varient selon le contexte du pays

Les pays les moins avancés (PMA) font figure de chefs de file pour ce qui est des évaluations inclusives des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement. Plus de la moitié (52 %) des 42 PMA qui ont procédé au reporting de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018 disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. C'est le cas dans une proportion beaucoup plus faible (37 %) des pays autres que les PMA. Plus particulièrement, un pourcentage important (84 %) des évaluations mutuelles des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement entreprises par les PMA sont menées de manière inclusive. En outre, les évaluations réalisées par les PMA sont généralement plus transparentes : une proportion plus élevée de PMA que de non-PMA (respectivement 63 % et 42 %) publie des résultats en temps opportun. Cependant, une proportion plus faible de PMA (61 % contre 74 % de non-PMA) utilise les résultats de l'évaluation pour le reporting intérieur sur les ODD.

Les contextes extrêmement fragiles¹ sont moins susceptibles de disposer d'un cadre politique de coopération pour le développement, bien que leurs mécanismes de redevabilité mutuelle soient généralement transparents et inclusifs. Moins de contextes considérés par l'OCDE (2018_[13]) comme étant extrêmement fragiles (45 %) disposent d'un tel cadre politique, contre 68 % des autres contextes fragiles et non fragiles combinés. Toutefois, des contextes extrêmement fragiles qui disposent d'un cadre politique, 90 % incluent les acteurs du développement concernés dans leurs évaluations mutuelles, par rapport à 77 % des autres contextes fragiles et non fragiles. De même, une proportion plus élevée des contextes extrêmement fragiles (70 % contre 51 %) rendent publics les résultats de ces évaluations. De nombreux partenaires du développement qui participaient au reporting dans le cadre du Cycle de suivi 2018 sur les contextes extrêmement fragiles, ont signalé qu'en dépit de l'existence de ces évaluations, leur efficacité avait été limitée en raison du contexte du pays.

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) sont entrain de délaisser l'utilisation des mécanismes de redevabilité mutuelle. Parmi les 21 PRITS qui ont procédé au reporting de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018, 19 % disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. La plupart des PRITS (71 %) réalisent des évaluations des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays. Cependant, dans 43 % des PRITS, ces évaluations sont réalisées de manière occasionnelle. Cette situation peut-être due à leur dépendance décroissante vis-à-vis de l'aide publique au développement, ce qui les incite de moins en moins à entreprendre régulièrement des évaluations mutuelles et/ou à les incorporer dans les processus de planification nationale de développement.

³¹. Les mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité sont en place dans 50 % des pays partenaires, avec un ratio APD/PIB d'au moins 4 % et dans seulement 31 % des pays partenaires avec un taux d'APD inférieur à 1.5 %.

Note : 1. Comme mentionné précédemment, 45 des 58 contextes dans le cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial ; dont 12 d'entre eux sont considérés comme extrêmement fragiles et 33 comme « autres contextes fragiles ».

Il est évident qu'un changement est en train de s'opérer en matière de responsabilité mutuelle. Les résultats du Cycle de suivi 2018 soulignent l'utilisation continue des structures traditionnelles de redevabilité mutuelle par les pays partenaires pour lesquels l'APD reste importante. En même temps, d'autres contextes de pays s'éloignent de ces structures traditionnelles de redevabilité mutuelle. Ce changement peut refléter leur orientation vers un financement plus varié et innovant, avec une pluralité de partenaires. Ces contextes envisagent probablement des cadres intégrés de financement qui regroupent l'éventail complet disponible des sources de financement et des moyens non financiers de mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie visant à mobiliser des ressources, à gérer les risques et à réaliser les priorités de développement durable (UN, 2019^[19]). Il est indispensable d'intégrer les principes d'efficacité, y compris la redevabilité mutuelle, dans ces nouveaux cadres afin que l'expérience de l'établissement de partenariats efficaces et ses enseignements, acquis pendant plus d'une décennie, puissent bénéficier à des structures plus vastes de coordination qui se dessinent.

Les structures de coordination évoluent et ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial. Les mécanismes de coordination des partenaires, qui souvent sont délimités dans les cadres politiques de coopération pour le développement, ont constitué un élément clé de l'architecture globale d'un pays en matière de coopération. Bon nombre de pays ont établi ces mécanismes pour réunir les parties prenantes aux niveaux politique et technique ainsi qu'au niveau sectoriel. Les unités centralisées chargées d'aide, souvent hébergées au sein du ministère responsable de la supervision de la coopération pour le développement, sont la voie traditionnelle entre les gouvernements et leurs partenaires du développement et sont responsables de l'établissement et du maintien des mécanismes de coordination. En réponse au Programme 2030 et à l'évolution du paysage du développement, les institutions gouvernementales changent maintenant leur façon de s'organiser pour gérer la coopération au développement, y compris leurs structures et mécanismes de coordination. Ces changements structurels, prennent du temps, mais ils ont déjà influencé la façon dont le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a été entrepris au niveau des pays. En conséquence, les changements institutionnels ont sans doute contribué à la demande accrue d'un appui à la conduite de l'exercice de suivi 2018. Ils méritent que la communauté du Partenariat mondial les traite comme il se doit avant son prochain cycle de suivi.

Encadré 4.4. Résultats du sondage sur la responsabilité mutuelle du Forum de coopération de développement

Le suivi du Partenariat mondial et le sondage sur la responsabilité mutuelle du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) fournissent des constatations qui se complètent et se renforcent sur la redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement. Tandis que les résultats du sondage du FCD sont mis à disposition au niveau agrégé, l'exercice de suivi du Partenariat mondial permet aux pays partenaires

qui ont participé au dernier sondage du FCD de faire état de leurs réponses, minimisant ainsi les efforts de reporting tout en détaillant les informations et les analyses. Les pays partenaires qui n'ont pas participé à l'enquête du FCD ont la possibilité de décrire l'état actuel de leur redevabilité mutuelle grâce à l'exercice de suivi du Partenariat mondial.

Le 5^e sondage 2018 du FCD a révélé que 67 % des pays y ayant répondu (39 sur 58) avaient une politique nationale de coopération pour le développement (PNCD) ou une politique similaire en place. En accord avec les résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, le sondage 2018 du FCD a constaté, entre autres choses, que:

- Les priorités nationales de coopération pour le développement couvrent une large gamme d'aide en dehors de l'aide publique au développement, y compris la coopération technique, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et triangulaire, la mobilisation des ressources intérieures et, dans une moindre mesure, le financement privé et mixte en faveur du développement durable.
- Le soutien aux capacités pour les systèmes de suivi et d'évaluation est nécessaire pour assurer le suivi des efforts traditionnels, Sud-Sud et du secteur privé pour la coopération au développement.
- Les priorités nationales de coopération pour le développement sont élaborées de manière inclusive. Toutefois, il faut passer d'une approche de « l'ensemble du gouvernement » à une approche de « l'ensemble de la société », y compris la participation accrue aux mécanismes de coordination du secteur privé et des organisations communautaires au niveau infranational.
- Bien que la plupart des pays partenaires disposent de cadres de suivi de la coopération pour le développement, seuls 38 % des pays ont signalé que le suivi des objectifs avait amélioré l'alignement des activités des partenaires sur les priorités nationales et sectorielles.

Source : ONU (2018^[42]), « Le 5^e DCF sondage sur la responsabilité mondiale : FAQ », https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/dcf/UNDESA_2018%20DCF%20Study%20on%20mutual%20accountability.pdf.

Annexe A.

L'exercice de suivi du Partenariat mondial effectue le suivi des progrès accomplis au niveau des pays dans la mise en œuvre des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement convenus au niveau international : 1) l'appropriation par les pays ; 2) une orientation vers les résultats ; 3) des partenariats inclusifs ; et, 4) la transparence et la redevabilité mutuelle. L'exercice biennal procède au reporting d'un cadre de suivi composé de dix indicateurs qui mettent l'accent sur le renforcement des systèmes des pays en développement, l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité de la coopération pour le développement, le renforcement de l'égalité hommes-femmes, et le soutien accru à l'implication de la société civile, des parlements et du secteur privé dans les efforts de développement. Ces dix indicateurs, et la manière dont ils servent à éclairer les différentes sections du Rapport d'étape, sont répertoriés dans le Tableau A.1.

Tableau A.1. Indicateurs du Partenariat mondial et où trouver l'analyse sur leurs résultats dans le Rapport d'étape 2019

Partie I : Comment les pays partenaires encouragent des partenariats efficaces

Chapitre 2 : Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement

- Qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats nationaux (**Indicateur 1b**).
- Le pays renforce ses systèmes de gestion des finances publiques (**Indicateur 9a**).
- La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (**Indicateur 6**).
- Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (**Indicateur 8, ODD 5.e**).

Chapitre 3 : Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société

- Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (**Indicateur 2**).
- Qualité du dialogue public-privé (**Indicateur 3**).

Chapitre 4 : Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en évolution

- Qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (**Indicateur 7**).
- Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau des pays (**Indicateur 4**).

Partie II : Comment les partenaires du développement promeuvent des partenariats efficaces dirigés par les pays

Chapitre 2 : Passer de la parole aux actes : les partenaires du développement ne facilitent pas pleinement le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement

- Les partenaires du développement utilisent les stratégies nationales de développement et les cadres de résultats nationaux (**indicateur 1a, ODD 17.15**).
- Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement (**Indicateur 5a**).
- Prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement (**Indicateur 5b**).
- La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (**indicateur 6**).
- Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux (**Indicateur 9b**).
- L'aide est déliée (**Indicateur 10**).

Chapitre 3 : Les partenaires du développement prennent des mesures pour renforcer l'approche de « l'ensemble de la société » en matière de développement

- Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (**Indicateur 2**).

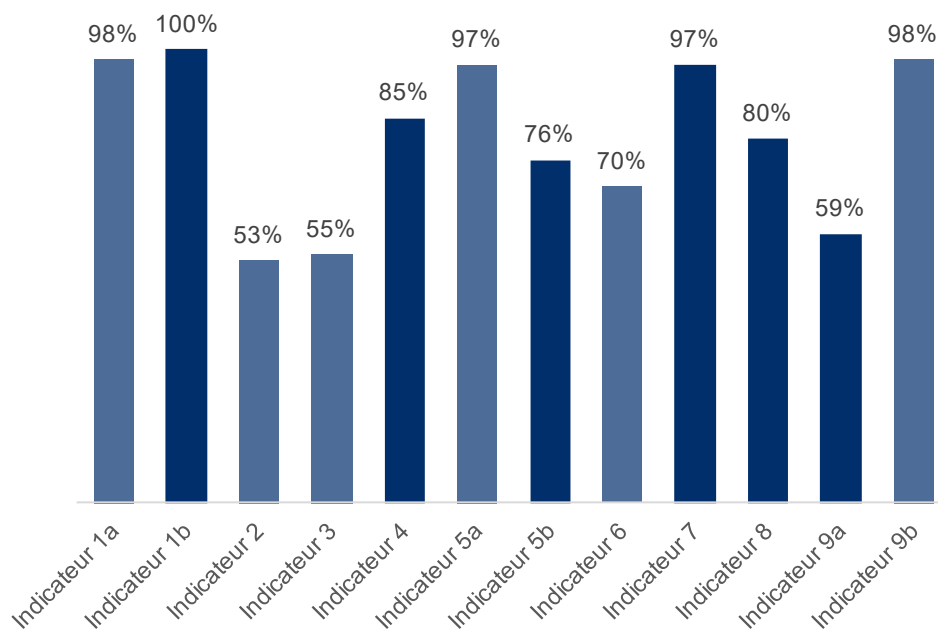
Chapitre 4 : Les partenaires du développement renforcent la transparence des informations sur la coopération pour le développement en tant que mesure importante pour améliorer la redevabilité

- Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau mondial (**Indicateur 4**).
- Perspectives des partenaires du développement sur les mécanismes de redevabilité mutuel au niveau des pays (**Indicateur 7**).

En ce qui concerne les taux de réponse pour chacun des dix indicateurs du Partenariat mondial, les pays n'ont pas tous répondu à chaque aspect couvert par l'exercice de suivi ou n'ont pas fourni de données sur chacun d'entre eux. Un total de 86 pays partenaires ont participé au Cycle de suivi 2018, mais la proportion de pays partenaires participants qui y ont répondu varie dans l'ensemble des dix indicateurs. Le Graphique A.1 présente une vue d'ensemble des taux de réponse pour chaque indicateur.

Graphique A.1. Couverture des indicateurs au niveau pays dans le Cycle de suivi 2018

Pourcentage des pays participants qui ont procédé au reporting portant sur les indicateurs au niveau pays



Note : Les barres bleues foncées se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a directement procédé au reporting. Les barres bleues claires se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a procédé au reporting avec des contributions des partenaires du développement et des parties prenantes intérieures et/ou en consultation avec ces derniers. L'Indicateur 4 ci-dessus se rapporte à l'évaluation de la transparence au niveau pays. L'Indicateur 4 (transparence au niveau global) et l'Indicateur 10 ne figurent pas dans le graphique car ils ne sont pas rassemblés au niveau des pays.

Références

- Alonso, J. and J. Glennie (2015), “What is development cooperation?”, *Development Cooperation Forum Policy Briefs*, No. 1, United Nations Economic and Social Council (ECOSOC), New York, https://www.un.org/en/ecosoc/newfunc/pdf15/2016_dcf_policy_brief_no.1.pdf. [53]
- Ashoff, G. and S. Klingebiel (2014), “Transformation of a policy area: Development policy is in a systemic crisis and faces the challenge of a more complex system environment”, *Discussion Paper*, No. 9/2014, German Development Institute, Bonn. [49]
- Banque mondiale (2018[6]), “Classification des pays en fonction de leur revenu”, <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html>. [59]
- Bettcher, K., B. Herzberg and A. Nadgrodkiewicz (2015), “Public-private dialogue: The key to good governance and development”, *Economic Reform Feature Service*, http://ppd.cipe.org/wp-content/uploads/2015/03/FS_Jan2015_PPD-World-Bank.pdf. [37]
- Biermann, F., N. Kanie and R. Kim (2017), “Global governance by goal-setting: The novel approach of the UN Sustainable Development Goals”, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 26-27, pp. 26-31, <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.01.010>. [2]
- Biermann, F., N. Kanie and R. Kim (2017[1]), “Global governance by goal-setting: The novel approach of the UN Sustainable Development Goals”, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 26-27, pp. 26-31, <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.01.010>. [55]
- Boehler, T. et al. (2018), “Effective Private Sector Engagement through Development Co-operation”, *Issues Paper*, Global Partnership for Effective Development Co-operation (GPEDC), New York and Paris. [39]
- BUILD (n/a), *Our mission and vision (website)*, <http://www.buildbd.org/>. [34]
- CABRI (n/a), *PFM knowledge hub (website)*, Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI), <https://www.cabri-sbo.org/>. [26]
- Cázarez-Grageda, K. (2018), “The whole of society approach: Levels of engagement and meaningful participation of different stakeholders in the review process of the 2030 Agenda”, *Discussion Paper*, Partners for Review, GIZ, Bonn and Eschborn. [28]
- Ceelen, A., J. Wood and S. Huesken (2019), *Guidance and Good Practice on CSO Development Effectiveness and Enabling Environment*, Task Team on CSO Development Effectiveness, The Hague, <https://taskteamcso.com/wp-content/uploads/2019/04/TSKTM-01C-Guidance.pdf>. [31]

- CIVICUS (2019), *State of Civil Society Report 2019: The Year in Review*, CIVICUS, Johannesburg, https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2019/state-of-civil-society-report-2019_executive-summary.pdf. [33]
- CSO Partnership for Development Effectiveness (2010), *Istanbul CSO Development Effectiveness Principles*, CPDE, Quezon City, Philippines, http://cso.csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4_72.pdf. [32]
- Fritz, V., S. Sweet and M. Verhoeven (2014), “Strengthening public financial management: Exploring drivers and effects”, *Policy Research Working Paper*, No. 7084, World Bank Group, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/349071468151787835/pdf/WPS7084.pdf>. [25]
- GPEDC (2019), *Effective Private Sector Engagement through Development Co-operation for Sustainable Development: Towards Principles and Guidelines*, <https://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2019/01/SCM17-Private-Sector-Engagement-Principles.pdf>. [40]
- GPEDC (2018), *2018 Monitoring Guide for National Co-ordinators*, Global Partnership for Effective Development Co-operation (GPEDC), New York and Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf. [7]
- GPEDC (2018), *2018 Monitoring Round: Mini Guide for Development Partners*, Global Partnership for Effective Development Co-operation (GPEDC), New York and Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/2018MiniGuide_DevPartners.pdf. [10]
- GPEDC (2018), *Indicative Terms of Reference for Development Partners*, Global Partnership for Effective Development Co-operation (GPEDC), New York and Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/ToRs_Development_Partners_Focal_Point.pdf. [11]
- GPEDC (2018), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh*, OECD Publishing, Paris, http://www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf. [35]
- GPEDC (2018), *Technical Companion Document*, Global Partnership for Effective Development Co-operation (GPEDC), New York and Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/Technical_Companion_27_July_Final.pdf. [9]
- GPEDC (2017), *Effective co-operation principles (website)*, UNDP, New York, <http://effectivecooperation.org/about/principles/>. [6]
- Inter-American Development Bank/World Bank (2011), *Using Country Public Financial Management Systems: A Practitioner’s Guide*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49066168.pdf>. [24]
- International Labour Office (2018), *World Employment and Social Outlook: Trends 2018*, ILO, Geneva, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_615594.pdf. [36]

- Mawdsley, E., L. Savage and S. Kim (2014), “A ‘post-aid world’? Paradigm shift in foreign aid and development cooperation at the 2011 Busan High Level Forum”, *The Geographical Journal*, Vol. 180/1, pp. 27-38, <https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2012.00490.x>. [47]
- Mustapha, S. et al. (2019), *PEFA, Public Financial Management, and Good Governance*, PEFA Secretariat, World Bank Group, Washington, DC, <https://www.pefa.org/research-impact/pefa-public-financial-management-and-good-governance>. [23]
- OCDE (2012[1]), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris*, Pour une meilleure aide au développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264125780-en>. [54]
- OCDE (2011[2]), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49650173.pdf>. [57]
- OECD (2018), *Making Development Co-operation Work for Small Island Developing States*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264287648-en>. [27]
- OECD (2018), *States of Fragility 2018*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264302075-en>. [13]
- OECD (2017), *Development Co-operation Report 2017: Data for Development*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/dcr-2017-en>. [20]
- OECD (2012), *Aid Effectiveness 2011: Progress in Implementing the Paris Declaration*, Better Aid, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264125780-en>. [11]
- OECD (2011), *Busan Partnership for Effective Development Co-operation*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49650173.pdf>. [45]
- OECD (2011), *Busan Partnership for Effective Development Co-operation*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49650173.pdf>. [4]
- OECD (2009), *Civil Society and Aid Effectiveness: Findings, Recommendations and Good Practice*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264056435-en>. [30]
- OECD (2005), *The Paris Declaration on Aid Effectiveness*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/34428351.pdf>. [8]
- OECD (n/a), *Country Programmable Aid (CPA) (database)*, OECD Publishing, Paris, <https://data.oecd.org/oda/country-programmable-aid-cpa.htm>. [51]
- OECD DAC (2019), “Using the SDGs as a shared framework for results: Demonstrating good practice - Findings from three case studies”, *Issues Paper*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results_worksho_April_19_Session1.pdf. [16]

- OECD-UNDP (2016), *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266261-en>. [38]
- ONU (2016[3]), *Document final de Nairobi*, Nations unies, New York, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/12/OutcomeDocumentEnglish.pdf>. [58]
- ONU (2019[12]), *Rapport Financement du développement durable 2019*, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, New York, <https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR2019.pdf>. [61]
- ONU (2015[3]), “Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, Assemblée générale de l’ONU, New York, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf. [3]
- Pacific Islands Forum Countries (2018), *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report*, Pacific Islands Forum, Suva, Fiji, <http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/01/2018-Pacific-Sustainable-Development-Report.pdf>. [52]
- PARIS21 (2019), *Statistical Capacity Development: Outlook 2019*, OECD Publishing, Paris, <https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Statistical%20Capacity%20Development%20Outlook%202019.pdf>. [21]
- PMCED (2018[5]), *Guide de suivi 2018 à l’usage des coordinateurs nationaux*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), New York et Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf. [56]
- Rogerson, A. and R. Calleja (2019), “Mobilising data for the SDGs: How could a Data Acceleration Facility help, and how might it work?”, *PARIS21 Discussion Paper*, No. 15, https://paris21.org/sites/default/files/2019-01/Mobilising%20Data%20for%20the%20SDGs%20%28DP15%29_0.pdf. [22]
- UN (2019), *Financing for Sustainable Development Report 2019*, United Nations Inter-agency Task Force on Financing for Development, New York, <https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR2019.pdf>. [19]
- UN (2019), *IAEG-SDGs: Tier Classification for Global SDG Indicators (database)*, United Nations Statistics Division, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>. [44]
- UN (2018), *DCF 5th Global Accountability Survey: FAQ*, United Nations Economic and Social Council (ECOSOC), New York, https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/DCF/one-pager_dcf-survey_17_july.pdf. [42]
- UN (2018), *Unlocking SDG Financing: Good Practices From Early Adopters*, United Nations Sustainable Development Group, UN, New York, <https://undg.org/wp-content/uploads/2018/07/Unlocking-SDG-Financing-Good-Practices-Early-Adopters.pdf>. [48]

- UN (2016), *Nairobi Outcome Document*, United Nations, New York, [5]
<http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/12/OutcomeDocumentEnglish.pdf>.
- UN (2015), *Addis Ababa Action Agenda*, United Nations, New York, [18]
https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf.
- UN (2015), *Addis Ababa Action Agenda*, United Nations, New York, [46]
https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf.
- UN (2015), “Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development”, United Nations General Assembly, New York, [15]
https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf.
- UNDP (2018), *Making development finance management information systems work for the evolving development cooperation landscape*, United Nations Development Programme, New York, [41]
<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/development-impact/making-development-finance-management-information-systems-work-f.html>.
- UNDP (2016), “Citizen engagement in public service delivery: The critical role of public officials”, *Global Centre for Public Service Excellence Discussion Paper*, GCPSE, United Nations Development Programme, Singapore, [29]
https://www.undp.org/content/dam/undp/library/capacity-development/English/Singapore%20Centre/GCPSE_CitizenEngagement_2016.pdf.
- Vähämäki, J. and C. Verger (2019), “Learning from Results-Based Management evaluations and reviews”, *OECD Development Co-operation Working Papers*, No. 53, OECD Publishing, Paris, [17]
<https://doi.org/10.1787/3fda0081-en>.
- Wood, B. et al. (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration - Final Report*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen, [14]
<https://www.oecd.org/derec/dacnetwork/48152078.pdf>.
- Wood, B. et al. (2011[10]), *The Evaluation of the Paris Declaration - Final Report*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen, [60]
<https://www.oecd.org/derec/dacnetwork/48152078.pdf>.
- World Bank (2019), *World Bank Country and Lending Groups - Country Classification (database)*, World Bank, Washington, DC, [43]
<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.
- World Bank (2018), “Classifying countries by income”, <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html>. [12]
- Zimmerman, F. and K. Smith (2011), “More actors, more money, more ideas for international development co-operation”, *Journal of International Development*, Vol. 23/5, pp. 722-738, [50]
<https://doi.org/10.1002/jid.1796>.

